

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2011, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. PERSONNE RESPONSABLE ----- | 5 |
| 1.1. Responsable du Document de référence | 5 |
| 1.2. Attestation du responsable du Document de référence | 5 |
| 1.3. Documents de référence des exercices antérieurs | 6 |
| 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ----- | 7 |
| 2.1. Commissaires aux comptes titulaires | 7 |
| 2.2. Commissaires aux comptes suppléants | 7 |
| 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES ----- | 8 |
| 3.1. Chiffres clés (Données financières établies aux normes comptables IFRS) | 8 |
| 4. APERCU DES ACTIVITES ----- | 10 |
| 4.1. Principales activités | 10 |
| 4.2. Principaux marchés | 12 |
| 4.3. Événements exceptionnels influençant les principales activités et les principaux marchés | 12 |
| 4.4. Degré de dépendance | 12 |
| 5. RAPPORT DE GESTION ----- | 13 |
| 5.1. Présentation des états financiers | 13 |
| 5.2. Principaux risques et incertitudes | 17 |
| 5.3. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice | 23 |
| 5.4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir | 23 |
| 5.5. Dépenses en matière de Recherche et Développement | 24 |
| 5.6. Capital Social | 25 |
| 5.7. Évolution du cours de bourse | 27 |
| 5.8. Filiales et participations | 28 |
| 5.9. Information en matière de responsabilité sociale et environnementale | 28 |
| 5.10. Rémunérations des mandataires sociaux | 31 |
| 5.11. Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux | 35 |
| 5.12. Proposition d'affectation du résultat social | 36 |
| 5.13. Rappel des dividendes antérieurement distribués | 36 |
| 5.14. Dépenses non déductibles fiscalement | 36 |
| 5.15. Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions | 36 |
| 5.16. Bilan des opérations sur les actions propres | 37 |
| 5.17. Résultat des 5 derniers exercices | 37 |
| 5.18. État des délégations en cours | 37 |
| 5.19. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 38 |
| 5.20. Annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration établie en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce | 40 |
| 6. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES ----- | 42 |
| 6.1. Informations financières historiques | 42 |
| 6.1.1. Date des dernières informations financières | 42 |
| 6.1.2. Compte de résultat consolidé résumé | 42 |
| 6.1.3. Bilan consolidé résumé | 42 |
| 6.2. États financiers consolidés au 31 décembre 2010 | 43 |
| 6.2.1. Compte de résultat consolidé | 43 |
| 6.2.2. État du résultat global consolidé | 44 |
| 6.2.3. État de la situation financière consolidée | 45 |
| 6.2.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés | 46 |
| 6.2.5. État des variations des capitaux propres consolidés | 47 |
| 6.2.6. Notes annexes sur les états financiers consolidés | 48 |
| 6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 89 |
| 7. COMPTES SOCIAUX ----- | 91 |
| 7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2010 | 91 |
| 7.1.1. Bilan Actif | 91 |
| 7.1.2. Bilan Passif | 92 |
| 7.1.3. Compte de Résultat | 93 |
| 7.1.4. Annexe aux comptes sociaux | 94 |
| 7.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 108 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 7.3. | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 110 |
| 7.4. | Conventions et engagements réglementés conclus depuis le 1 ^{er} janvier 2011 | 113 |
| 8. | ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ----- | 114 |
| 8.1. | Organes de direction | 114 |
| 8.2. | Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance | 115 |
| 8.2.1. | Intérêts des dirigeants et membres du conseil dans le capital d'un client ou d'un fournisseur significatif de l'émetteur | 115 |
| 8.2.2. | Intérêt des administrateurs au capital de l'émetteur | 115 |
| 8.2.3. | Conflits pouvant exister entre la société et les administrateurs | 115 |
| 8.3. | Les Comités | 116 |
| 9. | GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ----- | 117 |
| 9.1. | Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 117 |
| 9.2. | Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A. | 125 |
| 10. | INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ----- | 127 |
| 10.1. | Capital social | 127 |
| 10.1.1. | Capital souscrit | 127 |
| 10.1.2. | Titres émis non représentatifs du capital | 127 |
| 10.1.3. | Historique du capital sur la période couverte par les informations financières | 128 |
| 10.1.4. | Capital autorisé non émis | 130 |
| 10.2. | Droits de vote | 131 |
| 10.3. | Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement | 131 |
| 10.3.1. | Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option | 131 |
| 10.3.2. | Accords pouvant entraîner un changement de contrôle | 131 |
| 10.4. | Franchissements de seuils déclarés sur 2010 | 131 |
| 10.5. | Franchissements de seuils déclarés depuis le 1 ^{er} janvier 2011 | 131 |
| 11. | AUTRES INFORMATIONS ----- | 132 |
| 11.1. | Informations concernant l'émetteur | 132 |
| 11.1.1. | Histoire et évolution de la société | 132 |
| 11.1.2. | Raison sociale et nom commercial de l'émetteur | 133 |
| 11.1.3. | Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | 133 |
| 11.1.4. | Date de constitution et durée de vie | 133 |
| 11.1.5. | Siège social et forme juridique | 133 |
| 11.2. | Organigramme du Groupe | 134 |
| 11.3. | Propriétés immobilières et équipements | 135 |
| 11.4. | Recherche et Développement, brevets, licence | 135 |
| 11.5. | Opérations avec des apparentés | 138 |
| 11.6. | Statuts | 139 |
| 11.7. | Contrats importants | 147 |
| 11.7.1. | Accord mondial SAP | 147 |
| 11.7.2. | Partenariat Bristlecone | 147 |
| 11.7.3. | Partenariat IBM | 147 |
| 11.8. | Documents accessibles au public | 148 |
| 12. | TABLES DE CONCORDANCE ----- | 149 |
| 12.1. | Table de concordance du Document de référence | 149 |
| 12.2. | Informations relatives au rapport financier annuel de la société | 151 |

HUBWOO

CLOUD PROCUREMENT

Hubwoo est le premier fournisseur mondial de solutions Cloud au sein de la communauté SAP. La Société gère un réseau de plus 130.000 fournisseurs actifs et de plus de 150 grandes entreprises internationales, clients acheteurs (dont 50 figurent au Global 1000). Parmi les principaux clients se trouvent Honeywell, Shell, Evonik, EDF, Nokia, Monsanto, Michelin, Henkel, Statoil, The Hershey Company, CONSOL Energy, EcoPetrol, Carl Zeiss, Burton's Foods, The Dow Chemical Company. La Société possède des bureaux en Europe, en Amérique, et en Asie, et elle est un partenaire stratégique de SAP et IBM.

Société cotée au Compartiment C d'Euronext Paris Eurolist
ISIN : FR0004052561, Euronext : HBW.NX, Reuters : HBWO.PA, Bloomberg: HBW
(www.hubwoo.com)

1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1. Responsable du Document de référence

Gregory A. Mark
Président Directeur Général

Groupe Hubwoo
Hubwoo S.A.
11-15, rue Saint Georges
75009 PARIS
Tél : 01 53 25 55 00
Fax : 01 48 78 14 91

1.2. Attestation du responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 13 à 41 (au chapitre « 5. Rapport de gestion ») présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Cette lettre de fin de travaux ne contient pas d'observations. »

Le 26 avril 2011

Gregory A. Mark
Président Directeur Général

1.3. Documents de référence des exercices antérieurs

Les Documents de référence des exercices 2009 et 2008 ont été déposés à l'AMF respectivement le 27 avril 2010 (sous le numéro D. 10-0332) et le 30 avril 2009 (sous le numéro D. 09-0378).

L'actualisation du Document de référence de l'exercice 2009 a été déposée le 8 février 2011 (sous le numéro D. 10-0332-A01).

L'actualisation du Document de référence de l'exercice 2008 a été déposée le 16 juin 2009 (sous le numéro D. 09-0378-A01).

Les informations incluses par référence dans le présent Document de référence sont les suivantes :

- Les états financiers consolidés de l'exercice 2009 établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que le rapport afférent des contrôleurs légaux, tous deux figurant aux pages 44 à 92 du Document de référence 2009.
- Les états financiers consolidés de l'exercice 2008 établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que le rapport afférent des contrôleurs légaux, tous deux figurant aux pages 39 à 81 du Document de référence 2008. Ce rapport des contrôleurs légaux contient une observation relative aux conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été maintenu dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2008.

2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Le Cabinet KPMG (1, Cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex), représenté par Jean-Pierre Valensi, a été nommé le 9 mai 2006 en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011. Il s'agit du premier mandat de KPMG en cette qualité.

Le Cabinet Denjean & Associés (34, rue Camille Pelletan – 92300 Levallois-Perret), représenté par Mark Bathgate, a été nommé le 17 juin 2010 en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015. Il s'agit du premier mandat du cabinet Denjean & Associés en cette qualité.

Le mandat du cabinet SLG Expertise s'est achevé lors de l'assemblée générale du 17 juin 2010 qui a approuvé les comptes de l'exercice 2009.

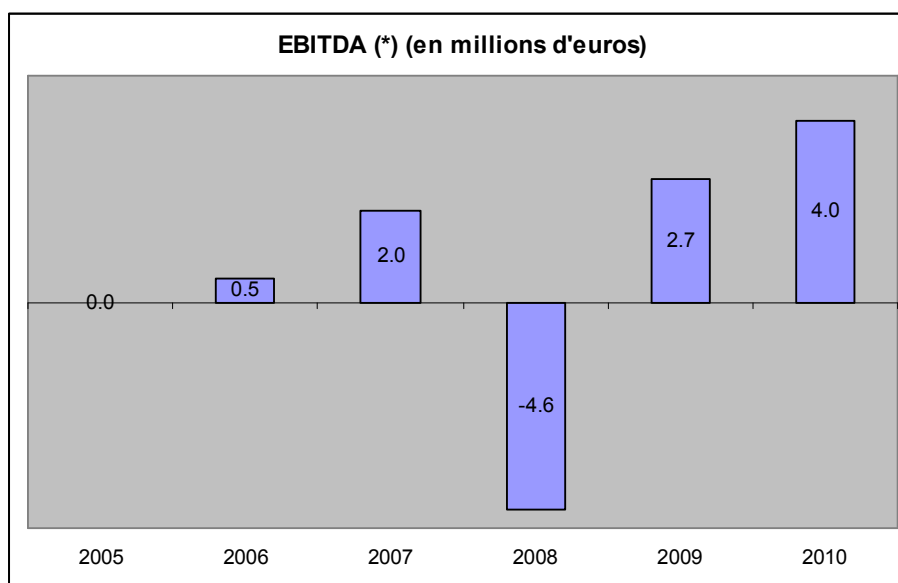
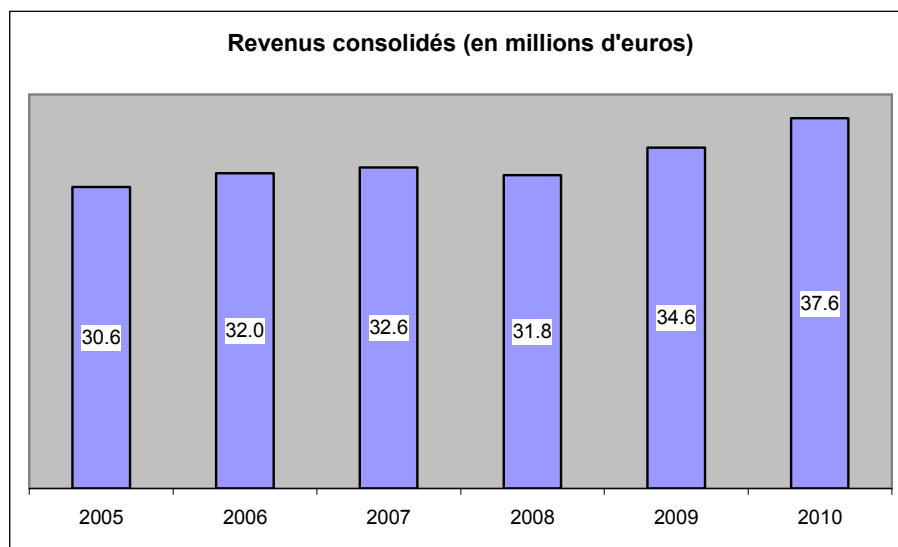
2.2. Commissaires aux comptes suppléants

La SCP Jean-Claude ANDRE et Autres (2 bis, rue de Villiers – 92309 Levallois-Perret Cedex), a été nommée le 9 mai 2006 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011. Il s'agit du premier mandat de la SCP Jean-Claude ANDRE et Autres en cette qualité.

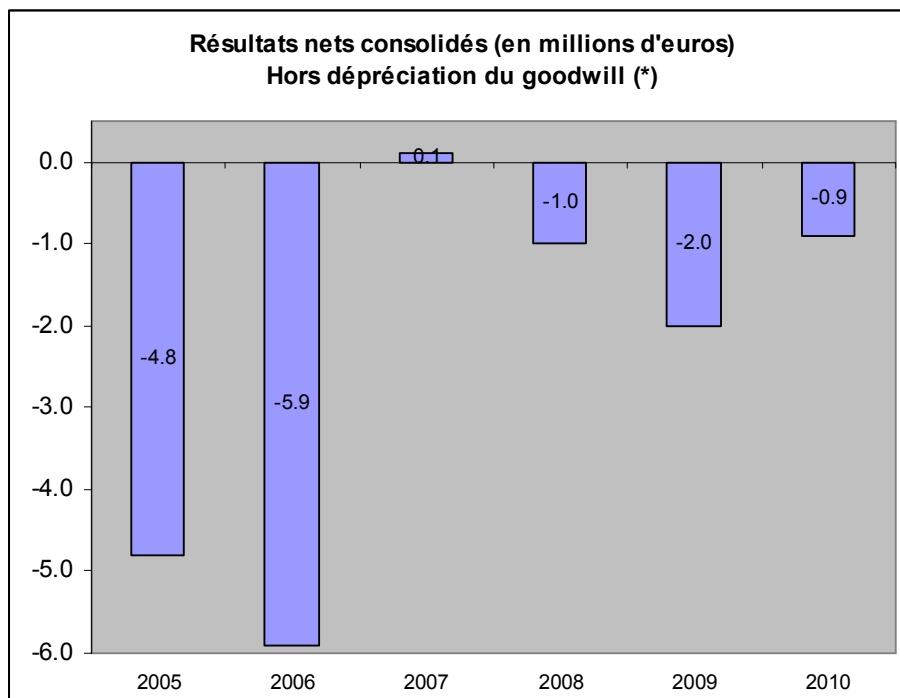
Monsieur Thierry Denjean (34, rue Camille Pelletan – 92300 Levallois-Perret), a été nommé le 17 juin 2010 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015. Il s'agit du premier mandat de Monsieur Thierry Denjean en cette qualité.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

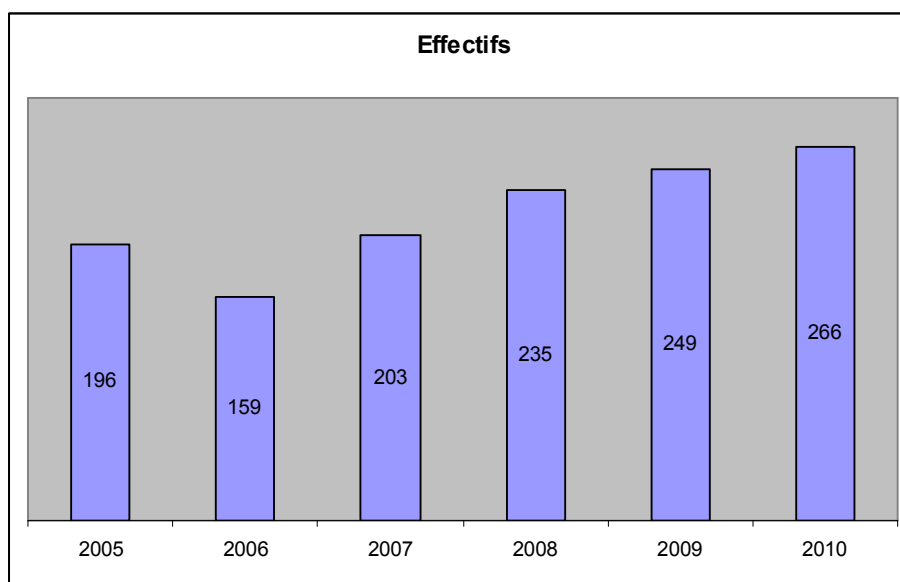
3.1. Chiffres clés (Données financières établies aux normes comptables IFRS)



(*) EBITDA : Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents (note 7 des états financiers consolidés au 31 décembre 2010).



(*) En 2006, une dépréciation du goodwill a été comptabilisée à hauteur de 34,6 millions d'euros. Le résultat net consolidé après dépréciation du goodwill s'établit donc à - 40,5 millions d'euros.



4. APERCU DES ACTIVITÉS

4.1. Principales activités

Une suite complète et intégrée de solutions d'achats électroniques à la demande

Hubwoo permet aux départements Achat de se concentrer sur leur mission stratégique – la gestion des relations avec les fournisseurs – et d'automatiser leur activité transactionnelle à l'aide d'une suite intégrée d'outils, de processus et de services, délivrés comme « Software as a Service (SaaS) ». Aucun investissement initial significatif n'est nécessaire. Les entreprises s'abonnent pour utiliser nos solutions haut de gamme, certifiées "powered by SAP® " ce qui leur permet de réduire le coût total de possession, de minimiser les risques, d'obtenir des résultats plus rapides et de rentabiliser plus rapidement leurs investissements technologiques. Elles bénéficient ainsi d'un avantage compétitif.

La gestion optimisée des trois phases principales du processus Achat – sourcing, approvisionnement, facturation – permet non seulement de réaliser des économies sur les marchandises mais aussi de réduire considérablement les coûts des processus.

Sur l'intégralité du processus Achats, du Sourcing jusqu'à la facturation, Hubwoo propose, à la fois, des solutions technologiques à la demande « Software as a Service » (SaaS), et une expertise reconnue dans le domaine des services propres à la fonction Achats, délivrés par des experts.

Hubwoo gère le lancement, l'implémentation à grande échelle et la maintenance des solutions pour les achats des entreprises de tous les secteurs économiques. Son excellente connaissance des plates-formes d'achats électroniques et de leur intégration aux systèmes utilisateurs, assortie d'une capacité d'action à l'échelle mondiale, permet à Hubwoo d'apporter une réponse complète et parfaitement appropriée aux besoins de ses clients.



Une plate-forme B2B globale pour connecter acheteurs et fournisseurs

Hubwoo met à la disposition de ses clients acheteurs et fournisseurs des solutions « à la demande » pour déployer des processus collaboratifs d'e-Procurement et leur donne accès à une plateforme électronique intégrée pour leurs échanges commerciaux. Source unique d'informations sur le commerce B2B, cette communauté globale réunit 150 entreprises internationales et plus de 130.000 fournisseurs dans le monde.

Des outils et des services de performance pour optimiser les achats

Hubwoo fournit aux acheteurs tous les outils nécessaires pour acheter à moindre coût, tout en réduisant le coût du processus d'achat lui-même. En effet, en plus du déploiement, de la mise en œuvre à grande échelle et de la maintenance de solutions pour les achats, les prestations comprennent la sélection des fournisseurs, le respect des contrats cadres et la définition des principales procédures et pratiques. Facilitant la systématisation des politiques d'achat grâce à l'automatisation des transactions électroniques et à la dématérialisation des factures, les solutions « Saas » de Hubwoo apportent aux acheteurs :

- Une meilleure visibilité des dépenses via un reporting détaillé et fiable,
- Un gain sur le coût des marchandises,
- La réduction des coûts de traitement,
- La conformité aux contrats,
- L'efficacité de l'approvisionnement,
- La connectivité des fournisseurs,
- La mutualisation de la gestion d'organisation des approvisionnements,
- Un retour sur investissement rapide.

Une connectivité mondiale au service de la compétitivité des fournisseurs

Les solutions développées par Hubwoo permettent à différents partenaires commerciaux d'échanger des documents de manière flexible, du bon de commande à la facture, quelles que soient les normes de création de documents et les conditions techniques de mise en œuvre. Une seule interface de transaction est nécessaire pour la communication entre les entreprises et leurs fournisseurs. Grâce aux solutions de Hubwoo, chaque fournisseur peut :

- augmenter son chiffre d'affaires et sa marge bénéficiaire,
- mieux contrôler et réduire ses coûts,
- être référencé et générer facilement des transactions avec de nouveaux clients,
- améliorer sensiblement son reporting et ses analyses.

Un système vertueux qui assure des revenus équilibrés

Hubwoo appuie son développement sur un système vertueux : en effet, plus les acheteurs utilisateurs de la plate-forme sont nombreux, plus les fournisseurs le sont aussi. A l'inverse, plus le nombre de fournisseurs est important, plus les acheteurs ont intérêt à rejoindre la plate-forme.

Ce système assure au Groupe deux sources de revenus équilibrées :

- Les revenus d'abonnement «Software as a Service » (SaaS)

Pour Hubwoo, ces abonnements sont relatifs à la fourniture de technologies de e-Sourcing, e-Procurement, facturation électronique et de réseaux (hub, catalogue et connectivité). Ils sont généralement encadrés par des contrats fixes pluriannuels et peuvent intégrer des éléments variables liés aux paramètres d'usage (nombre d'utilisateurs, nombre de transactions, etc.). Les avantages de ce modèle pour les clients sont la mise en œuvre et l'adoption accélérées (donc un retour sur investissement plus rapide) et la capacité à comptabiliser la redevance comme dépenses et non comme un investissement en capital. Hubwoo bénéficie d'un niveau élevé de récurrence et donc de visibilité sur ses revenus.

- Les revenus des Services

Ce sont les revenus liés à la prestation d'expertise professionnelle pour le déploiement des solutions Achats chez les clients. Ces revenus peuvent être liés à la mise en œuvre de solutions SaaS chez un client ou être indépendants. En règle générale, tout client pour lequel Hubwoo met en œuvre des solutions de type SaaS, génère également des revenus liés aux services adaptés à la configuration et l'implémentation de la technologie, la conduite du changement, l'adoption par les utilisateurs et leur formation, ainsi que l'affiliation des fournisseurs, les migrations, etc. Suite aux acquisitions d'Intersources en 2007 et de blueSolutions en janvier 2008, le chiffre d'affaires des Services a sensiblement augmenté.

4.2. Principaux marchés

Hubwoo est essentiellement positionné sur le marché mondial des applications de Supply Management qui devrait représenter un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de dollars en 2012 (*Source : AMR Research, 2008 – The Supply Management Market Sizing Report, 2007-2012*).

Le contexte économique rend la proposition valeur, axée sur les réductions de coûts liés aux achats et leurs processus, extrêmement attractive.

La flexibilité et l'adaptabilité des solutions proposées par Hubwoo devraient contribuer à stimuler l'augmentation de la demande.

4.3. Événements exceptionnels influençant les principales activités et les principaux marchés

Néant

4.4. Degré de dépendance

La marche générale des affaires du Groupe ne dépend pas de brevets ou de licences, ni de contrats industriels, commerciaux ou financiers en dehors de ceux décrits au Chapitre 11.7. Contrats importants.

5. RAPPORT DE GESTION

5.1. Présentation des états financiers

Les règles et principes comptables français retenus pour l'établissement des comptes sociaux de l'exercice 2010 sont identiques à ceux retenus l'exercice précédent.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Situation et activité du groupe Hubwoo au cours de l'exercice

Chiffre d'affaires consolidé 2010

| En millions d'Euros | Exercice 2010 | Exercice 2009 | % variation 2010/2009 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------------------|
| SaaS (Software as a Service) | 28,9 | 27,7 | 4% |
| Services | 8,7 | 6,9 | 27% |
| Chiffre d'affaires consolidé | 37,6 | 34,6 | 9% |

Le chiffre d'affaires consolidé 2010 est de 37,6 millions d'euros, en hausse de 9% par rapport à 2009. La croissance provient des deux composantes du Chiffre d'Affaires, le SaaS, qui est sa composante récurrente, et les prestations de Services.

Le Chiffre d'Affaires consolidé Services 2010 est en croissance de 27% par rapport à 2009, principalement du fait de l'implémentation de nouveaux clients, du support apporté sur site aux clients existants, et du déploiement de solutions additionnelles.

| En millions d'Euros | T1 2010 | T1 2009 | T2 2010 | T2 2009 | T3 2010 | T3 2009 | T4 2010 | T4 2009 | % variation T4 2010 / T4 2009 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|----------------------------------|
| SaaS (Software as a Service) | 6,9 | 7,0 | 7,0 | 7,0 | 7,2 | 6,8 | 7,8 | 6,9 | 13% |
| Services | 1,7 | 2,1 | 2,1 | 1,9 | 2,3 | 1,3 | 2,6 | 1,6 | 60% |
| Chiffre d'affaires consolidé | 8,6 | 9,1 | 9,1 | 8,9 | 9,6 | 8,1 | 10,3 | 8,5 | 22% |

Le Chiffre d'Affaires consolidé du 4^{ème} trimestre 2010 reflète une augmentation significative par rapport au 4^{ème} trimestre 2009 (+22%), avec l'activité Services en hausse de 60%. Ces résultats montrent que les conditions du marché sont très favorables à Hubwoo, aussi bien en ce qui concerne le développement de nouveaux comptes clients que pour l'implémentation de nouvelles solutions et services aux clients existants.

Le Chiffre d'Affaires consolidé du réseau des clients « Vendeurs » SaaS, qui repose sur des milliers de fournisseurs des clients « Acheteurs », a augmenté de 13%: à 1,9 million d'euros au 4^{ème} trimestre 2009, il a atteint 2,2 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 2010. L'augmentation du nombre de nouveaux clients « Vendeurs » et l'augmentation des volumes de transactions enregistrés sur la place de marché électronique ont stimulé la croissance de cette composante du Chiffre d'Affaires. Celle-ci devrait se poursuivre à l'avenir.

L'activité commerciale et son carnet de commandes en SaaS et Services continuent d'être soutenus tant en Amérique qu'en Europe.

EBITDA et Résultat opérationnel courant

| En millions d'Euros | Exercice 2010 | Exercice 2009 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| EBITDA | 4,0 | 2,7 |
| Résultat Opérationnel Courant | -0,1 | -1,0 |

Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents (EBITDA) s'établit à 4,0 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 2,7 millions d'euros pour 2009. Cette amélioration s'explique essentiellement par la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, partiellement compensée par une augmentation des charges de personnel.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -0,1 million d'euros pour l'exercice 2010, contre -1,0 million d'euros pour l'exercice 2009.

Résultat opérationnel et résultat net

| En millions d'Euros | Exercice 2010 | Exercice 2009 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Résultat Opérationnel | -0,6 | -1,8 |
| Résultat Net | -0,9 | -2,0 |

Le résultat opérationnel s'établit à -0,6 million d'euros pour l'exercice 2010, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, dont 0,4 million de charges de restructuration engagées sur l'exercice du fait d'une réorganisation de l'équipe de direction ainsi que de compléments de charges liée à la restructuration décidée par le Groupe fin 2009.

Conformément aux normes IFRS, la valeur du goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation en procédant à l'analyse économique du marché et de son potentiel de croissance, ainsi qu'à l'estimation de la valeur recouvrable. La Note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010 présente ce test de dépréciation, réalisé en application des normes IFRS, et qui a conclu à l'absence de dépréciation. Cette note détaille également les hypothèses clés, la sensibilité aux hypothèses clés, ainsi que les valeurs des hypothèses clés pour lesquelles la valeur d'utilité serait égale à la valeur comptable.

Le résultat net de 2010 s'établit à -0,9 million d'euros après prise en compte du résultat financier de -0,7 million d'euros et d'un produit d'impôt de 0,4 million d'euros.

Capitaux propres

▪ Capital social

Le nombre des actions émises au 31 décembre 2010 est de 85.719.762 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 décembre 2010 s'élève donc à 8.571.976,20 euros.

▪ Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a conclu un contrat de liquidité ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo S.A. dans la limite de maximale de 300.000,00 euros.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait ainsi un total de 601.809 actions propres, dont 464.684 actions au titre du contrat de liquidité, alors que le Groupe détenait au 31 décembre 2009 un total de 509.790 actions propres dont 372.665 actions au titre du contrat de liquidité.

La valeur d'achat de ces actions est de 442 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 435 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

- Bons de souscription d'actions

Lors de l'acquisition de 100% du capital d'InterSources N.V. réalisée le 30 juillet 2007, le Groupe a émis 2.412.923 bons de souscription d'actions, qui pourront conduire à l'attribution à leurs détenteurs d'un maximum de 2.010.760 nouvelles actions Hubwoo S.A. (représentant une valeur totale de 2,5 millions d'euros au prix unitaire d'attribution de 1,2433 euros) selon la performance future d'InterSources. Ces bons de souscription sont exerçables par tiers pendant douze mois à l'issue respectivement d'une, deux ou trois années après la date de réalisation de l'acquisition.

Dans les états financiers consolidés, les bons de souscription d'actions ont été comptabilisés en réserves consolidées et sont convertis en capital et prime d'émission lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice 2010, 729.280 bons de souscription d'actions ont été exercés, correspondant à l'attribution de 607.727 nouvelles actions Hubwoo S.A., et 61.325 bons de souscription d'actions, correspondant à l'attribution potentielle de 51.098 nouvelles actions sont devenus caduques.

Les bons en circulation au 31 décembre 2010 sont exerçables jusqu'au 9 juillet 2011 et représentent le nombre maximal d'actions et le produit maximal d'émission suivants :

| Périodes d'exercice | Du 10 juillet 2010 au 9 juillet 2011 | Total |
|------------------------------------|---|-------------------|
| Nombre de BSA | 98 481 | 98 481 |
| Nombre maximal d'actions | 82 060 | 82 060 |
| Produit maximal d'émission (euros) | 102 025,20 | 102 025,20 |

Trésorerie

La trésorerie du groupe s'établit à 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, en augmentation de 0,2 million d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont été positifs de 3,0 millions d'euros, compte tenu d'une capacité d'autofinancement positive de 3,3 millions d'euros, d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 0,2 million d'euros et de paiements d'impôts pour 0,1 million d'euros.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont établis à -1,5 million d'euros, correspondant essentiellement à la capitalisation de frais de développement portant sur les différentes technologies Hubwoo (eAnalyse, eSource, eContract, eBuy, eInvoice, eContent, et eConnect).

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement se sont établis à -1,4 million d'euros, compte tenu de remboursements de dettes de location-financement pour 0,9 million d'euros, de charges d'intérêts pour 0,4 million d'euros, et de la variation de la dette d'affacturage pour 0,1 million d'euros.

Structure de financement

Les sources de financement utilisées par le Groupe en 2010 sont :

- un contrat d'affacturage pour la gestion du recouvrement de certaines de ses créances « Vendeurs », mis en place en 2008, dont le plafond de financement maximal est de 700 milliers d'euros,
- plusieurs contrats d'affacturage signés en 2009 et portant sur les créances « Acheteurs » détenues par les sociétés françaises du Groupe,
- plusieurs contrats de location-financement, portant sur une valeur brute totale d'immobilisations ainsi financées en 2010 de 1.046 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, les emprunts du Groupe s'élèvent à 1,9 million d'euros et incluent des location-financements de matériels informatiques pour 1,5 million d'euros, et des dettes d'affacturage pour 0,4 million d'euros.

Au 31 décembre 2009, les emprunts du Groupe s'élevaient à 1,8 million d'euros et incluaient des location-financements de matériels informatiques pour 1,2 million d'euros, des dettes d'affacturage pour 0,5 million d'euros et des concours bancaires pour 0,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2010, le groupe Hubwoo bénéficie par ailleurs de lignes de crédit bancaire pour un montant total de 375 milliers d'euros (non utilisées au 31 décembre 2010).

Situation et activité de la société Hubwoo S.A. au cours de l'exercice

Evolution du résultat

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2010 s'établit à 15,6 millions d'euros (dont 3,7 millions d'euros de facturations faites aux filiales) contre 13,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 (dont 1,9 millions d'euros de facturations faites aux filiales). Le chiffre d'affaires hors les facturations faites aux filiales du Groupe s'établit donc à 11,9 millions d'euros en 2010, stable par rapport à l'exercice 2009 (11,6 millions d'euros). L'augmentation du chiffre d'affaires provient donc essentiellement des facturations faites aux filiales, directes et indirectes, conformément à la Convention Générale Intra-groupe.

Les charges d'exploitation s'établissent à 15,0 millions d'euros en 2010, en baisse de 6,3% par rapport à 2009 (16,0 millions d'euros) et enregistrent une baisse de 7,4% des charges de personnel (qui passent de 6,1 millions d'euros pour l'exercice 2009 à 5,6 millions d'euros pour l'exercice 2010 suite au plan de restructuration initié fin 2009), ainsi qu'une diminution de la charge d'amortissement à hauteur de 0,3 million d'euros.

Le Résultat d'Exploitation et le Résultat Courant Avant Impôt s'établissent respectivement à 1,1 million d'euros en 2010 (contre -2,0 millions d'euros en 2009) et à -2,6 million d'euros en 2010 (contre -4,3 millions d'euros en 2009).

La perte nette s'établit à -2,8 million d'euros en 2010 contre -1,8 millions d'euros en 2009.

Evolution de la trésorerie

La trésorerie de la société (hors les titres d'autocontrôle) s'élève à 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1,6 millions d'euros à fin 2009, soit une variation de -0,3 million d'euros.

Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons le solde des dettes fournisseurs de la société Hubwoo S.A. au 31 décembre 2010 par échéance :

| en milliers d'euros | total | non échu | échu | dont de 0 à 30 jours | dont de 31 à 60 jours | dont de 61 à 90 jours | dont à plus de 91 jours |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| fournisseurs français | 664,6 | 368,6 | 296,0 | 229,1 | 2,7 | 47,5 | 16,7 |
| fournisseurs étrangers | 102,3 | 70,3 | 31,9 | 30,4 | - | - | 1,6 |
| Total fournisseurs | 766,9 | 438,9 | 327,9 | 259,4 | 2,7 | 47,5 | 18,3 |

Pour rappel, le solde des dettes fournisseurs de la société Hubwoo S.A. au 31 décembre 2009 par échéance était le suivant :

| en milliers d'euros | total | non échu | échu | dont de 0 à 30 jours | dont de 31 à 60 jours | dont de 61 à 90 jours | dont à plus de 91 jours |
|---------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| fournisseurs français | 953,0 | 429,9 | 523,1 | 254,6 | 101,3 | 69,6 | 97,6 |
| fournisseurs étrangers | 574,2 | 77,5 | 496,7 | 186,6 | 45,7 | 59,5 | 204,9 |
| Total fournisseurs | 1 527,2 | 507,4 | 1 019,8 | 441,2 | 147,0 | 129,1 | 302,5 |

5.2. Principaux risques et incertitudes

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Risques juridiques

Risques réglementaires et légaux

Une des composantes de la stratégie long terme de Hubwoo est son expansion mondiale. L'harmonisation des réglementations, tout particulièrement dans l'Union européenne, devrait concourir à réduire certains risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles des autorités de contrôle, les restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, les difficultés d'implantation à l'étranger, les différences dans les standards technologiques, les lois et pratiques sociales des pays étrangers, les délais dans les cycles de paiement, les problèmes d'encaissement, les réductions saisonnières d'activité et d'éventuelles taxes complémentaires, chacune de ces incertitudes pouvant affecter les opérations internationales de la société. Par ailleurs, certains gouvernements étrangers ont renforcé leurs lois et réglementations relatives au contenu distribué sur l'Internet, et peuvent être plus stricts que ceux en place dans d'autres pays.

Il ne peut y avoir aucune garantie que l'un ou plusieurs de ces facteurs de risque n'ait pas un effet négatif sur les opérations à l'international de la société et par conséquent un effet négatif sur le chiffre d'affaires de Hubwoo, sur ses résultats et sur sa situation financière.

Cependant, il n'existe pas, à ce jour, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Politique d'assurance et de couverture des risques

Hubwoo fait ses meilleurs efforts pour assurer le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de couvrir les risques assurables, et, d'autre part, des conditions tarifaires raisonnables. Afin d'atteindre cet objectif, la société a souscrit des polices d'assurance, dont les conditions sont renégociées régulièrement, dans les domaines suivants :

- responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux.

Il convient de préciser que la position d'intermédiaire de Hubwoo, explicitée dans les contrats signés avec ses partenaires, la protège normalement d'un engagement en responsabilité vis à vis des tiers quant à la qualité des produits ou services commandés par son intermédiaire. En tout état de cause, des clauses de limitation de responsabilité sont prévues dans les contrats signés par la société. Mais malgré l'absence totale de litige à ce jour, il n'est donc pas impossible que la responsabilité de la société puisse être recherchée un jour par un de ses partenaires, mais la société serait a priori couverte par ses assurances.

Risques industriels et environnementaux

Risques liés à la technologie

Une incapacité pour Hubwoo à faire évoluer ses services en intégrant de nouvelles technologies et/ou en supportant des volumes de données en constante évolution pourrait avoir des conséquences négatives sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. C'est pourquoi, afin de rester compétitive, le Groupe continue de renforcer la fonctionnalité et le contenu de sa solution informatique, mais également son parc informatique, ses compétences technologiques et techniques, ainsi que la réactivité de ses équipes. Le Groupe fait aussi ses meilleurs efforts pour maintenir les coûts correspondants à un niveau raisonnable.

Si le partenariat avec SAP a permis à Hubwoo d'acquérir une avance technologique par rapport à des concurrents, la société est fortement dépendante de SAP qui fournit une partie importante des logiciels installés sur ses systèmes informatiques et sur ceux de ses clients. De plus, SAP devrait contribuer de manière significative au développement de l'activité grâce aux relations qu'elle entretient avec ses entreprises clientes. Une dégradation des relations avec SAP serait donc susceptible d'avoir des effets défavorables sur la technologie de Hubwoo, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entraîner par conséquent une baisse du cours des actions de la société.

Risques lié à la sécurité informatique

Une limite significative au développement du commerce électronique et des communications sur les réseaux est la nécessaire sécurisation de la transmission d'informations. Ainsi, certaines des offres de Hubwoo requièrent des technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces pour assurer la sécurité et l'authentification nécessaires à la sécurisation de la transmission d'informations confidentielles. En dépit du déploiement par le Groupe d'un certain nombre de mesures de sécurité réseau, il ne peut y avoir aucune garantie que des accès non autorisés, des virus informatiques, des actions accidentelles ou intentionnelles ou d'autres perturbations, ne pourront survenir. Toute personne qui s'introduirait dans le système de sécurité de Hubwoo pourrait s'approprier des informations confidentielles ou provoquer des interruptions du site de la société. Les coûts requis pour réduire les problèmes de sécurité pourraient alors être prohibitifs et les efforts pour résoudre de tels problèmes pourraient entraîner des interruptions, des délais ou des cessations de services aux clients du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société ou entraîner des risques de litiges.

Risques liés à la continuité des opérations

Le développement et la continuité des prestations opérées par Hubwoo reposent en partie sur sa capacité à protéger sa propre infrastructure ainsi que ses composants, matériels et logiciels, contre les dommages causés par les erreurs humaines, les problèmes électriques, les incendies, les séismes, les inondations, les problèmes de télécommunications, le sabotage, les actes intentionnels de vandalisme et événements similaires. A ce titre, malgré les précautions déployées, tels que les systèmes d'accès restreints, les systèmes anti-effraction physiques, les alarmes multiples, les équipements anti-incendie et anti-inondations, les systèmes de régulation des équipements électriques, les redondances des systèmes de télécommunication, une catastrophe naturelle ou d'autres problèmes impondérables pourraient affecter l'infrastructure de Hubwoo et entraîner la rupture de sa capacité d'opération ou des dommages importants. En outre, le manquement de tout fournisseur de Hubwoo en matière de télécommunications à fournir la capacité de transport de données requise par Hubwoo consécutivement à une erreur humaine, à une catastrophe naturelle ou à une interruption d'opération, pourrait entraîner une interruption de la capacité d'opération de Hubwoo. Ces éléments pourraient alors avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société.

Risques liés à l'environnement

L'activité de la société Hubwoo S.A. et du Groupe (création et opération de places de marchés) ne présente qu'un impact marginal du point de vue environnemental. De ce fait, les risques liés à l'environnement sont négligeables et aucune politique environnementale n'a donc été définie par le Groupe.

Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit sur les actifs financiers est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Groupe concerne donc essentiellement ses créances clients pour lesquelles le groupe revoit régulièrement le risque de crédit en fonction de l'antériorité de la créance et de la nature du client. Le risque de crédit est limité pour les clients Acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients Vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement complexe qui en découle. Par ailleurs, le Groupe n'a pas à supporter de risques sur la valeur des biens et services transitant par sa place de marché du fait de la structure de son activité, limitée essentiellement à la perception de commissions.

Toutefois, le nombre limité de clients Acheteurs et la concentration du chiffre d'affaires en résultant peuvent représenter un risque fort en cas d'arrêt de contrat d'un ou plusieurs de ces clients. Ainsi, le chiffre d'affaires 2010 des principaux clients du Groupe représente (en pourcentage du chiffre d'affaires total de l'exercice 2010) :

- Pour le premier client : 5%
- Pour les cinq premiers clients : 19%
- Pour les dix premiers clients : 31%

La gestion des risques du Groupe cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. En l'absence d'assurance spécifique sur les créances, cette gestion du risque de crédit s'appuie sur une revue régulière des créances et sur des procédures de relance adaptées. La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de crédit conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière, et la Note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010 en présente les impacts chiffrés.

Risques opérationnels

Risques liés aux développements internationaux et aux rapprochements capitalistiques

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, Hubwoo a acquis et pourrait acquérir ou s'associer à des entreprises lui permettant de compléter ses activités et ses équipes, générant la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Les rapprochements successifs avec CC-chemplorer en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, blueSolutions et AchatPro en 2008, ont fait l'objet d'une rémunération en numéraire et en actions. Les acquisitions ou investissements potentiels, qu'ils soient payés en numéraire ou en actions, pourraient affecter défavorablement le cours de Bourse de la société et pourraient avoir un effet de dilution sur les actionnaires actuels de Hubwoo.

En outre, en application des normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, selon la norme IAS 36, l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et dès qu'il existe une indication que les écarts d'acquisition ont subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique, la stratégie, les hypothèses ou les objectifs de la société retenus à la date de l'acquisition.

La Société ne peut pas garantir que des événements ou circonstances défavorables n'auront pas lieu dans le futur qui la conduiraient à revoir la valeur comptable des écarts d'acquisition et à enregistrer des pertes de valeur significatives, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat comptable du Groupe.

La Note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010 présente le test de dépréciation réalisé en application des normes IFRS et qui a conclu à l'absence de dépréciation. Cette note détaille les hypothèses clés, la sensibilité aux hypothèses clés, ainsi que les valeurs des hypothèses clés pour lesquelles la valeur d'utilité serait égale à la valeur comptable.

Fluctuations potentielles des résultats

La société s'attend à ce que ses résultats financiers puissent fluctuer de façon significative au cours des prochains mois et années, en raison de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle et notamment : l'évolution de la concurrence, l'apparition de nouvelles technologies, l'apparition de nouveaux services ou produits, le développement de l'Internet, le développement de son portefeuille de clients Acheteurs et Vendeurs, l'évolution de nouveaux services et produits, le volume des transactions transitant par sa place de marché, le montant et la période choisis pour les investissements, le nombre de recrutements, la modification du "Business Model", le montant des frais de recherche et développement liés à l'introduction de nouveaux services et produits, les difficultés techniques, les conditions économiques spécifiques à l'industrie de l'Internet et d'autres facteurs économiques en général.

Du fait de ces incertitudes, ainsi que de l'effet des acquisitions successives (CC-Chemplorer en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, blueSolutions et AchatPro en 2008), la société estime qu'un examen de ses résultats d'exploitation historiques n'est pas un indicateur fiable de ses résultats d'exploitation futurs.

Risques liés au marché

Compte tenu de la croissance modérée du marché global, le succès de Hubwoo dépend d'un transfert significatif et rapide sur Internet des processus Achats au détriment des modes traditionnels. Le modèle économique de Hubwoo suppose également une importante évolution des procédures administratives des sociétés clientes, nécessitant une très forte décentralisation des commandes passées.

Un transfert lent sur Internet, ou le maintien de procédures de commandes centralisées pourraient avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Hubwoo, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et pourraient entraîner une baisse du cours des actions de la société.

A l'inverse, le modèle économique et le positionnement de Hubwoo le rendent plus résistant à un éventuel ralentissement économique, car le montant des achats qui transitent sur les plateformes de la société n'est pas directement lié à celui du chiffre d'affaires des entreprises.

Risques liés au personnel

Hubwoo est très dépendant du service de ses cadres clés. Hubwoo a dû procéder localement, au cours des années écoulées, à des renforcements de compétences spécifiques dans les domaines des technologies, de l'information et du e-commerce. Il a dû parallèlement procéder à des rationalisations sectorielles de ses effectifs. Bien que le Groupe dépende de la concurrence sur le marché du travail pour le recrutement et la formation de personnel qualifié, il est toujours parvenu à attirer à ce jour les talents nécessaires pour assurer son développement.

Les changements de direction générale que la société a connus depuis quelques années peuvent être de nature à perturber le cours normal des affaires et l'organisation du Groupe. Toutefois, les dernières nominations aux fonctions de Directeur Général ont concerné des personnes qui occupaient précédemment d'autres fonctions au sein du Groupe (Mark Williams en janvier 2008 était précédemment Chief Financial Officer et Greg Mark en mars 2009 était précédemment directeur des ventes US). Ainsi, ces nominations étaient de nature peu déstabilisante pour le Groupe.

Risques liés aux fournisseurs

L'activité de Hubwoo et la qualité de ses prestations reposent, pour une large part, sur la qualité du service des fournisseurs associés à sa place de marché et aux divers sous-traitants auxquels Hubwoo a prévu de déléguer une part significative de son activité (hébergement et maintenance des moyens informatiques, conseil et mise en place chez les partenaires,...).

Toute défaillance d'un de ces fournisseurs ou sous-traitants dans la continuité ou la qualité de ses prestations pourrait avoir une répercussion négative sur sa propre image de marque et serait par voie de conséquence susceptible d'avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Hubwoo, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entraîner une baisse du cours des actions de la société. Néanmoins, les recrutements opérés à ce jour ont permis l'internalisation d'un certain nombre de compétence-clés, et donc une moindre dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Les achats et charges externes 2010 auprès des principaux fournisseurs du Groupe représentent (en pourcentage des achats et charges externes total de l'exercice 2010) :

- pour SAP AG, premier fournisseur du Groupe : 12% (le risque spécifique lié à ce fournisseur est décrit dans la section « Risques liés à la technologie »).
- pour les cinq premiers fournisseurs : 36%
- pour les dix premiers fournisseurs : 48%

Risques de liquidité

Le groupe Hubwoo doit assurer la gestion de sa trésorerie disponible afin de garantir le remboursement de ses emprunts et dettes financières et d'assurer le financement de ses activités. A cet égard, le Groupe a pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité des financements obtenus et leur flexibilité, grâce notamment à l'utilisation de découverts bancaires, de contrats d'affacturage, et de contrats de location-financement. Les sources de financement utilisées par le Groupe en 2010 sont ainsi :

- un contrat d'affacturage pour la gestion du recouvrement de certaines de ses créances « Vendeurs », mis en place en 2008, dont le plafond de financement maximal est de 700 milliers d'euros. Au 31 décembre 2010, la valeur des créances ainsi cédées et non encore recouvrées par la société d'affacturage est de 1.189 milliers d'euros, et la dette d'affacturage est de 157 milliers d'euros,
- plusieurs contrats d'affacturage signés en 2009 et portant sur les créances « Acheteurs » détenues par les sociétés françaises du Groupe. Au 31 décembre 2010, la valeur des créances ainsi cédées et non encore recouvrées par les sociétés d'affacturage s'élève à 872 milliers d'euros, et la dette d'affacturage est de 244 milliers d'euros,
- plusieurs contrats de location-financement mis en place depuis 2008. La valeur brute totale des immobilisations ainsi financées au 31 décembre 2010 est de 3.155 milliers d'euros, et le solde de la dette correspondante au 31 décembre 2010 est de 1.535 milliers d'euros.

Les emprunts et dettes financières du groupe proviennent donc essentiellement des contrats de location-financement, et aucun de ces contrats ne contient de clause de « covenant » au 31 décembre 2010. Par ailleurs, ces contrats de financement sont à taux fixe.

Le groupe Hubwoo bénéficie par ailleurs de lignes de crédit bancaire au 31 décembre 2010 pour un montant total de 375 milliers d'euros, non utilisées au 31 décembre 2010.

La gestion des risques du Groupe, qui est centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de liquidité conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière, et la Note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010 en présente les impacts chiffrés.

Sur la base de ces différents éléments, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques de marché

Risque de taux

Le Groupe ne détient au 31 décembre 2010 ni actifs ni passifs financiers significatifs qui soient soumis au risque de taux et n'en détenait pas au 31 décembre 2009. Le groupe n'est donc pas exposé au risque de taux.

Risque de change

Le groupe Hubwoo est exposé au risque de change par ses filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro (essentiellement le dollar américain), ainsi que par des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de la filiale concernée (essentiellement le dollar canadien pour la filiale américaine dont la devise fonctionnelle est le dollar américain).

Toutefois, le Groupe ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme car les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

La gestion des risques du Groupe, qui est centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. Cette gestion du risque de change repose essentiellement sur le contrôle de l'équilibre entre produits et charges pour la principale devise étrangère (à savoir le dollar américain). La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de change conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière et la Note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010 en présente les impacts chiffrés.

Risque sur actions et autres instruments financiers

La seule exposition du groupe Hubwoo au risque sur actions et autres instruments financiers concerne les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'anciens programmes de rachat, pour lesquelles le groupe Hubwoo est donc exposé aux variations de son cours de bourse. Au 31 décembre 2010, la société Hubwoo S.A. détient ainsi 601.809 de ses propres actions (soit 0,70% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 441.961,37 euros (soit un prix moyen de 0,73 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,32 euro au 31 décembre 2010, la valeur de ces actions est de 192.578,88 euros, soit une moins value latente de 249.382,49 euros.

Toutefois, les variations de cours n'ont aucune incidence sur le résultat consolidé du Groupe, les titres auto-détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux propres dans les états financiers consolidés.

Risque sur matières premières

De par la nature de son activité, le Groupe n'est pas exposé au risque sur matières premières.

5.3. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Augmentation de capital

La société Hubwoo S.A. a annoncé le 8 février 2011 le lancement d'une augmentation de capital pour un montant de 4,2 millions d'euros (prime d'émission incluse).

L'offre consistait en une augmentation de capital par émission d'un maximum de 16.807.932 nouvelles actions (hors clause d'extension) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existant à raison de 10 actions nouvelles pour 51 actions anciennes, au prix de 0,25 euro.

La souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 Février 2011 au 2 Mars 2011 à 17 heures, avec la possibilité de clôture par anticipation.

A l'issue de la période de souscription, le Conseil d'Administration du 10 mars 2011 a décidé d'exercer la faculté d'extension, portant ainsi le nombre d'actions nouvelles émises à 17.000.000. Après exercice de cette faculté d'extension, la levée de fonds s'élève ainsi à 4,25 Millions d'euros (prime d'émission incluse).

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des nouvelles actions sur Euronext Paris sont intervenus le 14 Mars 2011.

5.4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Répartition du chiffre d'affaires

Hubwoo tire ses revenus de deux sources :

Les revenus d'abonnement « Software as a Service » (SaaS)

Ce chiffre d'affaires repose sur des contrats pluriannuels de fourniture des différentes technologies Hubwoo (eAnalyse, eSource, eContract, eBuy, eInvoice, eContent, et eConnect).

Les revenus des Services

Il s'agit du chiffre d'affaires lié à la prestation d'expertise professionnelle pour la sélection, la mise en œuvre, le fonctionnement et le support technologique dans les domaines d'e-Procurement et d'e-Sourcing. Ces services peuvent être liés à la fourniture de solutions SaaS chez un client ou fournis de manière indépendante.

Partenariat avec SAP

Depuis la signature d'un contrat de collaboration internationale d'une durée de 5 ans avec SAP en novembre 2007, Hubwoo a renforcé sa position sur le marché des solutions d'achats électroniques à la demande. Nos clients bénéficient au niveau mondial de la mise en œuvre accélérée de solutions à la demande, grâce à l'association des applications de pointe d'e-Sourcing et de gestion de la relation fournisseur (Supplier Relationship Management ou « SRM ») de SAP, qui peuvent être intégrées de manière cohérente aux offres de produits et de services Hubwoo dédiés aux achats électroniques (hub, catalogues, connectivité).

Partenariat avec IBM

Hubwoo est devenu un partenaire stratégique d'IBM dans le cadre de son offre d'externalisation des achats. En combinant leur offre, Hubwoo et IBM répondent aux principaux défis des organisations en matière de maîtrise des achats, de gestion des approvisionnements et d'efficacité des processus et des contrôles. Les solutions « à la demande » de Hubwoo permettent un déploiement rapide des technologies Achats pour les clients internationaux.

Partenariat avec Bristlecone

Hubwoo a signé en septembre 2010 une alliance mondiale stratégique avec Bristlecone, qui fait partie du groupe Mahindra. Ensemble, les deux sociétés offrent une solution complète du processus achats depuis l'analyse des dépenses jusqu'aux paiements des fournisseurs (« Analyze to pay »), dans toutes les régions du monde et quel que soit le modèle du projet : sur site, hébergé, outsourcing, et modèles hybrides. Cette alliance offre une flexibilité supplémentaire et complète aux clients et élargit le portefeuille produits.

Nouveaux clients

Le Groupe continue à enregistrer régulièrement des signatures de contrats SaaS avec de nouveaux clients Acheteurs.

Stratégie commerciale mondiale auprès des acheteurs

La base de clientèle historique d'Hubwoo était présente surtout en France et en Allemagne, tandis que le développement de ces dernières années s'est essentiellement effectué au Royaume-Uni et aux États-Unis, zones dans lesquelles la demande reste la plus forte.

Hubwoo estime que les différents partenariats noués devraient continuer à soutenir la croissance de son chiffre d'affaires dans les années à venir.

Une structure de coûts optimisée

Depuis plusieurs années et suite aux différentes acquisitions réalisées, le Groupe a engagé des actions afin d'optimiser sa structure de coûts et d'assurer une rentabilité à long terme. Des progrès importants ont été réalisés afin de réduire les coûts, en particulier dans le domaine des technologies, au fur et à mesure de l'intégration des entreprises acquises.

Dans de nombreux autres domaines, les structures actives dans plusieurs pays ont été remplacées par une organisation mondiale, permettant des synergies financières et organisationnelles.

5.5. Dépenses en matière de Recherche et Développement

Les investissements d'exploitation du Groupe sont essentiellement liés à l'amélioration des produits et structures informatiques existants ainsi qu'au développement de nouveaux produits. Ainsi le Groupe a poursuivi ses efforts afin d'unifier et intégrer les différents systèmes informatiques existants en son sein, et a complété et amélioré les fonctionnalités de ses différentes technologies.

Les dépenses de développement engagées par le Groupe sur l'exercice 2010 et ayant fait l'objet d'une capitalisation s'élèvent à 1,4 million d'euros, dont 0,7 million d'euros sont des coûts internes. Les immobilisations incorporelles sont par ailleurs détaillées en note 13 des notes annexes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2010.

5.6. Capital Social

Répartition du capital social

Conformément aux dispositions des articles L 233-13 et L.225-100-3 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L233-12 dudit Code, le capital social se répartit au 31 décembre 2010 et à la connaissance de la Société, de la manière présentée ci-après :

| Actionnariat connu de l'émetteur | Situation au 31/12/2010 | | | Situation au 31/12/2009 | | |
|--|-------------------------|----------------|---------------------|-------------------------|----------------|---------------------|
| | Nombre d'actions | % en capital | % en droits de vote | Nombre d'actions | % en capital | % en droits de vote |
| Cofibred (filiale de la BRED Banque Populaire) | 14 284 856 | 16,66% | 16,78% | 14 284 856 | 16,78% | 16,88% |
| BPCE (ex Banque Fédérale des Banques Populaires) | 2 600 000 | 3,03% | 3,05% | 2 600 000 | 3,05% | 3,07% |
| Sous total Bred, Cofibred, et BPCE | 16 884 856 | 19,70% | 19,84% | 16 884 856 | 19,84% | 19,96% |
| FCPR APAX France VI | 4 284 559 | 5,00% | 5,03% | 4 284 559 | 5,03% | 5,06% |
| SAP AG & SAP Belgium | 3 841 087 | 4,48% | 4,51% | 3 841 087 | 4,51% | 4,54% |
| T-Systems International GmbH | 2 763 842 | 3,22% | 3,25% | 2 763 842 | 3,25% | 3,27% |
| Degussa AG / EVONIK | 2 757 836 | 3,22% | 3,24% | 2 757 836 | 3,24% | 3,26% |
| Infraserv GmbH & Co Hochst KG | 2 512 581 | 2,93% | 2,95% | 2 512 581 | 2,95% | 2,97% |
| Détenteur plus de 2,5% du capital en actions ou en droits de vote au 31 décembre 2010 | 33 044 761 | 38,55% | 38,82% | 33 044 761 | 38,83% | 39,06% |
| Autres - Ne détenant pas plus de 2,5% du capital | 52 073 192 | 60,75% | 61,18% | 51 557 484 | 60,58% | 60,94% |
| Hubwoo - Actions d'autocontrôle | 601 809 | 0,70% | | 509 790 | 0,60% | |
| Total | 85 719 762 | 100,00% | 100,00% | 85 112 035 | 100,00% | 100,00% |

Concernant les liens capitalistiques entre COFIBRED et BPCE, il convient de préciser que la BRED Banque Populaire n'exerce pas de contrôle sur BPCE (ex Banque Fédérale des Banques Populaires) au sens de l'article L. 223-3 du Code de commerce :

- BPCE est l'organe central commun aux Caisses d'Epargne et aux Banques Populaires. Son capital social est détenu à 50% par 20 Banques Populaires (dont la BRED Banque Populaire).
- La BRED Banque Populaire est une des 20 Banques Populaires. Elle détient 5% du capital de BPCE.

Il est également rappelé que seule la BPCE était représentée au Conseil d'Administration par son représentant permanent Bernard Gouraud, jusqu'à sa démission de son mandat d'administrateur en septembre 2010.

Auto détention

Au cours de l'exercice 2010, Hubwoo S.A. a fait usage des autorisations conférées par les Assemblées Générales des actionnaires du 18 juin 2009 et du 17 juin 2010 de racheter ses propres actions dans la limite d'un montant maximal des achats cumulés de 2 millions d'euros.

Ainsi, le Groupe a poursuivi l'exécution du contrat de liquidité, conclu en 2007, ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo S.A. dans la limite maximale de 300.000,00 euros.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait un total de 601.809 actions propres, dont 464.684 actions au titre du contrat de liquidité. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

Actionnariat collectif salarié au 31 décembre 2010

Néant, étant précisé qu'à la connaissance de la société, certains salariés de Hubwoo SA détenaient individuellement des actions Hubwoo inscrites en nominatif à la clôture de l'exercice.

Bons de souscription d'actions

Lors de l'acquisition de 100% du capital d'InterSources N.V. réalisée le 30 juillet 2007, le Groupe a émis 2.412.923 bons de souscription d'actions, qui pourront conduire à terme à l'attribution à leurs détenteurs d'un maximum de 2.010.760 nouvelles actions Hubwoo (représentant une valeur totale de 2,5 millions d'euros au prix unitaire d'attribution de 1,2433 euros) selon la performance future d'InterSources. Ces bons de souscription sont exerçables par tiers pendant douze mois à l'issue respectivement d'une, deux ou trois années après la date de réalisation de l'acquisition.

Dans les états financiers consolidés, les bons de souscription d'actions ont été comptabilisés en prime d'émission et sont convertis en capital et prime d'émission lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice 2010, 729.280 bons de souscription d'actions ont été exercés, correspondant à l'attribution de 607.727 nouvelles actions Hubwoo, et 61.325 bons de souscription d'actions, correspondant à l'attribution potentielle de 51.098 nouvelles actions, sont devenus caduques.

Les bons en circulation au 31 décembre 2010 sont exerçables jusqu'au 9 juillet 2011 et représentent le nombre maximal d'actions et le produit maximal d'émission suivant :

| Périodes d'exercice | Du 10 juillet 2010 au 9 juillet 2011 | Total |
|------------------------------------|---|-------------------|
| Nombre de BSA | 98 481 | 98 481 |
| Nombre maximal d'actions | 82 060 | 82 060 |
| Produit maximal d'émission (euros) | 102 025,20 | 102 025,20 |

Ces bons de souscription d'actions représentent une dilution potentielle de 0,10% sur la base du nombre d'actions émises au 31 décembre 2010 (85.719.762 actions).

Compte tenu de la méthode de comptabilisation de ces bons de souscription d'actions, ceci n'a pas d'incidence sur les capitaux propres consolidés IFRS.

Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, les plans d'options consentis ainsi que leur exécution au titre de l'exercice écoulé sont les suivants :

Nouveaux plans d'options de souscription

Aucun nouveau plan d'options n'a été mis en place au cours de l'exercice 2010.

Options sur actions

Au 31 décembre 2010, 2.720.017 options de souscription d'action de la société Hubwoo S.A. sont en circulation. Le prix moyen pondéré de ces options de souscription d'action est de 0,38 euros.

| Options sur actions en circulation | 2010 | | 2009 | |
|------------------------------------|--|------------------|--|------------------|
| | Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action) | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action) | Nombre d'options |
| Au 1er janvier | 0,40 | 3 412 637 | 0,83 | 3 638 412 |
| Octroyées | | | 0,36 | 2 867 063 |
| Ajustées | | | 0,68 | 180 317 |
| Annulées | 0,41 | -637 002 | 0,64 | -2 820 550 |
| Caduques | 0,89 | -55 618 | 1,84 | -452 605 |
| Exercées | | | | |
| Au 31 décembre | 0,38 | 2 720 017 | 0,40 | 3 412 637 |

Au cours de l'exercice 2010, aucune action n'a été souscrite ou achetée en levant une ou plusieurs des options détenues, soit par un des mandataires sociaux de la société, soit par un salariés de la société non mandataire social.

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2010 sont détaillés ci-après :

| Date d'expiration des options en circulation | numéro du plan | 2010 | | 2009 | |
|--|----------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|------------------|
| | | Prix d'exercice (euros / option) | Nombre d'options | Prix d'exercice (euros / option) | Nombre d'options |
| 13 novembre 2010 | plan 9 | | | 0,89 | 55 618 |
| 12 septembre 2012 | plans 10 B & C | 0,77 | 184 091 | 0,77 | 196 419 |
| 28 mars 2013 | plan 11 B | 0,57 | 131 991 | 0,57 | 157 485 |
| 11 juin 2013 | plan 12 | 0,57 | 64 342 | 0,57 | 113 061 |
| 3 mai 2014 | plan 13 | 0,28 | 1 071 429 | 0,28 | 1 071 429 |
| 24 septembre 2014 | plan 14 | 0,39 | 786 375 | 0,39 | 811 562 |
| 3 décembre 2014 | plan 15 | 0,38 | 481 789 | 0,38 | 1 007 063 |
| Total | | 0,38 | 2 720 017 | 0,40 | 3 412 637 |

Ces options représentent une dilution potentielle de 3,08% sur la base du nombre d'actions émises au 31 décembre 2010 (85.719.762 actions).

5.7. Évolution du cours de bourse

Les actions de Hubwoo S.A. sont cotées sur Euronext Paris au Compartiment C (Code ISIN : FR0004052561).

Le cours était de 0,35 euro au 1^{er} janvier 2010 et de 0,31 euro au 31 décembre 2010 (sur la base des données retraitées de l'augmentation de capital de début 2011).

Durant cette période le cours le plus bas s'est établi à 0,28 euro et le cours le plus haut à 0,47 euro (sur la base des données retraitées de l'augmentation de capital de début 2011).

Le volume échangé au cours de l'année 2010 est de 81.643.058 actions (sur la base des données retraitées de l'augmentation de capital de début 2011).

5.8. Filiales et participations

Sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Hubwoo S.A.

La société Hubwoo S.A. contrôle directement ou indirectement les sociétés suivantes au 31 décembre 2010 :

| Filiales et participations | Date de 1ère consolidation | Pays | Détenion | Méthode de consolidation | % de contrôle et d'intérêt | |
|--|----------------------------|-------------|-----------|--------------------------|----------------------------|------------|
| | | | | | 31.12.2010 | 31.12.2009 |
| Hubwoo S.A. | Société mère | France | //// | Intégration globale | //// | //// |
| CC-Chemplerer Ltd | 29 juin 2004 | Irlande | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| Hubwoo Germany GmbH | 29 juin 2004 | Allemagne | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| Trade-Ranger Inc. | 17 mai 2005 | Etats Unis | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| Trade-Ranger International Ltd (*) | 17 mai 2005 | Irlande | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| Hubwoo USA L.P. | 17 mai 2005 | Etats Unis | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.) | 31 juillet 2007 | Belgique | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| InterSources LLC (*) | 31 juillet 2007 | Etats Unis | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| InterSources (UK) Ltd | 31 juillet 2007 | Royaume Uni | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| InterSources India Pvt | 31 juillet 2007 | Inde | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| Hubwoo USA Inc | 3 janvier 2008 | Etats Unis | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| AchatPro S.A. | 30 juin 2008 | France | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| ASP Development | 30 juin 2008 | Bulgarie | Indirecte | Mise en équivalence | 49% | 49% |

(*) sociétés dissoutes au cours de l'exercice

Par ailleurs, la société a ouvert en 2009 un établissement permanent autonome à Manille - Philippines, dont l'activité principale est d'être un centre de support pour l'ensemble des clients internationaux du Groupe.

Enfin, les caractéristiques des sociétés contrôlées directement figurent en note « V – Autres informations » des comptes sociaux de Hubwoo S.A. arrêtés au 31 décembre 2010.

5.9. Information en matière de responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe respecte les valeurs et les comportements qui forment sa culture d'entreprise :

- l'écoute des partenaires, qu'ils soient clients ou fournisseurs afin de comprendre leurs besoins, de les aider et de construire des relations de confiance durables ;
- le respect des engagements en matière de qualité des prestations et de délais ;
- la convivialité et l'esprit d'équipe vis-à-vis des partenaires et des collaborateurs du Groupe ;
- l'esprit d'entreprise et d'engagement pour optimiser la rentabilité du Groupe, réduire les coûts, identifier des solutions qui assurent son avenir à long terme ;
- la rentabilité exigée par nos actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que l'activité de la société Hubwoo S.A. et du Groupe (création et opération de places de marchés électroniques) ne présente qu'un impact marginal du point de vue environnemental. De ce fait, aucune politique environnementale n'a été définie par le Groupe, et aucune information n'est collectée en la matière par le Groupe.

En revanche, le métier même de Hubwoo contribue à la réduction de certains effets néfastes de la croissance des entreprises sur l'environnement. Ainsi, la facturation électronique, le rapprochement automatisé entre les factures et les commandes, l'archivage électronique et la mise en ligne des contrats diminuent fortement les impressions papier.

Informations sociales requises par l'article R225-104 du Code de Commerce

Effectifs

Au 31 décembre 2010, l'effectif salarié du Groupe s'établit à 266 personnes contre 249 au 31 décembre 2009. Cette augmentation est due au renforcement des équipes commerciales et de prestations de Services ainsi qu'au renforcement des équipes de support de l'établissement permanent à Manille-Philippines.

Au 31 décembre 2010, l'effectif salarié de la société Hubwoo S.A. s'établit à 45 personnes contre 49 au 31 décembre 2009.

Organisation du temps de travail

En France, un accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail a été signé en juin 2002 entre la Direction et le personnel de l'entreprise, aux termes duquel le temps de travail des cadres est de 213 jours par an et le temps de travail des non-cadres est de 36,6 heures par semaine.

Dans les autres pays, le Groupe respecte les dispositions législatives et réglementaires locales.

Rémunération

Aucun accord n'a été signé par une des sociétés du groupe prévoyant des augmentations collectives. En conséquence, les évolutions de rémunérations sont décidées de manière individuelle par les responsables hiérarchiques.

En l'absence de tout intéressement ou plan d'épargne salariale, certaines catégories de personnel bénéficient d'une rémunération variable liée à la réalisation d'objectifs Groupe définis par la Direction Générale.

Relations Professionnelles

Le Groupe a formalisé sa politique de relations professionnelles dans plusieurs documents internes, dont notamment un code de bonne conduite, afin d'interdire en son sein certains comportements jugés contraires à sa culture d'entreprise (harcèlement, violences physiques ou verbales...).

Concernant la société Hubwoo S.A., des réunions du Comité d'Entreprise, présidées par un représentant de la Direction Générale, ont lieu régulièrement.

Par ailleurs, la gestion du personnel, notamment en France, peut entraîner une rigidité et une lenteur dans l'évolution de ses structures, de par le formalisme lié à la réglementation locale.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Groupe fait tout son possible pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

En France, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail existe depuis plusieurs années et veille plus particulièrement à l'amélioration des conditions de travail.

Formation

Le Groupe a une politique volontariste de formation de ses équipes afin de s'assurer de la mise à jour régulière des compétences de ses personnels, qui s'ajoute aux obligations légales telles que le Droit Individuel à la Formation en France.

Au regard des obligations relatives au Droit Individuel à la Formation (20 heures de formation par an cumulables sur 6 ans et plafonnées à 120 heures), le total des heures cumulées et non utilisées à fin décembre 2010 pour la société Hubwoo S.A. est égal à 3.616 heures, dont 2.799 heures au titre des droits acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2010.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Eu égard à la taille relativement faible du Groupe, aucune politique relative à l'emploi des travailleurs handicapés n'a été définie à ce jour.

Par ailleurs, à la connaissance de la société, aucun salarié de la société Hubwoo S.A. ne bénéficie du statut de travailleur handicapé.

Ouvres sociales

Le Groupe a une politique volontariste d'œuvres sociales visant à fidéliser ses équipes.

Importance de la sous-traitance

Le Groupe a recours à la sous-traitance pour bénéficier d'expertises pointues dont ne disposent pas ses salariés, notamment dans les domaines technologiques.

Informations environnementales requises par l'article R225-105 du Code de Commerce

Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie

De par son activité, la consommation de ressources en eau, matières premières et énergie du Groupe est marginale. En effet, le seul impact significatif en termes de ressources est la consommation électrique des centres de gestion de données, or ces derniers sont hébergés chez des prestataires externes à qui il revient de gérer cette problématique.

Le Groupe s'efforce toutefois de sensibiliser ses salariés aux problématiques environnementales au travers de différentes initiatives (limitation des déplacements grâce à la promotion de la vidéo conférence, sensibilisation aux consommations électrique et de papier...).

Mesures visant à limiter les atteintes à l'équilibre biologique

De par l'activité immatérielle du Groupe, les atteintes à l'équilibre biologique sont marginales.

Démarches d'évaluation ou de certification

La problématique environnementale étant marginale de par l'activité du Groupe, aucune démarche d'évaluation ou de certification n'a été initiée.

Mesures visant à assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables

La société et le Groupe ne sont pas soumis à des dispositions législatives et réglementaires particulières, et respectent les dispositions législatives et réglementaires de droit commun.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société et du Groupe sur l'environnement

Aucune dépense spécifique n'a été engagée par le Groupe dans ce domaine.

Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Le Groupe n'ayant identifié aucun risque en matière d'environnement auquel il serait exposé, aucune provision n'a été comptabilisée.

Montants des indemnités versées en matière d'environnement

A ce jour, le Groupe n'a versé aucune indemnité en matière d'environnement.

Objectifs assignés aux filiales en matière d'environnement

L'exposition du Groupe en matière d'environnement étant marginale, la société Hubwoo S.A. n'a assigné aucun objectif à ses filiales en matière d'environnement.

Toutefois, les filiales, tout comme la Maison-Mère, s'efforcent de sensibiliser leurs salariés aux problématiques environnementales au travers de différentes initiatives (limitation des déplacements grâce à la promotion de la vidéo conférence, sensibilisation aux consommations électrique et de papier...).

5.10. Rémunérations des mandataires sociaux

Rémunération des Membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, dont le Président du Conseil d'Administration, perçoivent des jetons en présence depuis 2008.

Le plafond maximum de 20.000,00 euros de jetons de présence fixé pour l'exercice 2009 par l'assemblée générale du 18 juin 2009 a ainsi été attribué en totalité.

Un plafond maximum de 60.000,00 euros de jetons de présence pour l'exercice 2010 avait été fixé par l'assemblée générale du 17 juin 2010, mais le Conseil d'Administration n'a décidé d'attribuer des jetons de présence qu'à hauteur de 20.000,00 euros pour l'exercice 2010.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration ayant pris acte lors de sa réunion du 16 janvier 2009 de la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est présentée conformément à cette recommandation et en reprend les différents tableaux de présentation. Conformément à la définition des dirigeants mandataires sociaux figurant dans cette recommandation AMF, les dirigeants mandataires sociaux de la société sont donc ses Présidents du Conseil d'Administrations successifs et des Directeurs Généraux successifs.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| En Euros | 2010 | 2009 |
|--|----------------|----------------|
| Gregory A. Mark | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 445 305 | 312 186 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | 0 | 255 600 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Total | 445 305 | 567 786 |
| Alain Andréoli | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 0 | 20 000 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | 0 | 0 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Total | 0 | 20 000 |
| Mark Williams | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 0 | 57 681 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | 0 | 0 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Total | 0 | 57 681 |

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

| En Euros | 2010 | | 2009 | |
|-----------------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | montants dus | montants versés | montants dus | montants versés |
| Gregory A. Mark | | | | |
| Rémunération fixe | 251 229 | 237 187 | 172 231 | 172 231 |
| Rémunération variable | 194 076 | 194 076 | 139 956 | 44 858 |
| Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avantages en nature | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 445 305 | 431 263 | 312 186 | 217 088 |
| Alain Andréoli | | | | |
| Rémunération fixe | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 0 | 20 000 | 20 000 | 0 |
| Avantages en nature | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 20 000 | 20 000 | 0 |
| Mark Williams | | | | |
| Rémunération fixe | 0 | 0 | 57 681 | 57 681 |
| Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avantages en nature | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 | 57 681 | 57 681 |

Au titre de ses fonctions de Directeur Général depuis le 27 mars 2009, Monsieur Gregory A. Mark bénéficie d'une rémunération annuelle fixe brute de 300.000,00 dollars américains à laquelle s'ajoute une rémunération variable brute de 250.000,00 dollars américains. Cette rémunération variable est liée à hauteur de 60% à la réalisation d'objectifs Groupe et, à hauteur de 40% à la réalisation d'objectifs individuels devant être soumis au Comité des Rémunérations.

En complément de sa rémunération, 1.000.000 options de souscription d'actions ont été attribuées en 2009 à Monsieur Gregory A. Mark.

Il bénéficie également de la prise en charge de frais de voyages à hauteur de 10.000,00 dollars américains et de la mise à disposition d'un appartement à Paris.

Monsieur Alain Andréoli a perçu en 2009 une rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence.

Au titre de ses fonctions de Directeur Général de janvier 2008 à mars 2009, Monsieur Mark Williams bénéficiait d'une rémunération fixe brute de 200.000,00 euros, à laquelle s'ajoutait une rémunération variable brute de 120.000,00 euros. Cette prime était liée, à hauteur de 60%, à la réalisation d'objectifs Groupe et, à hauteur de 40%, à la réalisation d'objectifs individuels devant être soumis au Comité des Rémunérations.

Il bénéficiait également de la prise en charge d'une couverture maladie, de versements à un organisme de retraite à cotisations définies, ainsi que d'une indemnité de déplacement forfaitaire pouvant atteindre 20.000,00 euros.

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

| En Euros | 2010 | | 2009 | |
|-----------------------|---------------|-----------------|--------------|-----------------|
| | montants dus | montants versés | montants dus | montants versés |
| Alain Andréoli | | | | |
| Jetons de présence | 20 000 | 0 | 0 | 0 |
| Autres rémunérations | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 20 000 | 0 | 0 | 0 |

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | Numéro et date du plan | Nature des options | Valorisations des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | prix d'exercice | période d'exercice |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------|--|---|-----------------|-----------------------------|
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Total 2010 | | | 0 | 0 | | |
| Gregory A. Mark | plan 13 du 4 mai 2009 | options de souscription | 255 600 | 1 000 000 | 0,30 | du 4 mai 2009 au 3 mai 2014 |
| Total 2009 | | | 255 600 | 1 000 000 | | |

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

| | Plan 10 A&B&C | Plan 11 A&B | Plan 12 | |
|--|---|--|--|------------------|
| Date du Directoire ou du Conseil | 13 septembre 2007 | 28 mars 2008 | 11 juin 2008 | |
| Nombre d'options attribuées à l'origine | 1 600 000 | 1 325 000 | 750 000 | |
| dont mandataires sociaux | 650 000 | 500 000 | 0 | |
| | Alain Andréoli Mark Williams Gregory A. Mark | 500 000 | | |
| | 150 000 | 500 000 | | |
| Point de départ d'exercice des options | 13 septembre 2007 | 28 mars 2008 | 11 juin 2008 | |
| Date d'expiration | 12 septembre 2012 | 28 mars 2013 | 11 juin 2013 | |
| Prix d'exercice ajusté | 0,77 euro | 0,57 euro | 0,57 euro | |
| Prix d'exercice historique | 0,81 euro | 0,60 euro | 0,60 euro | |
| Principales modalités d'exercice | 6,25% (pour 1.100.000 options) ou 12,5% (pour 500.000 options) des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution | 6,25% des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution | 6,25% des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution | |
| Nombre d'options additionnelles | 34 336 | 34 212 | 11 561 | |
| Nombre d'actions souscrites | | | | |
| Nombre d'options annulées ou caduques | -1 450 245 | -1 227 221 | -697 239 | |
| Nombre d'options restantes en circulation | 184 091 | 131 991 | 64 342 | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | Plan 13 | Plan 14 | Plan 15 | Total |
| Date du Directoire ou du Conseil | 27 mars 2009 | 25 septembre 2009 | 4 décembre 2009 | |
| Nombre d'options attribuées à l'origine | 1 000 000 | 860 000 | 1 007 063 | 6 542 063 |
| dont mandataires sociaux | 1 000 000 | 0 | 0 | 2 150 000 |
| | Alain Andréoli Mark Williams Gregory A. Mark | | | 500 000 |
| | 1 000 000 | | | 500 000 |
| | | | | 1 150 000 |
| Point de départ d'exercice des options | 4 mai 2009 | 25 septembre 2009 | 4 décembre 2009 | |
| Date d'expiration | 3 mai 2014 | 24 septembre 2014 | 3 décembre 2014 | |
| Prix d'exercice ajusté | 0,28 euro | | | |
| Prix d'exercice historique | 0,30 euro | 0,39 euro | 0,39 euro | |
| Principales modalités d'exercice | 6,25% des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution | 6,25% des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution | 6,25% des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution | |
| Nombre d'options additionnelles | 71 429 | | | 151 558 |
| Nombre d'actions souscrites | | | | 0 |
| Nombre d'options annulées ou caduques | | -73 625 | -525 274 | -3 973 604 |
| Nombre d'options restantes en circulation | 1 071 429 | 786 375 | 481 789 | 2 720 017 |
| Nombre total d'options restantes en circulation au 31 décembre 2010 | | | | 2 720 017 |

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

| Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers | Exercice | | Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées | Prix moyen pondéré | Numéros des plans concernés |
|---|----------|------|--|--------------------|-----------------------------|
| | 2010 | 2009 | | | |
| Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé | 2010 | | 0 | - | - |
| | 2009 | | 1 440 568 | 0,38 | Plans 14 et 15 |
| Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé | 2010 | | 0 | - | - |
| | 2009 | | 0 | - | - |

Tableau 10 : Dirigeants mandataires sociaux

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction | | Indemnités relatives à une clause de non concurrence | |
|--|--|---------|-----------------------------------|---------|--|---------|--|---------|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| | Gregory A. Mark Directeur Général du 27 mars 2009 au 4 décembre 2009 Président Directeur Général depuis le 4 décembre 2009 | Oui (a) | | Oui (b) | | Oui (c) | | Oui (c) |
| Mark Williams Directeur Général du 7 janvier 2008 au 27 mars 2009 | Oui (d) | | Oui (e) | | Oui (f) | | | Non |

(a) Gregory A. Mark étant salarié du Groupe lors de sa nomination en tant que Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé le maintien de son contrat de travail américain conclu avec une des filiales du groupe, mais a en conséquence décidé de ne pas lui accorder de rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général. Ce contrat ("at-will employment") peut être interrompu par les parties prenantes à tout moment, sans indemnité.

(b) Gregory A. Mark bénéficie de versements du Groupe Hubwoo à un organisme de retraite à cotisations définies pour un montant de 14 700 dollars américains (soit 11 079 euros) sur l'exercice 2010 et de 14 969 dollars américains (soit 10 743 euros) sur l'exercice 2009.

(c) Gregory A. Mark pourrait bénéficier, sous réserve du respect d'un engagement de non concurrence, de la poursuite du versement de son salaire de base pendant 12 mois à compter de la cessation de fonction.

(d) Mark Williams bénéficiait d'un contrat de travail conclu, avec une des filiales du groupe, antérieurement à sa nomination au poste de Directeur Général. Mark Williams ne bénéficiant pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général, son contrat de travail avait été maintenu dans l'attente de la position du comité de rémunérations sur le sujet.

(e) Mark Williams bénéficiait de versements à un organisme de retraite à cotisations définies pour un montant de 4 385 euros sur l'exercice 2009.

(f) Aux termes de son contrat de travail, M. Mark Williams pouvait bénéficier d'une indemnité équivalente à 6 mois de rémunération en cas de licenciement faisant suite à un changement de contrôle au sein du Groupe Hubwoo.

Suite à la démission de Mark Williams, lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2009, de son poste de Directeur général de la société ainsi que de son mandat d'administrateur, aucune indemnité de départ ne lui a été attribuée.

Intéressement des dirigeants et membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun accord d'intéressement.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

Indemnités consenties aux mandataires sociaux en cas de démission, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou en raison d'une offre publique

Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception du contrat de Gregory A. Mark (comme indiqué précédemment dans le Tableau 10 : Dirigeants mandataires sociaux). Ce contrat prévoit que Monsieur Gregory A. Mark pourrait bénéficier, sous réserve du respect d'un engagement de non concurrence, de la poursuite du versement de son salaire de base pendant 12 mois à compter de la cessation de fonction. Mark Williams bénéficiait quant à lui d'une clause d'indemnité en cas de licenciement faisant suite à un changement de contrôle au sein du groupe Hubwoo.

5.11. Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux

| Mandataire social | Date de première nomination | Date de nomination du mandat en cours | Date d'échéance du mandat (**) | Mandat ou fonction exercé | Société concernée | Date de cessation |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---|---|-------------------|
| Gregory A MARK | 27 mars 2009 | 27 mars 2009 | 31 décembre 2013 | Président Directeur Général | Hubwoo S.A. | |
| | | | | Président Directeur Général | ACHATPRO S.A. | |
| | | | | Director | Hubwoo USA LP | |
| | | | | Director | Hubwoo USA Inc | |
| | | | | Director | Trade-Ranger Inc | |
| | | | | Administrateur et Directeur Général (*) | Hubwoo S.A. (*) | 4 décembre 2009 |
| Senior Vice President Sales US (*) | Hubwoo US (*) | 27 mars 2009 | | | | |
| Alain ANDREOLI | 5 juillet 2005 | 3 mai 2007 | 31 décembre 2012 | Administrateur | Hubwoo S.A. | |
| | | | | President and Chief Executive Officer | Grass Valley | |
| | | | | Senior Vice Président Global Sales & Services Europe (*) | Sun Microsystems (*) | 2010 |
| | | | | Président du Conseil d'Administration (*) | Hubwoo S.A. (*) | 4 décembre 2009 |
| | | | | Président Directeur Général (*) | Hubwoo S.A. (*) | 7 janvier 2008 |
| Président du Directoire (*) | Hubwoo S.A. (*) | 3 mai 2007 | | | | |
| Hartmut MUELLER | 29 juin 2004 | 3 mai 2007 | 31 décembre 2012 | Représentant permanent de Evonik Degussa GmbH au Conseil d'Administration | Hubwoo S.A. | |
| | | | | Managing Director | Infracor GmbH | |
| | | | | Representative of Infracor GmbH at the advisory board | MINERALplus GmbH | |
| Représentant permanent de Degussa AG au Conseil de Surveillance (*) | Hubwoo S.A. (*) | 3 mai 2007 | | | | |
| Bernd-Uwe PAGEL | 29 juin 2004 | 3 mai 2007 | 31 décembre 2012 | Représentant permanent de SAP AG au Conseil d'administration | Hubwoo S.A. | |
| | | | | Senior Vice President Outsourcing & On Demand Ecosystem | SAP AG | |
| | | | | Représentant permanent de SAP AG au Conseil de Surveillance (*) | Hubwoo S.A. (*) | 3 mai 2007 |
| Membre du directoire (*) | Tensalis (*) | 2006 | | | | |
| Edgard MISRAHI | 31 juillet 2003 | 3 mai 2007 | 22 novembre 2010 | Administrateur (*) | Hubwoo S.A. (*) | 22 novembre 2010 |
| | | | | Président et Administrateur | Apax Partners MidMarket SAS | |
| | | | | Président et Administrateur | Financière MidMarket SAS | |
| | | | | Représentant permanent d'APAX PARTNERS (membre du Comité de Surveillance) | Arkadin Holding | |
| | | | | Administrateur | DXO Labs | |
| | | | | Administrateur | Groupe Outremer Telecom | |
| | | | | Administrateur | Camelia Participations | |
| | | | | Administrateur | Prosodie | |
| | | | | Gérant | Société civile Camel | |
| | | | | Représentant permanent d'APAX PARTNERS (gérant) | Société civile Infolinvest | |
| | | | | Président du Conseil de Surveillance | InfoPro Communications | |
| | | | | Membre du Comité de Direction | Editions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie (ETAI) | |
| | | | | Associé Gérant | Société civile Cassiopée | |
| | | | | Gérant | SE Bizet | |
| | | | | Représentant permanent d'APAX PARTNERS (*) | Cegid (*) | 2010 |
| | | | | Directeur Général Délégué (*) | Apax Partners SA (*) | 2009 |
| | | | | Représentant permanent d'APAX PARTNERS (*) | Arkadin SA (*) | 2009 |
| | | | | Représentant permanent d'APAX PARTNERS (*) | Altran Technologies SA (*) | 2009 |
| | | | | Censeur (*) | Oseo Garantie (*) | 2009 |
| | | | | Président du Conseil de Surveillance (*) | Hubwoo S.A. (*) | 3 mai 2007 |
| | | | | Administrateur (*) | Webraska Mobile Technologies (*) | 2007 |
| | | | | Président (*) | Tsingma (*) | 2007 |
| Membre du Comité de Direction (*) | InfoPro Communication SAS (*) | 2007 | | | | |
| Directeur Général (*) | Société Européenne Kleber (*) | 2006 | | | | |
| Administrateur (*) | Antalis TV (*) | 2006 | | | | |
| Membre du Comité Exécutif (*) | Fintel (*) | 2006 | | | | |
| Président (*) | Camelia Participations (*) | 2006 | | | | |
| Membre du Conseil de Surveillance (*) | Amboise Investissement SCA (*) | 2006 | | | | |
| Bernard GOURAUD | 19 février 2004 | 3 mai 2007 | 4 septembre 2010 | Représentant permanent de BPCE au Conseil d'administration (*) | Hubwoo S.A. (*) | 4 septembre 2010 |
| | | | | Représentant permanent de BPCE au Conseil d'administration | Albireo | |
| | | | | Représentant permanent de BPCE au Conseil d'administration | Natixis Altair IT Shared Services | |
| | | | | Président Directeur Général | T2S AFRICA | |
| | | | | Président du Conseil d'Administration | T2S Outre-Mer | |
| | | | | Président du Conseil d'Administration | GIE OCEOR Informatique | |
| | | | | Administrateur | EUROPAY FRANCE | |
| | | | | Administrateur | PARTECIS | |
| Représentant permanent de BPCE au Conseil d'administration (*) | Natixis Paiements (*) | 2010 | | | | |
| Représentant permanent de BPCE au Conseil d'administration (*) | SAS STET (*) | 2010 | | | | |
| Censeur (*) | EUROPAY FRANCE (*) | 2009 | | | | |

(*) ces mandats ou fonctions ne sont plus exercés à ce jour.

(**) assemblée générale approuvant les comptes clos de l'exercice mentionné

La société BPCE était représentée au Conseil d'Administration par son représentant permanent Bernard Gouraud, jusqu'à sa démission de son mandat d'administrateur actée en septembre 2010.

Edgard Misrahi a quant à lui démissionné de son mandat d'administrateur de la société Hubwoo S.A. en novembre 2010.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucune des personnes listées ci-avant :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre elle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

5.12. Proposition d'affectation du résultat social

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux présentés font ressortir une perte de 2.820.346 euros.

Il est proposé de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

5.13. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Depuis leur création ou leur entrée dans le Groupe, les sociétés du groupe Hubwoo, dont la société mère Hubwoo, n'ont jamais versé de dividendes. La société mère et ses filiales ont en effet consacré leurs excédents de trésorerie aux investissements dans les domaines technologiques, commercial et marketing. La politique de distribution des dividendes est donc dépendante des investissements nécessaires ainsi que des résultats futurs.

5.14. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, exception faite de la quote-part des amortissements non déductible des loyers sur véhicules affectés au personnel et aux dirigeants et qui s'élève au titre de l'exercice écoulé à un montant de 49.855 euros.

5.15. Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

Nous vous rappelons que par délibérations en date du 18 juin 2009 et 17 juin 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et dans le respect des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite « Abus de marché », entrée en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a ainsi été autorisée par l'assemblée générale à racheter ses propres actions dans la limite d'un montant maximal des achats cumulés de 2 millions d'euros, et d'un prix maximum d'achat fixé successivement à 8 euros par action (par l'Assemblée Générale du 18 juin 2009) puis à 2 euros par action (par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010).

A ce titre, il a été conclu avec NATEXIS BLEICHROEDER un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et à la charte de déontologie AMAFI du 23 septembre 2008.

Pour les besoins de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, nous vous précisons qu'il a été procédé à la publication dans les conditions de l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, du descriptif du programme de rachat établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-7 dudit règlement.

5.16. Bilan des opérations sur les actions propres

Au cours de l'exercice 2010, la Société a opéré les opérations suivantes sur ses propres actions :

- nombre d'actions détenues au 1^{er} janvier 2010 : 509.790 actions au prix moyen d'achat de 0,85 euro,

- achats réalisés au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 3.030.221 actions au prix moyen d'achat de 0,36 euro,

- ventes réalisées au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 2.938.202 actions au prix moyen de vente de 0,37 euro,

- nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 601.809 actions au prix moyen d'achat de 0,73 euro (soit 441.961 euros), représentant 60.181 euros en valeur nominale (0,10 euro par action) et 192.579 euros au cours boursier du 31 décembre 2010 (0,32 euro par action).

Les actions détenues au 31 décembre 2010 représentent 0,70% du capital social.

5.17. Résultat des 5 derniers exercices

| Date d'arrêté | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Durée de l'exercice (en mois) | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Capital social | 8 571 976 | 8 511 204 | 6 137 640 | 31 506 735 | 24 897 343 |
| Nombre d'actions | 85 719 762 | 85 112 035 | 61 376 397 | 52 511 225 | 41 495 571 |
| Opérations et résultat | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 15 557 541 | 13 540 091 | 11 866 326 | 13 800 911 | 9 665 112 |
| Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions | 2 245 880 | 1 612 756 | -4 333 183 | -219 407 | -3 578 917 |
| Impôt sur les bénéfices | 14 928 | 22 387 | | | 15 000 |
| Participations des salariés | | | | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | 5 051 298 | 3 411 264 | 468 935 | 907 209 | 18 922 769 |
| Résultat net | -2 820 346 | -1 820 895 | -4 802 118 | -1 126 616 | -22 516 686 |
| Résultat distribué | | | | | |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat après impôt et participation et avant dotations aux amortissements et provisions | 0,03 | 0,02 | -0,07 | 0,00 | -0,09 |
| Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions | -0,03 | -0,02 | -0,08 | -0,02 | -0,54 |
| Dividende attribué | | | | | |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 45 | 54 | 59 | 59 | 63 |
| Masse salariale | 3 954 124 | 4 208 345 | 4 870 562 | 4 716 349 | 4 713 549 |
| Sommes versées en avantages sociaux | 1 665 397 | 1 859 335 | 2 375 682 | 2 058 857 | 2 048 223 |

5.18. État des délégations en cours

Conformément aux dispositions des articles L.225-100 et L.225-129-5 du Code de commerce, un rapport spécifique a été établi qui fait état des délégations consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, et de l'usage qui en a été fait au cours de l'exercice écoulé.

5.19. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

Structure du capital de la Société au 31 décembre 2010 et participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont celle-ci aurait eu connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce

La structure du capital de la Société au 31 décembre 2010 est présentée au paragraphe précédent « CAPITAL SOCIAL – Répartition du capital social ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application des dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce

L'article 20 des statuts, dans sa rédaction actuelle, prévoit qu'à défaut de déclaration des franchissements de seuil légaux et du franchissement de seuil statutaire de 2,5 %, "les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale."

Il n'existe aucune autre restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

En outre, il n'existe aucune restriction statutaire aux transferts d'actions et il n'a été porté à la connaissance de la Société aucune clause de la nature de celles visées à l'article L.233-11 du Code de commerce (« clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société »).

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

Mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Accords entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, aucun accord de cette nature n'a été conclu.

Règles applicables à la nomination et au remplacement du Directeur Général

L'article 14 des statuts prévoit notamment que :

1. « la direction de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de « Président Directeur Général » soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration qui porte alors le titre de « Directeur Général »
[...]
2. lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions légales, réglementaires ou statutaires relatives au directeur général lui sont applicables et il prend le titre de Président Directeur Général. Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation de la Présidence du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de la Société, le Conseil d'Administration procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat et l'étendue de ses pouvoirs. [...]
Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. »

Règles applicables à la modification des statuts

Les statuts de la Société, ne peuvent, conformément à la loi et aux statuts, être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires.

Toutefois, l'assemblée générale peut, au cas par cas, déléguer cette compétence au conseil d'administration.

Pouvoir du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

L'article 13 des statuts prévoit que "le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

S'agissant des émissions et des rachats d'actions, le conseil d'administration ne peut émettre des actions nouvelles ou procéder à des rachats d'actions, que pour autant que l'assemblée générale lui ait consenti une délégation à ce titre.

Il est précisé en tant que de besoin, que les délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale à l'effet d'augmenter le capital social font l'objet d'un rapport complémentaire.

Par ailleurs, les opérations de rachat d'actions sont décrites dans le paragraphe précédent « AUTORISATION D'OPERER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS ».

Accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le directeur général ou les salariés, s'ils démissionnent, ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception du contrat de Gregory A. Mark (comme indiqué précédemment dans la partie « REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX »). Ce contrat prévoit que Monsieur Gregory A. Mark pourrait bénéficier, sous réserve du respect d'un engagement de non concurrence, de la poursuite du versement de son salaire de base pendant 12 mois à compter de la cessation de fonction.

5.20. Annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration établie en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez ci-après un état récapitulatif des délégations consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social ainsi que de l'usage qui en a été fait au cours de l'exercice écoulé.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des options de souscription d'actions au profit des dirigeants et salariés du groupe HUBWOO :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 (12^{ème} résolution) ;
- Nombre maximum d'actions pouvant être émises par suite de l'exercice des options : 8 % du capital social au jour où le conseil d'administration statue, ce plafond étant commun à celui relatif à l'attribution d'actions gratuites et à l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'un PEE à mettre en place ;
- Durée de validité : 38 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2010 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites de la société :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 (13^{ème} résolution) ;
- Nombre maximum d'actions pouvant être émises : dans la limite de 8 % du capital social au jour où le conseil d'administration statue, ce plafond étant commun à celui relatif à l'émission d'options de souscription d'actions (Cf. ci-avant) ;
- Durée de validité : 38 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2010 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de permettre l'émission d'actions et de toutes autres valeurs mobilières (et notamment des obligations convertibles en actions) donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2008 (4^{ème} résolution) ;
- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3.000.000 € (hors clause d'extension) ;
- Durée de validité : 26 mois à compter de l'assemblée générale.
- Annulée par la délégation ayant le même objet consentie par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010

Usage au cours de l'exercice 2010 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2008 (11^{ème} résolution) ;
- Montant maximum de l'augmentation de capital : 300.000 € ;
- Durée de validité : 18 mois à compter de l'assemblée générale.
- Annulée par la délégation ayant le même objet consentie par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010

Usage au cours de l'exercice 2010 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des options de souscription d'actions au profit des dirigeants et salariés du groupe HUBWOO :

- Vient en substitution de la délégation ayant le même objet consentie par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007
- Décidée par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010 (12^{ème} résolution) ;
- Nombre maximum d'actions pouvant être émises : dans la limite de 8 % du capital social au jour où le conseil d'administration statue
- Durée de validité : 38 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2010 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de permettre l'émission d'actions et de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- Vient en substitution de la délégation ayant le même objet consentie par l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2008
- Décidée par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010 (13^{ème} résolution) ;
- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1.700.000 € (hors clause d'extension d'un maximum de 15% de l'émission initiale telle que prévue par la 14^{ème} résolution et sous réserve d'un montant nominal maximal global d'augmentation de capital de 2.300.000 € prévu par la 16^{ème} résolution);
- Durée de validité : 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2010 : Néant.

Cette délégation a été totalement utilisée pour une augmentation de capital close en mars 2011.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE :

- Vient en substitution de la délégation ayant le même objet consentie par l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2008
- Décidée par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010 (15^{ème} résolution) ;
- Montant maximum de l'augmentation de capital : 300.000 € (sous réserve d'un montant nominal maximal global d'augmentation de capital de 2.300.000 € prévu par la 16^{ème} résolution);
- Durée de validité : 18 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2010 : Néant.

6. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

6.1. Informations financières historiques

6.1.1. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières publiées et vérifiées par les commissaires aux comptes sont les Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010, figurant en section 6.2 du présent Document de référence, et qui présentent les informations financières de l'exercice 2010 avec un comparatif 2009

Les états financiers consolidés des exercices 2009 et 2008 sont inclus par référence dans le présent Document de référence comme indiqué en section 1.3 - Documents de référence des exercices antérieurs du présent Document de référence.

6.1.2. Compte de résultat consolidé résumé

| En milliers d'Euros | Du 1er janvier au 31 décembre 2010 | Du 1er janvier au 31 décembre 2009 | Du 1er janvier au 31 décembre 2008 |
|----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 37 558 | 34 578 | 31 775 |
| EBITDA | 3 951 | 2 664 | -4 610 |
| Résultat opérationnel | -551 | -1 837 | -9 475 |
| Résultat net de la période | -865 | -1 982 | -10 047 |

6.1.3. Bilan consolidé résumé

| En milliers d'Euros | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2009 | au 31 décembre 2008 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Actifs non-courants | 54 756 | 51 932 | 53 119 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 673 | 3 574 | 1 431 |
| Total Actif | 68 034 | 64 653 | 65 309 |
| Total des Capitaux propres | 48 120 | 47 810 | 45 567 |
| Emprunts et concours bancaires | 1 936 | 1 850 | 1 912 |

6.2. États financiers consolidés au 31 décembre 2010

6.2.1. Compte de résultat consolidé

| En milliers d'Euros | Note | Du 1er janvier au 31 décembre 2010 | Du 1er janvier au 31 décembre 2009 |
|---|------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 | 37 558 | 34 578 |
| Autres produits de l'activité | | 7 | 5 |
| Achats et charges externes | | -12 195 | -11 859 |
| Charges de personnel | 6 | -21 578 | -19 921 |
| Impôts et taxes | | -328 | -516 |
| Dotations aux amortissements | | -3 112 | -3 102 |
| Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients | | -392 | -162 |
| Autres charges d'exploitation | | -32 | -23 |
| Résultat opérationnel courant | 7 | -72 | -1 000 |
| Autres produits opérationnels | 8 | 39 | 30 |
| Autres charges opérationnelles | 8 | -518 | -867 |
| Résultat opérationnel | 7 | -551 | -1 837 |
| Coût de l'endettement financier | 9 | -391 | -276 |
| Autres produits financiers | 9 | 409 | 193 |
| Autres charges financières | 9 | -718 | -507 |
| Résultat des sociétés Mises En Equivalence (MEE) | | 0 | -12 |
| Résultat avant impôt | | -1 251 | -2 439 |
| Produit / (charge) d'impôt | 10 | 386 | 457 |
| Résultat net de la période | | -865 | -1 982 |
| Part du Groupe | | -865 | -1 982 |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle | | 0 | 0 |
| Résultat net par action (en euros) | 11 | -0,01 | -0,03 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 11 | -0,01 | -0,03 |

Les Dotations nettes aux provisions – autres d'un montant de k€ 400 pour l'exercice 2009 ont été reclassées dans les Charges de personnel car elles correspondent à des dotations nettes relatives à des litiges avec d'anciens salariés du Groupe.

6.2.2. État du résultat global consolidé

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|--|--------------|---------------|
| Résultat net de la période | -865 | -1 982 |
| Ecarts de conversion | 1 029 | -143 |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | 0 | -9 |
| Impôts | 0 | 0 |
| Autres éléments du résultat global | 1 029 | -152 |
| Résultat global de la période | 164 | -2 134 |
| Attribuable aux actionnaires de la société | 164 | -2 134 |
| Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | 0 | 0 |

6.2.3. État de la situation financière consolidée

| En milliers d'Euros | Note | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|---|------|---------------|---------------|
| Goodwill | 12 | 46 235 | 45 307 |
| Autres Immobilisations incorporelles | 13 | 3 253 | 3 550 |
| Immobilisations corporelles | 14 | 2 248 | 2 300 |
| Autres actifs non courants | 15 | 2 501 | 775 |
| Impôts différés | 10 | 519 | |
| Actifs non-courants | | 54 756 | 51 932 |
| Clients et autres débiteurs | 16 | 8 123 | 7 987 |
| Autres actifs courants | 17 | 1 482 | 1 160 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 18 | 3 673 | 3 574 |
| Actifs courants | | 13 278 | 12 721 |
| Total des actifs | | 68 034 | 64 653 |
| Capital | 19 | 8 572 | 8 511 |
| Primes liées au capital | 19 | 43 208 | 42 514 |
| Réserves et résultat consolidés | | -3 660 | -3 215 |
| Total Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | 48 120 | 47 810 |
| Total des participations ne donnant pas le contrôle | | 0 | 0 |
| Total des Capitaux propres | | 48 120 | 47 810 |
| Avantages au personnel | 20 | 420 | 391 |
| Emprunts et dettes financières (part à long terme) | 21 | 814 | 443 |
| Autres passifs non courants | 22 | 1 856 | |
| Total Passifs non courants | | 3 090 | 834 |
| Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an) | 21 | 1 122 | 1 407 |
| Provisions (part à moins d'un an) | 23 | 786 | 400 |
| Fournisseurs et autres crédateurs | 24 | 7 988 | 8 600 |
| Autres passifs courants | 25 | 6 928 | 5 602 |
| Total Passifs courants | | 16 824 | 16 009 |
| Total des passifs | | 19 914 | 16 843 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 68 034 | 64 653 |

6.2.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

| En milliers d'Euros | Note | Du 1er janvier 31 décembre 2010 | Du 1er janvier 31 décembre 2009 |
|--|------|------------------------------------|------------------------------------|
| Résultat net total consolidé | | -865 | -1 982 |
| Elimination des amortissements | | 3 112 | 3 102 |
| Elimination des dotations et reprises de provisions | | 762 | 384 |
| Elimination des plus/moins value de cession | | 2 | 33 |
| Impact des renégociations de dettes | 9 | 121 | |
| Charges et produits calculés liés aux stocks options | 6 | 155 | 147 |
| Autres produits et charges calculés (dont retraites) | | 29 | 119 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 3 316 | 1 803 |
| Elimination de la charge (produit) d'impôt | | -386 | -457 |
| Elimination de la charge (produit) d'intérêts | | 391 | 276 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 3 321 | 1 622 |
| Incidence de la variation du BFR | | -227 | -533 |
| Impôts payés | | -108 | 47 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 2 986 | 1 136 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | | -1 606 | -1 816 |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 1 | 7 |
| Augmentation des actifs financiers non courants | | -45 | -473 |
| Diminution des actifs financiers non courants | | 192 | 598 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | -1 458 | -1 684 |
| Augmentation de capital | | | 4 198 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | | -9 | 31 |
| Dettes liées à l'acquisition de blueSolutions | | | -431 |
| Remboursements d'emprunts et de dettes financières | | -874 | -887 |
| Charge d'intérêts | | -391 | -276 |
| Autres flux liés aux opérations de financement (dont affacturage) | | -153 | 107 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | -1 427 | 2 742 |
| Incidence de la variation des taux de change | | 54 | -24 |
| Effet change et changements de méthode | | 54 | -24 |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie | | 155 | 2 170 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture | 18 | 3 518 | 1 348 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture | 18 | 3 673 | 3 518 |

6.2.5. État des variations des capitaux propres consolidés

| En milliers d'Euros | Revenant aux actionnaires de la société | | | | | Part des participations ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres |
|--|---|-------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------------|--|------------------|
| | Capital social | Primes liées au capital | Actions propres | Réserve de conversion | Autres réserves consolidées | | |
| Situation au 31 décembre 2008 | 6 138 | 39 774 | -445 | -2 287 | 2 387 | 0 | 45 567 |
| Résultat de la période | | | | | -1 982 | 0 | -1 982 |
| Autres éléments du résultat global | | | | -143 | -9 | | -152 |
| Résultat global de la période | 0 | 0 | 0 | -143 | -1 991 | 0 | -2 134 |
| Augmentation de capital du 10 juillet 2009 | 2 300 | 1 898 | | | | | 4 198 |
| Exercice de bons de souscription d'actions | 73 | 842 | | | -915 | | 0 |
| Autocontrôle | | | 10 | | 22 | | 32 |
| Plans d'options sur actions réservés au personnel - valeur des services rendus par le personnel | | | | | 147 | | 147 |
| Situation au 31 décembre 2009 | 8 511 | 42 514 | -435 | -2 430 | -350 | 0 | 47 810 |
| Résultat de la période | | | | | -865 | 0 | -865 |
| Autres éléments du résultat global | | | | 1 029 | 0 | | 1 029 |
| Résultat global de la période | 0 | 0 | 0 | 1 029 | -865 | 0 | 164 |
| Exercice de bons de souscription d'actions | 61 | 694 | | | -755 | | 0 |
| Autocontrôle | | | -7 | | -2 | | -9 |
| Plans d'options sur actions réservés au personnel - valeur des services rendus par le personnel | | | | | 155 | | 155 |
| Situation au 31 décembre 2010 | 8 572 | 43 208 | -442 | -1 401 | -1 817 | 0 | 48 120 |

6.2.6. Notes annexes sur les états financiers consolidés

Note 1. Entité présentant les états financiers

Hubwoo S.A. (anciennement Hubwoo.com S.A.) est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, immatriculée et domiciliée en France. Son siège social est sis au 11-15, rue Saint Georges à Paris (75009).

L'activité du Groupe consiste en la mise à disposition de solutions d'achats électroniques à la demande.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 comprennent la Société et ses filiales (ensemble désigné comme le « Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 avril 2011 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 11-15, rue Saint Georges à Paris (75009).

Note 2. Base de préparation

A. Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne) et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRS 3 (révisée en 2008) - Regroupements d'entreprises.
- IAS 27 (amendée) - Etats financiers consolidés et individuels.
- Amélioration des IFRS (avril 2009).
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : éléments éligibles à la couverture
- Amendements d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : Transactions Intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.
- IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics.
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers.
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.
- IFRIC 17 - Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires.
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients.

L'adoption de ces nouvelles normes et interprétations a été sans incidence sur les comptes du Groupe.

Ces principes comptables retenus ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Aucune des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010 n'est appliquée par anticipation par le Groupe :

- Amélioration des IFRS (mai 2010).
- IAS 24 (révisée en 2009) - Informations relatives aux parties liées
- Amendements d'IAS 32 - Classement des émissions de droits
- Amendements d'IFRIC 14 - Versements anticipés au titre d'une exigence de financement minimal
- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 :

- Amendements d'IFRS 7 - Informations à fournir : transferts d'actifs financiers
- IFRS 9 - Instruments financiers
- Amendements d'IAS 12 - Impôt différé: recouvrement des actifs sous-jacents

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

B. Rappel des principales options de première application des IFRS (IFRS 1)

Les états financiers consolidés établis par le Groupe Hubwoo dans le cadre de la première application des IFRS concernaient l'exercice clos le 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. Pour l'établissement du bilan d'ouverture en norme IFRS, le Groupe a appliqué les dispositions de la norme IFRS 1 « première adoption des normes internationales d'informations financières » et a ainsi utilisé les exceptions suivantes à l'application rétrospectives des normes IFRS :

- engagements de retraite : en application d'IFRS 1, les écarts actuariels différés liés aux engagements de retraite existants au 1^{er} janvier 2004 sont enregistrés en provisions pour retraites, en contrepartie d'un gain ou d'une perte comptabilisée directement en capitaux propres au sein du résultat global de la période. Ces montants sont peu significatifs.
- regroupements d'entreprises : en application d'IFRS 1, la société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.
- paiements fondés sur des actions : en application d'IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les instruments attribués aux salariés et dirigeants antérieurement au 7 novembre 2002.

C. Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

D. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro.

Tous les montants présentés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

E. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements sont incluses dans les notes suivantes :

- note 12 - Goodwill,
- note 13 - Autres Immobilisations incorporelles,
- note 19 - Capitaux Propres - C. Paiements fondés sur des actions,
- note 20 - Avantages au personnel,
- note 26 - Instruments financiers.

Note 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

A. Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Hubwoo comprennent les comptes de la société mère Hubwoo S.A. ainsi que les comptes intégrés globalement de ses filiales contrôlées directement ou indirectement. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours d'un exercice est pris en compte dans le compte de résultat consolidé de l'exercice concerné, à compter de la date de prise de contrôle (correspondant généralement à la date d'acquisition) ou jusqu'à la date de perte de contrôle.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Le Groupe Hubwoo ne détient pas de titres de sociétés pouvant faire l'objet d'une consolidation selon les méthodes de mise en équivalence ou d'intégration proportionnelle, à l'exception d'une participation de 49% dans la société bulgare ASP Development. Cette dernière société est une joint-venture entre la filiale AchatPro S.A. et le groupe Proxiad. Elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence du fait de l'influence notable exercée par le Groupe sur cette entité.

B. Monnaie étrangère

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Conversion des états financiers

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros au cours de change en vigueur aux dates de transaction ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et correspond au taux moyen de l'exercice, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2010 et 2009 sont les suivants :

| Taux de conversion | USD / EUR | | GBP / EUR | | INR / EUR | | PHP / EUR | |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Année 2010 | Année 2009 | Année 2010 | Année 2009 | Année 2010 | Année 2009 | Année 2010 | Année 2009 |
| Taux de clôture | 1,3362 | 1,4406 | 0,8608 | 0,8881 | 59,7580 | 67,0400 | 58,3000 | 66,5070 |
| Taux moyen de la période | 1,3268 | 1,3933 | 0,8582 | 0,8910 | 60,6319 | 67,3080 | 59,8021 | 66,3145 |

C. Secteurs opérationnels

Toutes les activités du Groupe (SaaS « Software As A Service » et prestations de Services associées) sont basées sur le même produit (place de marché électronique) et la même technologie. Ces activités ciblent les mêmes catégories de clientèles (Grands groupes internationaux « Acheteurs » et leurs fournisseurs « Vendeurs »).

Les méthodes de commercialisation, d'implémentation de la technologie SaaS et de fournitures de prestations de Services sont également homogènes au sein du Groupe.

En conséquence, l'organisation interne et de gestion du Groupe, ainsi que son système d'information financière, reposent sur une approche globale et intégrée des activités du Groupe et un seul secteur opérationnel est identifié : le Groupe dans son ensemble.

Les outils de gestion interne sont également mono-secteur, les coûts étant appréhendés de manière globale et le chiffre d'affaires étant décomposé entre les produits de licence SaaS et les services associés.

D. Immobilisations incorporelles

Goodwill

Acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2010

Conformément à la norme IFRS 3 (révisée en 2008) - Regroupements d'entreprises, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition selon laquelle l'acquéreur doit à la date d'acquisition ;

- comptabiliser et évaluer en général à leur juste valeur les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- comptabiliser et évaluer le goodwill ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses

Les frais connexes à l'acquisition (honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autre honoraires professionnels ou de conseil...) sont comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus, à l'exception des coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres qui sont comptabilisés en diminution du montant brut de l'émission.

Lorsque la juste valeur à attribuer aux actifs, passifs ou passifs identifiables assumés de l'entreprise acquise ainsi que le coût du regroupement ne peuvent être déterminés que provisoirement, les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises concerné sont comptabilisés dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition et à partir de cette même date.

Les goodwill positifs ainsi dégagés ne peuvent être amortis mais doivent faire l'objet de tests de dépréciation, au minimum sur une base annuelle.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill.

Acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2009

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2009, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans les montants comptabilisés au titre des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, évalués en général à la juste valeur.

Les coûts directement attribuables au regroupement ont été pris en compte dans l'évaluation du coût du regroupement.

Autres immobilisations incorporelles - Frais de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des frais de développement satisfaisant aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, rappelés ci-après :

- faisabilité technique de l'achèvement en vue de la mise en service ou de la vente,
- existence de l'intention d'achever et d'utiliser ou de vendre l'immobilisation,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation,
- existence d'un marché potentiel ou utilité interne permettant de générer des avantages économiques futurs,
- disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les dépenses engagées ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe et les coûts engagés par des tiers imputables aux projets.

Les frais de développement activés font l'objet d'un amortissement, à compter de leur mise en service, sur la durée d'utilité estimée des applications concernées. Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif sont généralement de 3 ans.

Autres immobilisations incorporelles - Licences et logiciels

Les licences et logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le coût correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les licences et logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

| Immobilisations | Durée | Mode |
|------------------------------------|-----------|----------|
| Licence "Application Market Place" | 10 ans | Linéaire |
| Autres logiciels | 1 à 3 ans | Linéaire |

E. Immobilisations corporelles

Les actifs corporels pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs qui y sont associés iront au Groupe et dont le coût peut être évalué de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le coût d'acquisition historique correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

| Immobilisations | Durée | Mode |
|-----------------------|------------|----------|
| Agencements | 3 à 10 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau | 2 à 5 ans | Linéaire |
| Matériel informatique | 1 à 6 ans | Linéaire |
| Mobilier | 5 à 10 ans | Linéaire |

F. Traitement des contrats de location

Paiements au titre de contrats de location-financement

Au commencement du contrat de location-financement, des immobilisations corporelles et/ou incorporelles sont comptabilisées à l'actif de l'état de la situation financière en contrepartie d'une dette financière au passif de l'état de la situation financière pour des montants égaux à la juste valeur des biens loués ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Les immobilisations corporelles et/ou incorporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

G. Dépréciation des actifs

Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisés au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux construit sur la base d'une pondération entre le coût des capitaux propres et le coût d'endettement, sachant que le coût des capitaux propres est calculé sur la base du taux sans risque, d'une prime de risque du marché, du beta du secteur et d'une prime de risque spécifique.

Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Une seule UGT a été identifiée correspondant au Groupe dans son ensemble.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

H. Instruments financiers non dérivés

Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Les créances cédées à des tiers sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à des tiers. Si les risques et avantages ne sont pas substantiellement transférés, alors les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe en créances jusqu'à leur paiement par les clients, avec en contrepartie un passif financier à court terme correspondant au montant financé par des tiers.

En cas d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non-recouvrement total ou partiel de la créance. La dotation aux provisions est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Il est précisé que les provisions pour dépréciation sont calculées de manière individuelle, et, pour certaines catégories de clients, en fonction de l'ancienneté des créances par une approche statistique basée sur des données historiques constatées.

Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti.

Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Placement

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

I. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucune variation de valeur ultérieure n'est enregistrée par rapport à ce coût d'acquisition.

Les résultats de cession des titres d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres et n'ont, de ce fait, pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

J. Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite dont les caractéristiques varient selon la législation locale et les politiques propres à chaque filiale en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces régimes se répartissent entre régimes dits « à cotisations définies » et régimes dits « à prestations définies ».

En matière de régimes « à cotisations définies », l'engagement de l'employeur se limite au versement de cotisations le libérant de toute obligation ultérieure.

Concernant les régimes « à prestations définies », l'employeur garantit le niveau futur des prestations. Les engagements relatifs à ces avantages postérieurs à l'emploi, gérés de manière interne, sont comptabilisés en provisions et déterminés de la manière suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Le Groupe Hubwoo a pris l'option de comptabiliser tous les écarts actuariels en autres éléments du résultat global de la période.

K. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance,
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques au bénéfice d'un tiers sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et ce sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers,
- une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Lorsque l'obligation concernée et l'effet de la valeur temps de l'argent présentent un caractère significatif, le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des décaissements futurs de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation.

L. Produits

Les produits du Groupe sont enregistrés conformément au référentiel IFRS (IAS 18 et IAS 11). Les prestations, commissions et frais d'accès et de maintenance figurent en créances clients pour celles ayant fait l'objet d'une facturation, ou en factures à émettre pour les prestations réalisées et non encore facturées.

Le chiffre d'affaires, évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, est composé de trois sources principales :

- des commissions forfaitaires ou fixes sur les transactions, comptabilisées sur le mois de la transaction,
- des frais d'accès et de maintenance étalés sur la période de référence,
- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, estimé en fonction des coûts engagés rapportés aux coûts totaux estimés à terminaison.

M. Impôts sur le résultat

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale du goodwill ou de celle d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et à des investissements dans des succursales, sauf si et dans la mesure où les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible ; et
- le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles générées par des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans des succursales seulement dans la mesure où il est probable que :

- la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ; et
- il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra être imputée la différence temporelle.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La loi de finance 2010 a entériné la suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises, correspondant à la taxation de la part foncière, et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, qui est une taxe progressive dont le taux est fonction du chiffre d'affaires.

Bien que l'IFRIC ait rappelé lors de ses délibérations qu'un impôt sur le résultat est nécessairement calculé sur un net de produits et de charges, l'IFRIC n'a jamais présenté cette condition d'assiette sur un net de produits et de charges comme suffisante. Par ailleurs, il existe déjà un impôt sur le résultat pour lequel la Contribution Economique Territoriale (et donc la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est une charge déductible. Enfin, la notion de « bénéfice fiscal » est en général associée à la notion de « perte fiscale », alors qu'aucun bénéfice des pertes fiscales n'est prévu au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en cas de valeur ajoutée négative. Ces différents éléments ont conduit le Groupe à considérer que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises n'avait pas la nature d'un impôt sur le résultat tel que défini par IAS 12 et qu'elle devait donc être comptabilisée en charge d'exploitation.

N. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période à l'exclusion des titres d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en incluant le nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de l'exercice de l'ensemble des instruments potentiellement dilutifs et de la levée des options de souscription d'actions et exercice des Bons de Souscription d'Actions « BSA » dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Toutefois, lorsque le résultat est une perte, l'effet de cette dilution n'est pas pris en compte.

O. Paiements en actions

Conformément à la norme IFRS 2 - Paiement en actions, les services reçus dans le cadre de l'attribution d'options de souscription d'actions sont comptabilisés en «charges de personnel» en contrepartie des «capitaux propres» sur la période d'acquisition des droits.

Lorsqu'un même plan d'attribution d'options de souscriptions d'actions prévoit plusieurs dates d'attribution des options, une période d'acquisition des droits est déterminée spécifiquement pour chacune des dates d'attribution.

Les modalités d'évaluation ont été déterminées de la manière suivante :

- la juste valeur des services reçus en contrepartie des options accordées, déterminée à la date d'attribution, a été évaluée par référence à la juste valeur des options attribuées;
- la juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle de Black-Scholes.

P. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils peuvent comprendre par exemple les dépréciations des goodwill, les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les coûts des litiges et dépréciations d'actifs considérés comme significatifs et non récurrents.

Q. Produits et charges financiers

Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les profits et pertes de change ainsi que les produits de cession des valeurs mobilières.

Note 4. Périmètre de consolidation

| Filiales et participations | Date de 1ère consolidation | Pays | Détenion | Méthode de consolidation | % de contrôle et d'intérêt | |
|--|----------------------------|-------------|-----------|--------------------------|----------------------------|------------|
| | | | | | 31.12.2010 | 31.12.2009 |
| Hubwoo S.A. | Société mère | France | //// | Intégration globale | //// | //// |
| CC-Chemplorer Ltd | 29 juin 2004 | Irlande | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| Hubwoo Germany GmbH | 29 juin 2004 | Allemagne | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| Trade-Ranger Inc. | 17 mai 2005 | Etats Unis | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| Trade-Ranger International Ltd (*) | 17 mai 2005 | Irlande | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| Hubwoo USA L.P. | 17 mai 2005 | Etats Unis | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.) | 31 juillet 2007 | Belgique | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| InterSources LLC (*) | 31 juillet 2007 | Etats Unis | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| InterSources (UK) Ltd | 31 juillet 2007 | Royaume Uni | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| InterSources India Pvt | 31 juillet 2007 | Inde | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| Hubwoo USA Inc | 3 janvier 2008 | Etats Unis | Indirecte | Intégration globale | 100% | 100% |
| AchatPro S.A. | 30 juin 2008 | France | Directe | Intégration globale | 100% | 100% |
| ASP Development | 30 juin 2008 | Bulgarie | Indirecte | Mise en équivalence | 49% | 49% |

(*) sociétés dissoutes au cours de l'exercice

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice au 31 décembre à l'exception d'InterSources India Pvt dont l'exercice social se clôture le 31 mars de chaque année.

Par ailleurs, la société mère Hubwoo S.A. a ouvert en 2009 un établissement permanent autonome à Manille - Philippines.

Note 5. Informations relatives aux secteurs opérationnels

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - C. Secteurs opérationnels, un seul secteur opérationnel peut être identifié : le Groupe dans son ensemble. L'organisation interne et de gestion de la société ainsi que son reporting interne sont également mono-secteur, et seul le chiffre d'affaires est décomposé entre les produits de licence SaaS et les services associés.

A. Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi entre les produits de licence SaaS et les services associés :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 | % var. |
|---------------------------|---------------|---------------|-------------|
| SaaS | 28 845 | 27 721 | 4% |
| Services | 8 713 | 6 857 | 27% |
| Chiffre d'affaires | 37 558 | 34 578 | 8,6% |

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2010 est de 37.558 milliers d'euros, en hausse de 8,6% par rapport à l'année 2009. Le chiffre d'affaires Services de l'exercice 2010 est en croissance de 27% par rapport à celui de l'exercice 2009, principalement du fait de l'implémentation de solutions chez de nouveaux clients, du support apporté sur site aux clients existants, et de déploiements de solutions additionnelles.

Le chiffre d'affaires par zones géographiques de destination est le suivant :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 | % var. |
|---------------------------|---------------|---------------|-------------|
| France | 9 255 | 9 680 | -4% |
| Allemagne | 10 973 | 10 718 | 2% |
| Etats-Unis | 6 048 | 5 607 | 8% |
| Autres pays | 11 282 | 8 573 | 32% |
| Chiffre d'affaires | 37 558 | 34 578 | 8,6% |

La croissance du chiffre d'affaires provient essentiellement des Autres pays (dont le Canada et le Royaume-Uni) et des Etats-Unis.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé, tant pour l'année 2010 que pour l'année 2009.

B. Actifs par zones géographiques

Les actifs par zones géographiques ainsi que les coûts d'acquisition engagés sur l'exercice sont les suivants :

| Actifs et Passifs par zones géographiques En milliers d'Euros | Au 31 décembre 2010 | | | | Au 31 décembre 2009 | | | |
|--|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|---------------|---------------|
| | France | Autres pays | Non affecté | Consolidé | France | Autres pays | Non affecté | Consolidé |
| Goodwill | | | 46 235 | 46 235 | | | 45 307 | 45 307 |
| Frais de développement | | | 2 549 | 2 549 | | | 2 502 | 2 502 |
| Autres actifs | 9 860 | 9 390 | | 19 250 | 9 912 | 6 932 | | 16 844 |
| Total des Actifs | 9 860 | 9 390 | 48 784 | 68 034 | 9 912 | 6 932 | 47 809 | 64 653 |
| Total des Passifs | 9 541 | 10 373 | | 19 914 | 9 440 | 7 403 | | 16 843 |
| Acquisitions d'Actifs | 754 | 852 | | 1 606 | 1 069 | 747 | | 1 816 |

Note 6. Charges de personnel

A. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 | % var. |
|-------------------------------|----------------|----------------|-------------|
| Salaires et traitements | -17 519 | -15 803 | 11% |
| Charges sociales | -3 385 | -3 571 | -5% |
| Dotation nette aux provisions | -519 | -400 | 30% |
| Rémunération en actions | -155 | -147 | 6% |
| Charges de personnel | -21 578 | -19 921 | 8,3% |

La hausse des charges de personnel résulte du renforcement des équipes de consultants et commerciales aux Etats-Unis, afin d'accompagner la croissance du chiffre d'affaires.

La dotation nette aux provisions couvre des risques liés à des litiges avec d'anciens salariés.

Les charges de personnel incluent le coût des engagements de retraite à cotisations définies pour un montant de 812 milliers d'euros en 2010.

B. Effectifs

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2010 sont en augmentation de 7% par rapport au 31 décembre 2009. Cette augmentation est due au renforcement des équipes commerciales et de prestations de services.

| entité | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|---|---------------|---------------|
| Hubwoo S.A. (France) | 45 | 49 |
| Hubwoo S.A. (établissement permanent à Manille - Philippines) | 55 | 25 |
| CC-Chemplorer Ltd | 2 | 3 |
| Hubwoo Germany GmbH | 46 | 44 |
| Hubwoo USA L.P. | 50 | 40 |
| Hubwoo USA Inc | 21 | 15 |
| Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.) | 13 | 22 |
| InterSources (UK) Ltd | 20 | 16 |
| InterSources India Pvt | 0 | 17 |
| AchatPro S.A. | 14 | 18 |
| Total des effectifs | 266 | 249 |

Note 7. Résultat opérationnel & EBITDA

Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents (EBITDA) s'établit à 4,0 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre 2,7 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -0,1 million d'euros pour l'exercice 2010, contre -1,0 million d'euros pour l'exercice 2009.

Le résultat opérationnel s'établit à -0,6 million d'euros pour l'exercice 2010, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, contre -1,8 million d'euros pour l'exercice 2009.

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|---|--------------|---------------|
| EBITDA | 3 951 | 2 664 |
| Charges de personnel - Dotation nette aux provisions (note 6) | -519 | -400 |
| Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients | -392 | -162 |
| Dotation aux amortissements | -3 112 | -3 102 |
| Résultat Opérationnel Courant | -72 | -1 000 |
| Autres Produits et Charges Opérationnels | -479 | -837 |
| Résultat Opérationnel | -551 | -1 837 |

Note 8. Autres produits et charges opérationnels

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|--|-------------|-------------|
| Subventions et indemnités reçues | | 21 |
| Autres produits | 39 | 9 |
| Autres produits opérationnels | 39 | 30 |
| Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés | -3 | |
| Charges de restructuration | -439 | -777 |
| Autres charges | -76 | -90 |
| Autres charges opérationnelles | -518 | -867 |
| Autres produits et charges opérationnels | -479 | -837 |

Les charges de restructuration comptabilisées sur l'exercice 2010 proviennent d'une restructuration décidée par le Groupe en 2010 portant sur l'organisation de l'équipe de direction ainsi que de compléments de charges liées à la restructuration décidée par le Groupe fin 2009.

Les charges de restructuration comptabilisées sur l'exercice 2009 provenaient d'une restructuration décidée par le Groupe fin 2009 et portant notamment sur l'organisation de sa force commerciale. Les charges relatives à cette restructuration étaient uniquement constituées de charges de personnel.

Note 9. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|--|-------------|-------------|
| Intérêts d'emprunts | -391 | -276 |
| Coût de l'endettement financier | -391 | -276 |
| Gains de change | 407 | 172 |
| Autres produits financiers | 2 | 21 |
| Autres produits financiers | 409 | 193 |
| Pertes de change | -411 | -507 |
| Impact des renégociations de dettes | -121 | |
| Autres charges financières | -186 | |
| Autres charges financières | -718 | -507 |
| Résultat financier | -700 | -590 |

Plusieurs contrats de location financement ont été renégociés au cours du 1^{er} semestre 2010, traduits par une augmentation de 121 milliers d'euros des engagements financiers dus au titre de ces contrats. Cet impact n'augmentant pas la valeur des actifs sous-jacents, il est enregistré directement en charges financières.

Les autres charges financières correspondent aux frais relatifs aux contrats d'affacturage du Groupe décrits en note 16 - Clients et autres débiteurs. Ces frais sont essentiellement composés de commissions d'engagement pour l'exercice 2010 tandis qu'ils incluaient principalement des intérêts (« commissions de financement ») pour l'exercice 2009. Ces frais étaient donc inclus en intérêts d'emprunts en coût de l'endettement financier pour l'exercice 2009.

Note 10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Impôts différés | 519 | 0 |
| Impôts exigibles | -133 | 457 |
| Produit / (charge) d'impôt | 386 | 457 |

Le produit d'impôt enregistré sur l'exercice 2010 est lié à l'activation de reports déficitaires sur l'entité allemande du Groupe, suite à l'amélioration de ses résultats permettant désormais des perspectives de bénéfices à moyen terme.

Comme indiqué en note 23 - Provision, la procédure de contrôle fiscal ouverte en 2008 dans une filiale étrangère du Groupe s'était terminée au cours de l'exercice 2009 par la notification de l'absence de redressement. La provision constituée au 31 décembre 2008 à hauteur de 410 milliers d'euros avait donc été reprise en totalité, et aucune charge n'avait été enregistrée à ce titre.

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts est le suivant :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|--|-------------|-------------|
| Résultat net de la période | -865 | -1 982 |
| Résultat des MEE | 0 | -12 |
| Charge d'impôt sur les bénéfices | 386 | 457 |
| Résultat avant impôt | -1 251 | -2 427 |
| Taux d'impôt - France | 33,33% | 33,33% |
| Charge d'impôt théorique | 417 | 809 |
| Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères | 771 | 254 |
| Déficits reportables non activés | -2 457 | -2 554 |
| Utilisation de déficits antérieurs reportables non activés | 1 246 | 1 560 |
| Activation de déficits reportables antérieurs | 519 | |
| Différences permanentes | -110 | 388 |
| Charge d'impôt sur les bénéfices | 386 | 457 |
| Taux d'impôt effectif | -31% | -19% |

La valeur des déficits reportables non activés s'établit à 125 millions d'euros au 31 décembre 2010, représentant des économies potentielles d'impôts de 36 millions d'euros (sur la base des taux théoriques d'impôt de 33,33% en France, 12,50% en Irlande, 35,00% aux Etats Unis, 33,99% en Belgique, et 28,0% au Royaume-Uni). Ces déficits sont en grande majorité reportables sans limitation de durée.

Note 11. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé comme suit :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|--|-------------|---------------|
| Résultat de la période - part du groupe | -865 | -1 982 |
| Résultat net attribuable aux porteurs d'actions | -865 | -1 982 |

| En nombre d'actions | 2010 | 2009 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actions émises au 1er Janvier | 85 112 035 | 61 376 397 |
| Actions émises le 8 juillet 2009 (au prorata temporis) | | 11 090 411 |
| Actions émises suite à l'exercice de BSA (au prorata temporis) | 277 968 | 336 807 |
| Actions auto-détenues (au prorata temporis) | -137 125 | -137 125 |
| Actions détenues au titre du contrat de liquidité au 31 décembre | -464 684 | -372 665 |
| Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre | 84 788 194 | 72 293 825 |
| Résultat de base par action (en Euro) | -0,01 | -0,03 |

| En nombre d'actions | 2010 | 2009 |
|--|-------------------|-------------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre | 84 788 194 | 72 293 825 |
| Impact potentiel de l'exercice des options sur action | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre - Dilué | 84 788 194 | 72 293 825 |
| Résultat dilué par action (en Euro) | -0,01 | -0,03 |

Par ailleurs, comme indiqué en note 29 - Evénements postérieurs à la date de clôture, une augmentation de capital portant sur un nombre total de 17.000.000 actions (après exercice de la clause d'extension) s'est clôturée en mars 2011. Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action n'a pas été corrigé des effets de cette opération car cette augmentation de capital est effectuée en numéraire.

Note 12. Goodwill

A. Valeur comptable

Le détail du goodwill au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Goodwill comptabilisé en EUR | 67 370 | 67 370 |
| Goodwill comptabilisé en USD | 13 833 | 13 833 |
| Ecart de conversion | -360 | -1 288 |
| Valeur brute du Goodwill | 80 843 | 79 915 |
| Perte de valeur constatée | -34 608 | -34 608 |
| Goodwill net | 46 235 | 45 307 |

B. Test de dépréciation

La valeur du goodwill dans les comptes consolidés ayant une durée d'utilité indéterminée, celle-ci est revue au minimum chaque année et à l'occasion de tout indice de perte de valeur. Un test de dépréciation des goodwill a ainsi été réalisé en 2010 en procédant à l'analyse économique du marché et son potentiel de croissance, ainsi qu'à l'estimation de la valeur recouvrable définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Ce test de dépréciation requière l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui sont définies par la direction du Groupe.

Les hypothèses clés sur lesquelles reposent les plans à moyen terme résultent d'une analyse détaillée des données historiques et présentes des marchés, clients et produits, ainsi que du chiffre d'affaires et des coûts associés, auxquelles ont été appliqués des taux de croissance déterminés de manière prudente et raisonnable.

Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable du goodwill sont les suivantes :

- Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - G. Dépréciation des actifs, une seule UGT a été identifiée : le Groupe dans son ensemble. Le test a porté sur cette unique unité génératrice de trésorerie;
- la valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, calculés à partir de plans à moyen terme établis par la Direction sur une durée de 5 ans. Au-delà de cette période, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle estimé pour tenir compte des spécificités de l'activité. L'actualisation des flux est effectuée au taux construit sur la base d'une pondération entre le coût des capitaux propres et le coût d'endettement, sachant que le coût des capitaux propres est calculé sur la base du taux sans risque, d'une prime de risque du marché, du beta du secteur et d'une prime de risque spécifique.
- un taux moyen de croissance annuelle de 8,6% a été appliqué aux prévisions de chiffre d'affaires de l'unité génératrice de trésorerie, sur une période de 5 ans.
- les prévisions de croissance des charges opérationnelles (hors dotations aux amortissements et provisions) de l'unité génératrice de trésorerie sont fortement corrélées à la croissance du chiffre d'affaires et représentent un taux moyen de croissance annuelle de 6,5% sur une période de 5 ans.

Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appliqués aux flux financiers futurs sont les suivants :

| Taux de croissance perpétuelle | | Taux d'actualisation | |
|--------------------------------|------|----------------------|-------|
| 2010 | 2009 | 2010 | 2009 |
| 2,0% | 2,0% | 12,5% | 12,5% |

Les taux d'actualisation retenus sont des taux après impôt.

A l'issue du test, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie unique s'est avérée supérieure à sa valeur comptable et aucune perte de valeur additionnelle n'a donc été constatée sur l'exercice 2010.

Le Groupe a calculé la sensibilité des hypothèses clés dont les résultats sont :

- qu'une variation défavorable de 1 point du taux d'actualisation conduirait à diminuer la valeur recouvrable de 9,4% ;
- qu'une baisse de 1 point de la croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires, sur la période de cinq ans, entraînerait une baisse corrélative de 0,8 point de la croissance moyenne annuelle des charges opérationnelles sur la même période de cinq ans, ce qui conduirait à diminuer la valeur recouvrable de 10,9%.

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie unique serait égale à sa valeur comptable si une seule des hypothèses utilisées par le Groupe était modifiée de la manière suivante :

- taux d'actualisation de 13,9% ;
- croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires de 7,5% ;
- taux de croissance perpétuelle négatif de 0,2%.

Note 13. *Autres Immobilisations incorporelles*

Les acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles sont reflétées dans le tableau suivant pour l'exercice 2010 :

| Autres immobilisations incorporelles | | | | | | |
|---|---------------|----------------------|--------------|----------------------------------|---------------------|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | Entrées de périmètre | Acquisitions | Cessions / Rebut / Reclassements | Variation de change | Au 31.12.2010 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 16 562 | | 279 | 56 | 123 | 17 020 |
| Frais de développement | 8 682 | | 1 381 | | 202 | 10 265 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 211 | | | -211 | | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 599 | | | 155 | | 3 754 |
| Autres immobilisations incorporelles | 29 054 | 0 | 1 660 | 0 | 325 | 31 039 |

| Amortissements | | | | | | |
|---|---------------|----------------------|---------------|--------------------------|---------------------|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | Entrées de périmètre | Augmentations | Reprises / Reclassements | Variation de change | Au 31.12.2010 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 15 828 | | 562 | | 106 | 16 496 |
| Frais de développement | 6 180 | | 1 407 | | 129 | 7 716 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 496 | | 78 | | | 3 574 |
| Autres immobilisations incorporelles | 25 504 | 0 | 2 047 | 0 | 235 | 27 786 |

| Valeurs nettes | | | | | | |
|---|---------------|--|--|--|--|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | | | | | Au 31.12.2010 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 734 | | | | | 524 |
| Frais de développement | 2 502 | | | | | 2 549 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 211 | | | | | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 103 | | | | | 180 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 550 | | | | | 3 253 |

Il n'a été procédé à aucune cession d'immobilisation incorporelle au cours de l'exercice 2010.

Aucune dépréciation d'immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée au 31 décembre 2010.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent notamment à la capitalisation de frais internes de développement pour 722 milliers d'euros en 2010, contre 476 milliers d'euros en 2009. Les frais de recherche et de développement comptabilisés en compte de résultat s'élèvent à 1.244 milliers d'euros en 2010 contre 1.602 milliers d'euros en 2009.

La valeur brute des immobilisations incorporelles détenues en vertu de contrats de location financement est de 277 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 36 milliers d'euros au 31 décembre 2009) tandis que leur valeur nette comptable s'établit à 228 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 35 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

La variation des immobilisations incorporelles s'analysait pour l'exercice 2009 comme suit :

| Autres immobilisations incorporelles | | | | | | |
|---|---------------|----------------------|--------------|----------------------------------|---------------------|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2008 | Entrées de périmètre | Acquisitions | Cessions / Rebut / Reclassements | Variation de change | Au 31.12.2009 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 16 462 | | 155 | | -55 | 16 562 |
| Frais de développement | 7 736 | | 1 038 | | -92 | 8 682 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 150 | | 61 | | | 211 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 599 | | | | | 3 599 |
| Autres immobilisations incorporelles | 27 947 | 0 | 1 254 | 0 | -147 | 29 054 |

| Amortissements | | | | | | |
|---|---------------|----------------------|---------------|--------------------------|---------------------|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2008 | Entrées de périmètre | Augmentations | Reprises / Reclassements | Variation de change | Au 31.12.2009 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 15 046 | | 830 | | -48 | 15 828 |
| Frais de développement | 4 910 | | 1 321 | | -51 | 6 180 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 469 | | 27 | | | 3 496 |
| Autres immobilisations incorporelles | 23 425 | 0 | 2 178 | 0 | -99 | 25 504 |

| Valeurs nettes | | | | | | |
|---|---------------|--|--|--|--|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2008 | | | | | Au 31.12.2009 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 1 416 | | | | | 734 |
| Frais de développement | 2 826 | | | | | 2 502 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 150 | | | | | 211 |
| Autres immobilisations incorporelles | 130 | | | | | 103 |
| Autres immobilisations incorporelles | 4 522 | | | | | 3 550 |

Note 14. Immobilisations corporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2010 sont reflétées dans le tableau suivant :

| Immobilisations corporelles | | | | | | | |
|--|---------------|----------------------|--------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | Entrées de périmètre | Acquisitions | Cessions / Rebutis | Reclassements | Variation de change | Au 31.12.2010 |
| Installations générales et agencements | 67 | | 2 | -8 | | | 61 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 8 407 | | 990 | -8 | | 157 | 9 546 |
| Immobilisations corporelles | 8 474 | 0 | 992 | -16 | 0 | 157 | 9 607 |

| Amortissements | | | | | | | |
|--|---------------|----------------------|---------------|--------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | Entrées de périmètre | Augmentations | Reprises / Reclassements | Reclassements | Variation de change | Au 31.12.2010 |
| Installations générales et agencements | 39 | | 5 | -6 | | | 38 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 6 135 | | 1 060 | -7 | | 133 | 7 321 |
| Immobilisations corporelles | 6 174 | 0 | 1 065 | -13 | 0 | 133 | 7 359 |

| Valeurs nettes | | | | | | | |
|--|---------------|--|--|--|--|--|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | | | | | | Au 31.12.2010 |
| Installations générales et agencements | 28 | | | | | | 23 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 2 272 | | | | | | 2 225 |
| Immobilisations corporelles | 2 300 | | | | | | 2 248 |

La valeur brute des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location financement est de 2.878 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 2.172 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Leur valeur nette comptable s'établit à 1.568 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1.525 milliers d'euros au 31 décembre 2009. L'augmentation de l'exercice 2010 est liée principalement à des avenants de contrats existants pour des enveloppes d'investissements additionnels pour un montant total de 742 milliers d'euros. Ces enveloppes ont été utilisées en totalité sur l'exercice 2010, le solde des acquisitions 2010 ayant été financé sur fonds propres.

Aucune dépréciation d'immobilisations corporelles n'a été comptabilisée au 31 décembre 2010.

La variation des immobilisations corporelles s'analysait pour l'exercice 2009 comme suit :

| Immobilisations corporelles | | | | | | | |
|--|---------------|----------------------|--------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2008 | Entrées de périmètre | Acquisitions | Cessions / Rebutis | Reclassements | Variation de change | Au 31.12.2009 |
| Installations générales et agencements | 73 | | | | -6 | | 67 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 8 166 | | 1 306 | -1 009 | 6 | -62 | 8 407 |
| Immobilisations corporelles | 8 239 | 0 | 1 306 | -1 009 | 0 | -62 | 8 474 |

| Amortissements | | | | | | | |
|--|---------------|----------------------|---------------|--------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2008 | Entrées de périmètre | Augmentations | Reprises / Reclassements | Reclassements | Variation de change | Au 31.12.2009 |
| Installations générales et agencements | 36 | | 4 | | -1 | | 39 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 6 242 | | 919 | -969 | 1 | -58 | 6 135 |
| Immobilisations corporelles | 6 278 | 0 | 923 | -969 | 0 | -58 | 6 174 |

| Valeurs nettes | | | | | | | |
|--|---------------|--|--|--|--|--|---------------|
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2008 | | | | | | Au 31.12.2009 |
| Installations générales et agencements | 37 | | | | | | 28 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 1 924 | | | | | | 2 272 |
| Immobilisations corporelles | 1 961 | | | | | | 2 300 |

Les augmentations de l'exercice 2009 étaient liées principalement aux contrats suivants :

- un contrat de location de matériel informatique neuf, utilisé à hauteur 373 milliers d'euros au 31 décembre 2009.
- un contrat de location de matériel informatique neuf, utilisé à hauteur 233 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Note 15. *Autres actifs non courants*

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Avances versées par des clients | 1 868 | |
| Cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs | 579 | 710 |
| Cautions au bénéfice de clients | 24 | 24 |
| Prêts aux employés | 6 | 17 |
| Titres mis en équivalence | 4 | 4 |
| Créances rattachées à des participations | 20 | 20 |
| Autres actifs non courants | 2 501 | 775 |

Les avances versées par des clients correspondent aux sommes placées dans des comptes séquestres par des clients en vue de financer le paiement de factures que le Groupe émettra ultérieurement et dont les fonds correspondant ne seront pas débloqués avant le 31 décembre de l'année suivante. Les contreparties de ces avances figurent au passif comme indiqué en note 22 - Autres passifs non courants.

Les cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs sont constitués de dépôts de garanties et d'éléments de trésorerie nantis, et sont en lien avec les garanties et nantissements donnés par le Groupe et décrits en note 27 - Engagements hors bilan.

Les titres mis en équivalence correspondent à la participation de 49% détenue par le Groupe dans la société bulgare ASP Development depuis le 30 juin 2008, dont les principaux agrégats sont les suivants :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Actifs non-courants | 0 | 0 |
| Actifs courants | 65 | 75 |
| Passifs non-courants | 40 | 40 |
| Passifs courants | 17 | 27 |
| Chiffre d'affaires | 334 | 406 |
| Résultat net | 0 | -27 |

Note 16. *Clients et autres débiteurs*

Le poste Clients et autres débiteurs s'analyse comme suit :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Clients et Comptes rattachés | 9 819 | 9 307 |
| Dépréciation des comptes Clients et rattachés | -1 696 | -1 320 |
| Clients et Comptes rattachés (valeur nette) | 8 123 | 7 987 |
| Clients et Autres débiteurs | 8 123 | 7 987 |

La société a signé différents contrats d'affacturage au cours des exercices 2009 et 2008. Les créances concernées par ces contrats d'affacturage restent toutefois comptabilisées au bilan en créances clients car le Groupe en conserve le risque de recouvrement. La valeur des créances ainsi cédées et non encore dénouées entre les mains des sociétés d'affacturage s'élève à 2.061 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1.431 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Note 17. *Autres actifs courants*

Les Autres actifs courants sont composés de :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Créances - Etat (hors IS) | 594 | 829 |
| Charges constatées d'avance | 554 | 322 |
| Créances - Personnel et Organismes sociaux | 77 | 14 |
| Avances versées aux fournisseurs | 286 | |
| Dépréciation | -29 | -5 |
| Autres actifs courants | 1 482 | 1 160 |

Note 18. *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Au 31 décembre 2010, la trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| Disponibilités | 3 673 | 3 574 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - à l'actif de l'état de la situation financière consolidée | 3 673 | 3 574 |
| Découverts bancaires (note 21) | 0 | -56 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - du tableau des flux de trésorerie consolidé | 3 673 | 3 518 |

Note 19. *Capitaux propres*

A. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a conclu un contrat de liquidité ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo S.A. dans la limite maximale de 300.000,00 euros.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait ainsi un total de 601.809 actions propres, dont 464.684 actions au titre du contrat de liquidité, alors que le Groupe détenait au 31 décembre 2009 un total de 509.790 actions propres dont 372.665 actions au titre du contrat de liquidité.

La valeur d'achat de ces actions est de 442 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 435 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

B. Capital social

Capital émis

Le nombre des actions émises au 31 décembre 2010 est de 85.719.762 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro par action. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 décembre 2010 s'élève donc à 8.571.976,20 euros.

Mouvements constatés en capital et primes d'émission

| En milliers d'Euros | Nombre d'actions | Capital et Primes liées au capital | | |
|--|-------------------|------------------------------------|-------------------|---------------|
| | | Actions ordinaires | Primes d'émission | Total |
| Situation au 31 décembre 2008 | 61 376 397 | 6 138 | 39 774 | 45 912 |
| Augmentation de capital du 10 juillet 2009 | 23 000 000 | 2 300 | 2 300 | 4 600 |
| Frais d'augmentation de capital | | | -402 | -402 |
| Exercice de BSA | 735 638 | 73 | 842 | 915 |
| Situation au 31 décembre 2009 | 85 112 035 | 8 511 | 42 514 | 51 025 |
| Exercice de BSA | 607 727 | 61 | 694 | 755 |
| Situation au 31 décembre 2010 | 85 719 762 | 8 572 | 43 208 | 51 780 |

Augmentation de capital de juillet 2009

Le 9 juin 2009, la société Hubwoo S.A. a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération portait sur l'émission de 20.000.000 actions nouvelles au prix de souscription de 0,20 euro, soit une prime d'émission de 0,10 euro par action compte tenu de la valeur nominale de 0,10 euro.

Le 8 juillet 2009, la société Hubwoo S.A. a décidé de mettre en œuvre la faculté d'extension et a ainsi constaté la souscription de 23.000.000 actions nouvelles portant le nombre de titres en circulation à 84.449.021 actions. Ces actions nouvelles ont été émises et admises aux négociations le 10 juillet 2009.

Le produit brut de l'émission s'est élevé à 4.600.000,00 euros, dont 2.300.000,00 euros de nominal et 2.300.000,00 euros de prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital, venant en diminution de la prime d'émission, se sont élevés à 402 milliers d'euros.

C. Paiements fondés sur des actions

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des cours sur les 20 dernières séances précédant la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement d'une durée de service variable (la période d'acquisition des droits). Elles peuvent être exercées à l'issue de cette période d'acquisition. La durée contractuelle des options est de cinq ans. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire. Par ailleurs, des bons de souscriptions d'actions ont été émis en 2007.

Bons de souscriptions d'actions

Lors de l'acquisition de 100% du capital d'InterSources N.V. réalisée le 30 juillet 2007, le Groupe a émis 2.412.923 bons de souscription d'actions, qui pourront conduire à l'attribution à leurs détenteurs d'un maximum de 2.010.760 nouvelles actions Hubwoo S.A. (représentant une valeur totale de 2,5 millions d'euros au prix unitaire d'attribution de 1,2433 euros) selon la performance future d'InterSources. Ces bons de souscription sont exerçables par tiers pendant douze mois à l'issue respectivement d'une, deux ou trois années après la date de réalisation de l'acquisition.

Dans les états financiers consolidés, les bons de souscription d'actions ont été comptabilisés en réserves consolidées et sont convertis en capital et prime d'émission lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice 2010, 729.280 bons de souscription d'actions ont été exercés, correspondant à l'attribution de 607.727 nouvelles actions Hubwoo S.A., et 61.325 bons de souscription d'actions sont devenus caduques, correspondant à l'attribution de 51.098 nouvelles actions Hubwoo S.A.

Au cours de l'exercice 2009, 882.790 bons de souscription d'actions avaient été exercés, correspondant à l'attribution de 735.638 nouvelles actions Hubwoo S.A., et 2.831 bons de souscription d'actions étaient devenus caduques, correspondant à l'attribution de 2.357 nouvelles actions Hubwoo S.A.

Les bons en circulation au 31 décembre 2010 sont exerçables jusqu'au 9 juillet 2011 et représentent le nombre maximal d'actions et le produit maximal d'émission suivants :

| Périodes d'exercice | Du 10 juillet 2010 au 9 juillet 2011 | Total |
|------------------------------------|---|-------------------|
| Nombre de BSA | 98 481 | 98 481 |
| Nombre maximal d'actions | 82 060 | 82 060 |
| Produit maximal d'émission (euros) | 102 025,20 | 102 025,20 |

Plans d'options de souscription attribués en 2010

Aucun plan d'option de souscription d'actions n'a été mis en place par le Conseil d'Administration en 2010.

Plans d'options de souscription attribués en 2009

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer, au cours de l'exercice 2009, dans le cadre des plans d'options de souscription n° 13, 14 et 15, un total de 2.867.063 options.

Les principales caractéristiques de ces plans à leur origine, dont le prix d'exercice, sont décrites ci dessous :

| | Plan 13 | Plan 14 | Plan 15 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 3 mai 2007 | 3 mai 2007 | 3 mai 2007 |
| Date du Conseil d'Administration | 27 mars 2009 | 25 septembre 2009 | 4 décembre 2009 |
| Nombre maximal d'options attribuables | 8% du capital apprécié au 27/03/2009 | 8% du capital apprécié au 25/09/2009 | 8% du capital apprécié au 04/12/2009 |
| Nombre d'options attribuées à l'origine | 1 000 000 | 860 000 | 1 007 063 |
| dont mandataires sociaux | 1 000 000 | | |
| dont 10 premiers attributaires salariés | | 625 000 | 815 568 |
| Point de départ d'exercice des options | 4 mai 2009 | 25 septembre 2009 | 4 décembre 2009 |
| Date d'expiration | 3 mai 2014 | 24 septembre 2014 | 3 décembre 2014 |
| Prix d'exercice | 0,30 euros | 0,39 euros | 0,38 euros |

Les options des Plans 13, 14 et 15 peuvent être exercées par leur bénéficiaire, à raison de 6,25 % du nombre total d'options attribuées à chacun d'eux à chaque ouverture d'une période de trois mois décomptée à partir de la date d'attribution. Une période d'acquisition des droits est donc déterminée spécifiquement pour chaque période de trois mois.

Options sur actions

Au 31 décembre 2010, 2.720.017 options de souscription d'action de la société Hubwoo S.A. sont en circulation. Le prix moyen d'exercice pondéré de ces options de souscription d'action est de 0,38 euros.

| Options sur actions en circulation | 2010 | | 2009 | |
|------------------------------------|--|------------------|--|------------------|
| | Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action) | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action) | Nombre d'options |
| Au 1er janvier | 0,40 | 3 412 637 | 0,83 | 3 638 412 |
| Octroyées | | | 0,36 | 2 867 063 |
| Ajustées | | | 0,68 | 180 317 |
| Annulées | 0,41 | -637 002 | 0,64 | -2 820 550 |
| Caduques | 0,89 | -55 618 | 1,84 | -452 605 |
| Exercées | | | | |
| Au 31 décembre | 0,38 | 2 720 017 | 0,40 | 3 412 637 |

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre sont détaillés ci-après :

| Date d'expiration des options en circulation | numéro du plan | 2010 | | 2009 | |
|--|----------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|------------------|
| | | Prix d'exercice (euros / option) | Nombre d'options | Prix d'exercice (euros / option) | Nombre d'options |
| 13 novembre 2010 | plan 9 | | | 0,89 | 55 618 |
| 12 septembre 2012 | plans 10 B & C | 0,77 | 184 091 | 0,77 | 196 419 |
| 28 mars 2013 | plan 11 B | 0,57 | 131 991 | 0,57 | 157 485 |
| 11 juin 2013 | plan 12 | 0,57 | 64 342 | 0,57 | 113 061 |
| 3 mai 2014 | plan 13 | 0,28 | 1 071 429 | 0,28 | 1 071 429 |
| 24 septembre 2014 | plan 14 | 0,39 | 786 375 | 0,39 | 811 562 |
| 3 décembre 2014 | plan 15 | 0,38 | 481 789 | 0,38 | 1 007 063 |
| Total | | 0,38 | 2 720 017 | 0,40 | 3 412 637 |

Comptabilisation de la juste valeur

La juste valeur des paiements fondés sur des actions est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La décomposition par plan des charges comptabilisées est la suivante :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|--|------------|------------|
| Charge constatée au titre du Plan 9 | 1 | -60 |
| Charge constatée au titre des Plans 10 A, B et C | -43 | 41 |
| Charge constatée au titre des Plans 11 A et B | 7 | -27 |
| Charge constatée au titre du Plan 12 | -3 | -10 |
| Charge constatée au titre du Plan 13 | 84 | 130 |
| Charge constatée au titre du Plan 14 | 85 | 59 |
| Charge constatée au titre du Plan 15 | 24 | 14 |
| Coût des paiements fondés sur des actions | 155 | 147 |

Les hypothèses retenues afin de déterminer la juste valeur attachée des plans à leur date d'attribution sont les suivantes :

| Hypothèses retenues | Plan 15 | Plan 14 | Plan 13 | Plan 12 | Plan 11 A et B | Plan 10 A, B et C | Plan 9 |
|---|---------|---------|---------|---------|----------------|-------------------|--------|
| Cours des actions sous-jacentes (euro / action) | 0,39 | 0,43 | 0,40 | 0,65 | 0,70 | 0,98 | 1,36 |
| Prix d'exercice de l'option (euro / option) | 0,38 | 0,39 | 0,30 | 0,60 | 0,60 | 0,81 | 0,99 |
| Volatilité attendue du prix de l'option | 66,89% | 67,18% | 66,83% | 62,00% | 62,00% | 53,50% | 57,63% |
| Durée de vie de l'option | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 4 ans |
| Taux de dividende attendu sur les actions | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Taux de rendement sans risque | 2,76% | 2,74% | 2,84% | 4,92% | 4,09% | 4,35% | 3,80% |

Note 20. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont constitués des engagements de retraite à prestations définies et de formation envers le personnel :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Engagements de retraite envers le personnel | 198 | 172 |
| Engagements de formation envers le personnel | 222 | 219 |
| Avantages au personnel | 420 | 391 |

Les engagements de retraite à prestations définies identifiés au sein du Groupe Hubwoo concernent uniquement les entités françaises et sont relatives à l'indemnité de mise à la retraite dont le montant est équivalent :

- soit à l'indemnité légale minimum de licenciement,
- soit à l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective si elle est plus favorable.

Le Groupe Hubwoo a pris l'option de comptabiliser tous les écarts actuariels en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au sein du résultat global de la période.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies sont les suivantes :

| Revalorisation des salaires | | Taux d'actualisation (net d'inflation) | |
|-----------------------------|------|---|-------|
| 2010 | 2009 | 2010 | 2009 |
| 2,0% | 2,0% | 3,44% | 3,44% |

Les engagements de formation envers le personnel identifiés au sein du Groupe Hubwoo concernent uniquement les entités françaises et sont relatifs au Droit Individuel à la Formation qui permet à chaque salarié de bénéficier à sa demande et avec l'accord de l'entreprise de 20 heures de formation par an cumulables sur six ans et plafonnées à 120 heures. Le montant de ces engagements correspond au nombre d'heures acquis par les salariés valorisé au coût horaire de leur salaire moyen et des charges sociales correspondantes, et exclut tout coût externe de formation.

Note 21. *Emprunts et dettes financières*

Les emprunts et dettes financières sont essentiellement constitués des engagements financiers découlant des contrats de location financement, ainsi que d'un passif financier court terme relatif aux contrats d'affacturage mentionnés en note 16 - Clients et autres débiteurs :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | Augmentations | Diminutions | entrées de périmètre | Variation de change | Au 31.12.2010 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|---------------------|---------------|
| Engagements de crédit bail | 1 240 | 1 047 | -752 | | | 1 535 |
| Dettes d'affacturage | 554 | 401 | -554 | | | 401 |
| Découverts bancaires | 56 | | -56 | | | 0 |
| Emprunts et dettes financières | 1 850 | 1 448 | -1 362 | 0 | 0 | 1 936 |
| dont part long terme | 443 | | | | | 814 |
| dont part à moins d'un an | 1 407 | | | | | 1 122 |

L'augmentation sur l'exercice 2010 des engagements financiers découlant des contrats de location financement est due aux nouveaux contrats détaillés en note 14 - Immobilisations corporelles.

Sur l'exercice 2009, la variation des emprunts et dettes financières s'analysait comme suit :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2008 | Augmentations | Diminutions | entrées de périmètre | Variation de change | Au 31.12.2009 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|---------------------|---------------|
| Engagements de crédit bail | 1 382 | 745 | -887 | | | 1 240 |
| Dettes d'affacturage | 447 | 554 | -447 | | | 554 |
| Découverts bancaires | 83 | 56 | -83 | | | 56 |
| Emprunts et dettes financières | 1 912 | 1 355 | -1 417 | 0 | 0 | 1 850 |
| dont part long terme | 667 | | | | | 443 |
| dont part à moins d'un an | 1 245 | | | | | 1 407 |

L'augmentation sur l'exercice 2009 des engagements financiers découlant des contrats de location financement était due aux nouveaux contrats détaillés en note 14 - Immobilisations corporelles.

Note 22. *Autres passifs non courants*

Les Autres passifs non courants correspondent à des avances versées par des clients et correspondant à des factures que le Groupe émettra ultérieurement et dont le règlement ne devrait pas intervenir avant le 31 décembre de l'année suivante. Ces avances ont pour contrepartie des comptes séquestres mentionnés dans la note 15 - Autres actifs non courants.

Note 23. *Provisions*

Le Groupe Hubwoo est engagé dans un certain nombre de réclamations et de litiges qui sont apparus dans le cadre normal des activités et estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux.

Les provisions se décomposent comme suit au 31 décembre 2010 :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | Augmentations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | entrées de périmètre | Variation de change | Au 31.12.2010 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|----------------------|---------------------|---------------|
| Provisions pour litiges (Personnel) | 400 | 650 | -133 | -131 | | | 786 |
| Provisions | 400 | 650 | -133 | -131 | 0 | 0 | 786 |
| dont part long terme | 0 | | | | | | 0 |
| dont part à moins d'un an | 400 | | | | | | 786 |

Comme indiqué dans la note 8 - Autres produits et charges opérationnels, des litiges relatifs aux restructurations décidées fin 2009 et fin 2008 ont été initiés par d'anciens salariés et ont conduit à la comptabilisation de provisions pour litiges avec le personnel.

Sur l'exercice 2009, la variation des provisions s'analysait comme suit :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2008 | Augmentations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | entrées de périmètre | Variation de change | Au 31.12.2009 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|----------------------|---------------------|---------------|
| Provisions pour litiges (Personnel) | 105 | 400 | -83 | -22 | | | 400 |
| Provision pour risque (Impôts) | 410 | | | -410 | | | 0 |
| Provisions | 515 | 400 | -83 | -432 | 0 | 0 | 400 |
| dont part long terme | 0 | | | | | | 0 |
| dont part à moins d'un an | 515 | | | | | | 400 |

Des litiges relatifs à la restructuration décidée fin 2008 avaient été initiés par d'anciens salariés au cours de l'exercice 2009. La provision pour litiges avec le personnel avait donc été réévaluée en conséquence.

La procédure de contrôle fiscal ouverte en 2008 à l'encontre d'une filiale étrangère du Groupe s'était terminée au cours de l'exercice 2009 par la notification de l'absence de redressement. La provision constituée au 31 décembre 2008 avait donc été reprise, et aucune charge n'avait été enregistrée à ce titre.

Note 24. Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste Fournisseurs et autres créditeurs se décomposent comme suit :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes Fournisseurs | 3 354 | 4 128 |
| Dettes sociales | 3 392 | 3 179 |
| Dettes fiscales | 1 190 | 1 252 |
| Autres dettes | 52 | 41 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 7 988 | 8 600 |

Note 25. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants sont constitués uniquement de produits constatés d'avance.

Note 26. Instruments financiers

Les principaux risques identifiés par le Groupe Hubwoo concernant ses instruments financiers sont :

- A. Le risque de crédit sur ses actifs financiers, qui est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Groupe revoit régulièrement le risque de crédit de ses créances clients en fonction de l'antériorité de la créance et de la nature du client. Le risque de crédit est limité pour les clients acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement complexe qui en découle. Les pertes de valeur correspondantes sont constatées par voie de provision pour dépréciation.
- B. Le risque de liquidité. Le Groupe Hubwoo doit en effet assurer la gestion de sa trésorerie disponible afin de garantir le remboursement de ses emprunts et dettes financières et d'assurer le financement de ses activités. A cet égard, le Groupe a pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité des financements obtenus et leur flexibilité, grâce notamment à l'utilisation de découverts bancaires, de contrats d'affacturage, et de contrats de location financement.
- C. Le risque de change. Le Groupe Hubwoo possède en effet des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro (essentiellement le dollar américain). Par ailleurs, certaines filiales peuvent avoir des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Le Groupe Hubwoo se retrouve ainsi exposé au risque de change.
- D. Le risque sur actions. Le Groupe Hubwoo détient des actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'anciens programmes de rachat. Le Groupe Hubwoo est donc exposé aux variations de son cours de bourse, mais ces impacts sont comptabilisés directement en capitaux propres et sont donc sans incidence sur le compte de résultat.
- E. Le Groupe Hubwoo ne détient aucun actif ou passif significatif soumis au risque de taux.

A. Risque de crédit

Le Groupe Hubwoo ne détenant pas de garanties sur les actifs financiers qu'il possède, la valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

| En milliers d'Euros | Note | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|--|------|---------------|---------------|
| Autres actifs non courants | 15 | 2 501 | 775 |
| Clients et Autres débiteurs | 16 | 8 123 | 7 987 |
| Autres actifs courants | 17 | 1 482 | 1 160 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 18 | 3 673 | 3 574 |
| Exposition maximale au risque de crédit | | 15 779 | 13 496 |

La trésorerie du Groupe (valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalents de trésorerie) est placée auprès de contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par zone géographique des clients, est la suivante :

| En milliers d'Euros | | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|---|--|---------------|---------------|
| | France | 3 688 | 3 642 |
| | Union Européenne (hors France) | 4 094 | 3 921 |
| | Etats - Unis | 1 488 | 1 569 |
| | Autres | 548 | 175 |
| | Provision pour dépréciation (hors taxes) | -1 695 | -1 320 |
| Exposition concernant les créances commerciales nettes | | 8 123 | 7 987 |

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par types de clients, est la suivante :

| En milliers d'Euros | | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|---|-------------------|---------------|---------------|
| | Clients Acheteurs | 5 651 | 6 084 |
| | Clients Vendeurs | 2 472 | 1 903 |
| Exposition par nature de clients (créances nettes) | | 8 123 | 7 987 |

L'antériorité des créances commerciales s'analyse comme suit :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Non échu | De 0 à 90 jours | De 91 à 180 jours | De 181 à 360 jours | Au delà de 360 jours |
|--|---------------|--------------|-----------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| Créances commerciales (toutes taxes comprises) | 9 818 | 5 369 | 2 072 | 615 | 336 | 1 426 |
| Provision pour dépréciation (hors taxes) | -1 695 | 0 | -61 | -121 | -211 | -1 302 |
| Créances commerciales nettes | 8 123 | 5 369 | 2 011 | 494 | 125 | 124 |
| En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 | Non échu | De 0 à 90 jours | De 91 à 180 jours | De 181 à 360 jours | Au delà de 360 jours |
| Créances commerciales (toutes taxes comprises) | 9 307 | 6 175 | 1 610 | 265 | 301 | 956 |
| Provision pour dépréciation (hors taxes) | -1 320 | | -38 | -98 | -262 | -922 |
| Créances commerciales nettes | 7 987 | 6 175 | 1 572 | 167 | 39 | 34 |

Les pertes de valeur constatées par voie de provision pour dépréciation concernent, pour l'essentiel des créances sur des clients vendeurs. Par ailleurs, aucune perte de valeur constatée par voie de provision pour dépréciation des créances commerciales n'est significative individuellement.

B. Risque de liquidité

Les emprunts et dettes financières du Groupe proviennent essentiellement des contrats de location financement, et ne contiennent aucune clause de « covenant » au 31 décembre 2010. Par ailleurs, ces emprunts et dettes sont à taux fixe.

Le Groupe Hubwoo bénéficie de lignes de crédit bancaire au 31 décembre 2010 pour un montant total de 375 milliers d'euros, non utilisées au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, le Groupe Hubwoo ne bénéficie pas d'engagements de financement en crédit bail tandis que le montant non encore utilisé au 31 décembre 2009 de ces engagements était de 677 milliers d'euros.

Le Groupe Hubwoo a recours à l'affacturage pour ses créances commerciales sur ses clients « Acheteurs » depuis 2009, et l'affacturage pour les créances commerciales émises par le Groupe en Europe sur ses clients « Vendeurs » est utilisé depuis 2008.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers (appartenant tous à la catégorie des passifs financiers au coût amorti) s'analysent comme suit :

| En milliers d'Euros | Note | Valeur comptable au 31.12.2010 | Flux de trésorerie | De 0 à 6 mois | | De 6 à 12 mois | | A plus d'un an | |
|-------------------------------------|------|-----------------------------------|--------------------|---------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|
| | | | | Nominal | Intérêts | Nominal | Intérêts | Nominal | Intérêts |
| Engagements de crédit bail | 21 | 1 535 | 2 078 | 422 | 184 | 299 | 138 | 814 | 221 |
| Autres dettes financières courantes | 21 | 401 | 401 | 401 | | | | | |
| Avances versées par des clients | 22 | 1 856 | 1 856 | | | | | 1 856 | |
| Dettes fournisseurs | 24 | 3 354 | 3 354 | 3 354 | | | | | |
| Dettes sociales | 24 | 3 392 | 3 392 | 3 392 | | | | | |
| Dettes fiscales | 24 | 1 190 | 1 190 | 1 190 | | | | | |
| Autres dettes | 24 | 52 | 52 | 52 | | | | | |
| Passifs financiers | | 11 780 | 12 323 | 8 811 | 184 | 299 | 138 | 2 670 | 221 |

| En milliers d'Euros | Note | Valeur comptable au 31.12.2009 | Flux de trésorerie | De 0 à 6 mois | | De 6 à 12 mois | | A plus d'un an | |
|-------------------------------------|------|-----------------------------------|--------------------|---------------|-----------|----------------|-----------|----------------|-----------|
| | | | | Nominal | Intérêts | Nominal | Intérêts | Nominal | Intérêts |
| Engagements de crédit bail | 21 | 1 240 | 1 350 | 393 | 47 | 405 | 31 | 442 | 32 |
| Autres dettes financières courantes | 21 | 610 | 610 | 610 | | | | | |
| Avances versées par des clients | 22 | 0 | 0 | | | | | | |
| Dettes fournisseurs | 24 | 4 128 | 4 128 | 4 128 | | | | | |
| Dettes sociales | 24 | 3 179 | 3 179 | 3 179 | | | | | |
| Dettes fiscales | 24 | 1 252 | 1 252 | 1 252 | | | | | |
| Autres dettes | 24 | 41 | 41 | 41 | | | | | |
| Passifs financiers | | 10 450 | 10 560 | 9 603 | 47 | 405 | 31 | 442 | 32 |

Les engagements de crédit-bail ont pour leur quasi totalité une durée de 3 ans, et les redevances correspondantes sont généralement payées trimestriellement d'avance.

C. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Le département de la trésorerie ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme.

Les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupes.

Le risque de change lié à ces opérations, en solde détaillé par devises de transactions, s'analyse comme suit :

| | | Au 31.12.2010 | | | |
|---------------------|---|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| En milliers d'euros | | Libellé en Euro | Libellé en USD | Libellé en GBP | Libellé en CAD |
| | Total Actifs | 889 | 494 | 120 | 2 042 |
| | Total Passifs | -18 904 | -14 | 0 | -1 870 |
| | Exposition au risque de change avant couverture | -18 015 | 480 | 120 | 172 |
| | Montants couverts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Exposition au risque de change après couverture | -18 015 | 480 | 120 | 172 |
| | Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises | | -48 | -12 | -17 |

| | | Au 31.12.2009 | | | |
|---------------------|---|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| En milliers d'euros | | Libellé en Euro | Libellé en USD | Libellé en GBP | Libellé en CAD |
| | Total Actifs | 1 394 | 1 059 | 44 | 0 |
| | Total Passifs | -13 486 | 0 | 0 | 0 |
| | Exposition au risque de change avant couverture | -12 092 | 1 059 | 44 | 0 |
| | Montants couverts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Exposition au risque de change après couverture | -12 092 | 1 059 | 44 | 0 |
| | Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises | | -106 | -4 | 0 |

Analyse de la sensibilité au risque de change :

Par ailleurs, les comptes consolidés étant établis en euros, le Groupe est exposé au risque de change sur les opérations libellées en dollars US. Ainsi, l'analyse de la sensibilité aux variations du cours de change USD / Euro donne les résultats suivants (avec une hypothèse d'une appréciation positive de 10% de l'euro par rapport au dollar) :

- les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2010 seraient impactés négativement de 2,5% contre un impact négatif de 2,6% au 31 décembre 2009 ;
- le chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'année 2010 serait impacté négativement de 2,3% contre un impact négatif de 1,8% pour l'exercice 2009 ;
- l'impact sur le résultat net serait légèrement positif.

D. Risque sur actions

Au 31 décembre 2010, la société Hubwoo S.A. détient 601.809 de ses propres actions (soit 0,70% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 441.961,37 euros (soit un prix moyen de 0,73 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,32 euro au 31 décembre 2010, la valeur de ces actions est de 192.578,88 euros, soit une moins value latente de 249.382,49 euros.

Les variations de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

E. Risque de taux

Le Groupe ne détient, au 31 décembre 2010, ni actifs ni passifs financiers significatifs qui soient soumis au risque de taux.

Le Groupe ne détenait, au 31 décembre 2009, ni actifs ni passifs financiers significatifs qui étaient soumis au risque de taux.

Note 27. Engagements hors bilan

A. Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe

Néant

B. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Les seuls engagements hors bilan liés au financement du Groupe Hubwoo sont :

- des lignes de crédit bancaire accordées au Groupe par ses banques. Le montant de ces lignes de crédit est indiqué en note 26 - Instruments financiers - B Risque de liquidité.
- des cessions de créances commerciales dans le cadre de contrats d'affacturage venant en garantie de financements utilisés. Comme indiqué en note 16 - Clients et autres débiteurs, les créances incluses dans ces contrats d'affacturage restent comptabilisées au bilan et représentent donc un engagement hors bilan.

Affacturage

Au 31 décembre 2010, le Groupe avait cédé dans le cadre de contrats d'affacturage des créances commerciales d'un montant brut de 2.061 milliers d'euros, en garantie de financements utilisés à hauteur de 401 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, le Groupe avait cédé dans le cadre de contrats d'affacturage des créances commerciales d'un montant brut de 1.431 milliers d'euros, en garantie de financements utilisés à hauteur de 554 milliers d'euros.

Ces créances restent toutefois comptabilisées au bilan en créances clients car le Groupe conserve notamment le risque de recouvrement associé à ces créances. Les financements obtenus sont enregistrés en emprunts et dettes financières.

C. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles peuvent être synthétisés comme suit :

| Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles | Principales caractéristiques | Au 31.12.2010 En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 En milliers d'Euros |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Engagements de locations simples non résiliables | Locations de bureaux et de véhicules de fonction | 5 360 | 5 860 |
| Accord mondial de services BPO avec SAP AG | Accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) avec SAP AG portant sur une coopération de développement commercial et de support technique aux clients | 521 | 1 300 |
| Garanties et nantissements accordés | Avances versés par clients dans des comptes séquestres Garanties consenties par le Groupe dans le cadre du bail de location de son siège social | 2 438 | 679 |
| Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles | Principales caractéristiques | Au 31.12.2010 En milliers d'Euros | Au 31.12.2009 En milliers d'Euros |
| Néant | Néant | 0 | 0 |

Engagements de locations simples non résiliables

Les engagements de locations simples non résiliables concernent les bureaux des principales entités du Groupe ainsi que les véhicules de fonction attribués à certains collaborateurs. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de location simple non résiliables :

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|---|---------------|---------------|
| A moins d'un an | 1 293 | 1 252 |
| Entre un et cinq ans | 4 006 | 3 833 |
| A plus de cinq ans | 61 | 775 |
| Engagements de location simple non résiliables | 5 360 | 5 860 |

Accord mondial de services BPO avec SAP AG

Hubwoo a signé en novembre 2007 un accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) avec SAP AG, portant sur une coopération de développement commercial et de support technique aux clients.

Cet accord met en œuvre une collaboration commerciale dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur processus de décision d'externaliser une partie de leur fonction Achats.

Ce contrat a été conclu initialement le 12 novembre 2007 pour une première période de cinq années. Plusieurs amendements ont été signés depuis, sans toutefois modifier la durée du contrat. Le contrat et ses amendements représentent ainsi un engagement financier net pour Hubwoo de 3,2 millions d'euros réparti sur cinq ans. Le solde de cet engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 0,5 million d'euro jusqu'à fin 2012. Cet engagement représente une dette conditionnelle pour Hubwoo.

Garanties et nantissements accordés

| En milliers d'Euros | Au 31.12.2010 | Au 31.12.2009 |
|--|---------------|---------------|
| A moins d'un an | 47 | 200 |
| Entre un et cinq ans | 1 933 | 48 |
| A plus de cinq ans | 458 | 431 |
| Garanties et nantissements accordés | 2 438 | 679 |

Les garanties et nantissements accordés sont essentiellement constitués par des comptes séquestres dans lesquels des clients ont versé des avances en vue du financement du paiement de factures que le Groupe émettra ultérieurement. Ces comptes séquestres sont inscrits à l'actif du Groupe comme mentionnés dans la note 15 - Autres actifs non courants.

Les autres garanties et nantissements accordés correspondent à diverses garanties consenties par le Groupe, notamment dans le cadre de baux de location de ses bureaux qui peuvent faire l'objet de cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs, lesquels sont décrits en note 15 - Autres actifs non courants.

Note 28. *Transactions avec les parties liées*

A. Dirigeants

Il est précisé qu'aucun seuil de matérialité n'a été retenu pour la détermination des informations présentées dans cette rubrique.

Définition de la notion des dirigeants

Conformément à la norme IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

Au sein de la société, seul le Directeur Général correspond à cette définition.

Conformément à la norme IAS 24, les membres de la famille proche d'une personne sont les membres de la famille dont on peut s'attendre à ce qu'elles influencent cette personne, ou soient influencées par elle, dans leurs relations avec l'entité. Ces personnes peuvent inclure :

- le partenaire familial et les enfants de la personne;
- les enfants du partenaire familial de la personne;
- les personnes à la charge de la personne ou du partenaire familial de celle-ci.

La société n'a pas identifié de transaction concernant les membres de la famille proche d'un dirigeant.

Changement dans la structure de gouvernance intervenu en 2010

Aucun changement n'est intervenu en 2010 dans la structure de gouvernance du Groupe.

Changement dans la structure de gouvernance intervenu en 2009

Suite à la démission de Monsieur Mark Williams présentée lors d'un Conseil d'Administration tenu le 27 mars 2009, le Conseil d'Administration a nommé ce même jour, en remplacement, Monsieur Gregory A. Mark en qualité de Directeur Général de la société.

Lors d'un Conseil d'Administration tenu le 4 décembre 2009, Monsieur Alain Andréoli a présenté sa démission du poste de Président du Conseil d'Administration, tout en conservant son mandat d'administrateur. Le Conseil d'Administration a nommé, ce même jour, Monsieur Gregory A. Mark en qualité de Président du Conseil d'Administration, ce dernier prenant ainsi le titre de Président Directeur Général.

Rémunérations du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, dont le Président du Conseil d'Administration, perçoivent des jetons en présence depuis 2008.

Un plafond maximum de 60.000,00 euros de jetons de présence pour l'exercice 2010 avait été fixé par l'assemblée générale du 17 juin 2010, mais le Conseil d'Administration n'a décidé d'attribuer des jetons de présence qu'à hauteur de 20.000,00 euros pour l'exercice 2010.

Le plafond maximum de 20.000,00 euros de jetons de présence fixé pour l'exercice 2009 par l'assemblée générale du 18 juin 2009 a ainsi été attribué en totalité.

Rémunérations des Directeurs Généraux

Au titre de ses fonctions de Directeur Général depuis le 27 mars 2009, Monsieur Gregory A. Mark bénéficie d'une rémunération annuelle fixe brute de 300.000,00 dollars américains à laquelle s'ajoute une rémunération variable brute de 250.000,00 dollars américains. Cette rémunération variable est liée à hauteur de 60% à la réalisation d'objectifs Groupe et, à hauteur de 40% à la réalisation d'objectifs individuels devant être soumis au Comité des Rémunérations.

En complément de sa rémunération, 1.000.000 options de souscription d'actions ont été attribuées en 2009 à Monsieur Gregory A. Mark.

Il bénéficie également de la prise en charge de frais de voyages à hauteur de 10.000,00 dollars américains et de la mise à disposition d'un appartement à Paris.

Au titre de ses fonctions de Directeur Général de janvier 2008 à mars 2009, Monsieur Mark Williams bénéficiait d'une rémunération fixe brute de 200.000,00 euros, à laquelle s'ajoutait une rémunération variable brute de 120.000,00 euros. Cette prime était liée, à hauteur de 60%, à la réalisation d'objectifs Groupe et, à hauteur de 40%, à la réalisation d'objectifs individuels devant être soumis au Comité des Rémunérations.

Il bénéficiait également de la prise en charge d'une couverture maladie, de versements à un organisme de retraite à cotisations définies, ainsi que d'une indemnité de déplacement forfaitaire pouvant atteindre 20.000,00 euros par an.

La charge totale de ces différentes rémunérations est la suivante pour les exercices 2010 et 2009 :

| En milliers d'Euros | 2010 | 2009 |
|---|------------|------------|
| Avantages à court terme | 434 | 359 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 0 | 0 |
| Autres avantages à long terme | 11 | 11 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0 | 0 |
| Paiements fondés sur des actions | 89 | -37 |
| Rémunération des dirigeants | 534 | 333 |

Les charges relatives aux paiements fondés sur des actions étaient impactées en 2009 par l'ajustement à la baisse de la valeur des paiements fondés sur des actions attribués à Monsieur Mark Williams suite à sa démission.

Par ailleurs, le Groupe n'a consenti aucun régime à prestation définie à ses dirigeants et n'a pas pris d'engagement envers ces derniers, à l'exception d'une indemnité de non concurrence équivalente à une année de sa rémunération fixe accordé à Monsieur Gregory A. Mark.

Enfin, les options d'achat d'actions détenues par les dirigeants ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivant :

| date d'émission | date d'expiration | Au 31.12.2010 | | Au 31.12.2009 | |
|-------------------|-------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| | | prix d'exercice en euro | nombre résiduel | prix d'exercice en euro | nombre résiduel |
| 14 novembre 2006 | 13 novembre 2010 | | | 0,89 | 55 618 |
| 13 septembre 2007 | 12 septembre 2012 | 0,77 | 157 792 | 0,77 | 157 792 |
| 4 mai 2009 | 3 mai 2014 | 0,28 | 1 071 429 | 0,28 | 1 071 429 |
| Total | | | 1 229 221 | | 1 284 839 |

B. Entités ayant une influence notable sur le Groupe

Les sociétés suivantes sont représentées au Conseil d'Administration du Groupe et exercent donc à ce titre une influence notable sur le Groupe :

- Evonik / Degussa AG
- SAP AG

Par ailleurs, la société BPCE était représentée au Conseil d'Administration jusqu'en septembre 2010 et la société APAX France y était représentée jusqu'en novembre 2010. Elles exerçaient donc à ce titre une influence notable sur le Groupe.

Enfin, la société Shell était représentée au Conseil d'Administration jusqu'en septembre 2009 et exerçait donc à ce titre une influence notable sur le Groupe en 2009.

Les transactions commerciales avec les entités ayant une influence notable sur le Groupe s'établissent pour l'exercice 2010 comme suit :

| En milliers d'Euros | Chiffre d'affaires H.T. | Achats et prestations H.T. | Créances Clients TTC | Dettes Fournisseurs TTC |
|--|----------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entités ayant une influence notable sur le Groupe - Transactions 2010 | 1 248 | 1 475 | 49 | 444 |
| Entités ayant une influence notable sur le Groupe - Transactions 2009 | 2 771 | 1 047 | 339 | 513 |

Les ventes et les achats avec les entités ayant une influence notable sur le Groupe sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur ces entités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché sur lequel elles opèrent.

C. Entreprise associée

Le Groupe Hubwoo détient, au travers de sa filiale AchatPro S.A., une participation de 49% dans la société bulgare ASP Development, qui est consolidée selon la méthode de mise en équivalence du fait de l'influence notable exercée par le Groupe sur cette entité.

Les transactions commerciales avec cette entreprise associée s'établissent pour l'exercice 2010 à :

| En milliers d'Euros | Chiffre d'affaires H.T. | Achats et prestations H.T. | Créances Clients TTC | Dettes Fournisseurs TTC |
|--|----------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entreprise associée - Transactions 2010 | 0 | 331 | 0 | 44 |
| Entreprise associée - Transactions 2009 | 0 | 410 | 0 | 35 |

Les ventes et les achats avec l'entreprise associée sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur ces entités.

Note 29. *Evénements postérieurs à la date de clôture*

A. Augmentation de capital

La société Hubwoo S.A. a annoncé le 8 février 2011 le lancement d'une augmentation de capital pour un montant de 4,2 millions d'euros (prime d'émission incluse). L'offre consistait en une augmentation de capital par émission d'un maximum de 16.807.932 nouvelles actions (hors clause d'extension) avec maintien du droit préférentiel de souscription à raison de 10 actions nouvelles pour 51 actions anciennes, au prix de 0,25 euros.

La souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 Février 2011 au 2 Mars 2011. A l'issue de la période de souscription, le Conseil d'Administration du 10 mars 2011 a alors décidé d'exercer la faculté d'extension, portant ainsi le nombre d'actions nouvelles émises à 17.000.000. Après exercice de la faculté d'extension, la levée de fonds s'élève ainsi à 4,25 Millions d'euros (prime d'émission incluse).

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des nouvelles actions sur Euronext Paris sont intervenus le 14 Mars 2011.

Note 30. Honoraires des commissaires aux comptes

| Honoraires des commissaires aux comptes pris en charge | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|----------|-------------|-------------|----------------|----------------|-------------|-------------|---------------|----------------|-------------|-------------|----------------|----------------|-------------|-------------|
| | Denjean & Associés | | | | KPMG Audit | | | | SLG Expertise | | | | Total | | | |
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | |
| | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 |
| Exercices couverts : 2010 et 2009 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| En Euros | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Audit | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Hubwoo | 81 000 | 0 | 63% | N/A | 123 612 | 175 540 | 46% | 30% | 8 600 | 94 200 | N/A | N/A | 213 212 | 269 740 | 52% | 39% |
| Filiales intégrées globalement | 47 000 | 0 | 37% | N/A | 143 465 | 261 017 | 53% | 44% | 0 | 0 | N/A | 0% | 190 465 | 261 017 | 47% | 37% |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Hubwoo | 0 | 0 | 0% | N/A | 81 710 | 0 | 0% | 14% | 0 | 12 000 | N/A | N/A | 0 | 93 710 | 0% | 13% |
| Filiales intégrées globalement | 0 | 0 | 0% | N/A | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | N/A | 0% | 0 | 0 | 0% | 0% |
| Prestations d'audit | 128 000 | 0 | 100% | 0% | 267 077 | 518 267 | 99% | 88% | 8 600 | 106 200 | 0% | 0% | 403 677 | 624 467 | 99% | 89% |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 0 | 0 | N/A | N/A | 4 050 | 73 945 | 1% | 12% | 0 | 0 | N/A | N/A | 4 050 | 73 945 | 1% | 11% |
| Autres | 0 | 0 | N/A | N/A | 0 | 0 | N/A | N/A | 0 | 0 | N/A | N/A | 0 | 0 | 0% | 0% |
| Autres prestations | 0 | 0 | 0% | 0% | 4 050 | 73 945 | 1% | 12% | 0 | 0 | 0% | 0% | 4 050 | 73 945 | 1% | 11% |
| Total des prestations | 128 000 | 0 | 100% | 100% | 271 127 | 592 212 | 100% | 100% | 8 600 | 106 200 | 100% | 100% | 407 727 | 698 412 | 100% | 100% |

6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Hubwoo S.A.

Siège social : 11-15, rue Saint Georges - 75009 Paris

Capital social : € 10 272 046

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hubwoo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La société procède systématiquement, au minimum une fois par an, à un test de dépréciation du goodwill selon les modalités décrites dans la note 12.B aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également vérifié que les notes 2.E, 3.D, 3.G et 12.B aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 avril 2011

Levallois-Perret, le 26 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denjean & Associés

Jean Pierre Valensi
Associé

Mark Bathgate
Associé

7. COMPTES SOCIAUX

7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2010

7.1.1. Bilan Actif

| en Euros | Montant Brut | Amort/Prov. | 31/12/2010 net | 31/12/2009 net |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 8 804 875 | 8 626 713 | 178 162 | 441 015 |
| Fonds commercial | 11 239 639 | | 11 239 639 | 11 239 639 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 452 055 | 3 396 223 | 55 832 | 67 532 |
| Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 3 408 656 | 2 911 779 | 496 877 | 528 758 |
| Avances et acomptes | | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| Participations par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | 40 483 315 | 8 312 000 | 32 171 315 | 31 052 316 |
| Créances rattachées à des participations | 14 193 829 | 5 342 000 | 8 851 829 | 7 527 999 |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 497 432 | | 497 432 | 632 092 |
| ACTIF IMMOBILISE | 82 079 801 | 28 588 715 | 53 491 086 | 51 489 351 |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| CREANCES | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 2 452 390 | 675 630 | 1 776 760 | 1 582 711 |
| Autres créances | 2 063 178 | 29 381 | 2 033 797 | 1 274 613 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| DIVERS | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 441 963 | 249 382 | 192 581 | 183 526 |
| <i>(dont actions propres : 192.581 euros nets)</i> | | | | |
| Disponibilités | 1 296 628 | | 1 296 628 | 1 639 269 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| Charges constatées d'avance | 179 811 | | 179 811 | 185 545 |
| ACTIF CIRCULANT | 6 433 970 | 954 393 | 5 479 577 | 4 865 664 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| Ecarts de conversion Actif | 25 275 | | 25 275 | 401 |
| TOTAL GENERAL | 88 539 046 | 29 543 108 | 58 995 938 | 56 355 416 |

7.1.2. Bilan Passif

| en Euros | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Capital social ou individuel, dont versé : 8.571.976,20 euros | 8 571 976 | 8 511 204 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 43 208 376 | 42 513 562 |
| Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence : | | |
| Réserve légale | 3 811 | 3 811 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Report à nouveau | -6 686 340 | -4 801 150 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | -2 820 346 | -1 820 895 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | 670 679 | 454 016 |
| CAPITAUX PROPRES | 42 948 156 | 44 860 548 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | 659 275 | 261 401 |
| Provisions pour charges | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 659 275 | 261 401 |
| DETTES FINANCIERES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| Emprunts et dettes financières divers | 10 111 867 | 5 651 923 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| DETTES D'EXPLOITATION | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 688 933 | 2 501 527 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 082 273 | 2 422 683 |
| DETTES DIVERSES | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 20 000 | 40 612 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | |
| Produits constatés d'avance | 1 485 434 | 616 722 |
| DETTES | 15 388 507 | 11 233 467 |
| Ecart de conversion Passif | | |
| TOTAL GENERAL | 58 995 938 | 56 355 416 |

7.1.3. Compte de Résultat

| en Euros | France | Exportation | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|-----------|-------------|-------------------|-------------------|
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue de biens | | | | |
| Production vendue de services | 5 515 775 | 10 041 766 | 15 557 541 | 13 540 091 |
| CHIFFRES D'AFFAIRES NETS | | | 15 557 541 | 13 540 091 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | | | 205 004 | 326 173 |
| Autres produits | | | 281 915 | 95 649 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 16 044 460 | 13 961 913 |
| Achats de marchandises | | | 98 115 | 104 107 |
| Autres achats et charges externes | | | 7 673 350 | 7 852 814 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 245 307 | 421 249 |
| Salaires et traitements | | | 3 954 124 | 4 208 345 |
| Charges sociales | | | 1 665 397 | 1 859 335 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 473 544 | 761 510 |
| Sur actif circulant : dotations aux provisions | | | 133 543 | 290 780 |
| Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | 498 000 | 265 767 |
| Dotations aux provisions réglementées | | | 216 663 | 216 663 |
| Autres charges | | | 30 257 | 21 152 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 14 988 300 | 16 001 722 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | 1 056 160 | -2 039 809 |
| OPERATIONS EN COMMUN | | | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | 418 301 | 186 211 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 9 725 | 3 494 870 |
| Différences positives de change | | | 344 859 | 14 699 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 22 121 | 118 726 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | 795 006 | 3 814 506 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | 3 895 944 | 5 658 000 |
| Intérêts et charges assimilées | | | 381 606 | 203 994 |
| Différences négatives de change | | | 166 718 | 144 511 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 24 057 | 45 175 |
| CHARGES FINANCIERES | | | 4 468 325 | 6 051 680 |
| RESULTAT FINANCIER | | | -3 673 319 | -2 237 174 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | -2 617 159 | -4 276 983 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | 100 893 | 3 132 993 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | 100 893 | 3 132 993 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 289 152 | 654 518 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | 289 152 | 654 518 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | -188 259 | 2 478 475 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | 14 928 | 22 387 |
| TOTAL DES PRODUITS | | | 16 940 359 | 20 909 412 |
| TOTAL DES CHARGES | | | 19 760 705 | 22 730 307 |
| BENEFICE OU PERTE | | | -2 820 346 | -1 820 895 |

7.1.4. Annexe aux comptes sociaux

I. Faits caractéristiques de l'exercice

(a) Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale du 17 juin 2010 a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société pour adopter celle de Hubwoo en lieu et place de Hubwoo.com.

(b) Augmentation de capital de la filiale Hubwoo Belgium N.V

La filiale Hubwoo Belgium N.V. (anciennement InterSources N.V.) a réalisé fin 2010 une augmentation de capital d'un montant de 4 millions d'euros, entièrement souscrite par Hubwoo S.A. Cette souscription s'est effectuée par incorporation de créances.

(c) Liquidation de la filiale Trade-Ranger International

La liquidation de la société Trade-Ranger International, filiale à 100% de la société Hubwoo S.A. et sans activité depuis l'année 2009, a été finalisée au cours de l'exercice 2010.

II. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux normes définies par le règlement CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. Notes sur le bilan

(i) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels pour 8.546 milliers d'euros, amortis sur la durée prévue d'utilisation, essentiellement constitués de l'application « Place de Marché » et de ses développements successifs,
- le fonds commercial de Trade-Ranger pour 11.239 milliers d'euros,
- des marques commerciales pour un montant de 259 milliers d'euros.

La Société a choisi de ne pas appliquer l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de Commerce permettant de comptabiliser à l'actif du bilan les frais de développement. Ces frais sont donc constatés directement en charges et s'élèvent à 589 milliers d'euros en 2010, constitués uniquement de charges de personnel.

Concernant le fonds commercial, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité du fonds commercial est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

La valeur d'utilité s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité de la Société et de ses filiales, le fonds commercial étant considéré comme indissociable de l'activité de la Société et de ses filiales compte tenu de son caractère fongible.

La dépréciation des immobilisations est constatée par la voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation :

| Immobilisations | Durée | Mode |
|-----------------------|------------|----------|
| Logiciels | 3 ans | Linéaire |
| Agencements | 3 à 10 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau | 2 à 5 ans | Linéaire |
| Matériel informatique | 1 à 6 ans | Linéaire |
| Mobilier | 5 à 10 ans | Linéaire |

en Euros

| <i>Rubriques – Valeurs brutes</i> | Début d'exercice | Acquisitions, apports | Cessions – Mise au Rebut | Fin d'exercice |
|---|-------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------|
| Concessions, brevets et droits similaires | 8 746 828 | 121 446 | -63 399 | 8 804 875 |
| Fonds commercial | 11 239 639 | | 0 | 11 239 639 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 452 055 | | 0 | 3 452 055 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 23 438 522 | 121 446 | -63 399 | 23 496 569 |
| Installations générales, agencements | 296 717 | 22 917 | 0 | 319 634 |
| Matériel de bureau, informatique | 2 987 625 | 78 382 | 8 744 | 3 074 751 |
| Immobilisations corporelles en cours | 14 271 | | 0 | 14 271 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 298 613 | 101 299 | 8 744 | 3 408 656 |
| TOTAL | 26 737 135 | 222 745 | -54 655 | 26 905 225 |

en Euros

| <i>Rubriques – Amortissements</i> | Début d'exercice | Dotations | Cessions – Mise au Rebut | Fin d'exercice |
|---|-------------------|----------------|--------------------------|-------------------|
| Concessions, brevets et droits similaires | 8 305 813 | 320 900 | 0 | 8 626 713 |
| Fonds commercial | 0 | | 0 | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 384 523 | 11 700 | 0 | 3 396 223 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 11 690 336 | 332 600 | 0 | 12 022 936 |
| Installations générales, agencements | 77 593 | 27 286 | 0 | 104 879 |
| Matériel de bureau, informatique | 2 692 262 | 113 658 | 980 | 2 806 900 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 769 855 | 140 944 | 980 | 2 911 779 |
| TOTAL | 14 460 191 | 473 544 | 980 | 14 934 715 |

Par ailleurs, la Société utilise des immobilisations corporelles et incorporelles au travers de contrats de Location-Financement. La valeur brute de ces immobilisations n'est pas enregistrée à l'actif de la Société et s'élève à 3.139 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 2.093 milliers d'euros au 31 décembre 2009. L'augmentation de l'exercice 2010 provient des contrats suivants :

- de nouveaux contrats de location de matériel informatique neuf, portant sur une valeur brute totale de 950 milliers d'euros, totalement investie au 31 décembre 2010.
- l'utilisation du solde d'un contrat de location de matériel informatique neuf signé en 2009, utilisé à hauteur 96 milliers d'euros au cours de l'exercice 2010.

La valeur nette de ces matériels est de 1.793 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1.547 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(ii) Immobilisations financières :

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité et de l'endettement des filiales.

Les créances rattachées à des participations sont pour leur part dépréciées lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Les titres de participation se décomposent de la manière suivante :

- AchatPro S.A. : 3.313.079,00 euros
- Hubwoo Belgium N.V. (anciennement InterSources N.V.) : 12.170.235,00 euros
- CC-Chemplerer Ltd. : 25.000.000,00 euros
- Trade-Ranger Inc : 1,00 euros

La valeur des titres Hubwoo Belgium N.V. intègre des frais d'acquisition pour 670.235,00 euros.

La valeur des titres AchatPro S.A. intègre des frais d'acquisition pour 413.079,00 euros.

Les perspectives de rentabilité au 31 décembre 2010 ont conduit à revoir les valeurs d'utilité des titres de participation constatées lors de la précédente clôture :

en Euros

| Titres de participation | Valeur historique | Provision au 31/12/2010 | Valeur nette au 31/12/2010 | Valeur nette au 31/12/2009 |
|---|-------------------|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| CC-Chemplerer Ltd | 25 000 000 | | 25 000 000 | 25 000 000 |
| Hubwoo Belgium N.V. (Groupe InterSources) | 12 170 235 | 8 312 000 | 3 858 235 | 2 739 235 |
| AchatPro S.A. | 3 313 079 | | 3 313 079 | 3 313 079 |
| Trade Ranger Inc. | 1 | | 1 | 2 |
| Total | 40 483 315 | 8 312 000 | 32 171 315 | 31 052 316 |

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées en fonction de ces mêmes perspectives de rentabilité au 31 décembre 2010 et se composent ainsi :

en Euros

| Créances rattachées à des participations | Valeur historique | Provision au 31/12/2010 | Valeur nette au 31/12/2010 | Valeur nette au 31/12/2009 |
|---|-------------------|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| CC-Chemplerer Ltd et filiale | | | 0 | 0 |
| Hubwoo Belgium N.V. et filiales (Groupe InterSources) | 676 050 | | 676 050 | 709 644 |
| AchatPro S.A. | | | 0 | 322 711 |
| Trade Ranger Inc. et filiales | 13 517 779 | 5 342 000 | 8 175 779 | 6 495 644 |
| Total | 14 193 829 | 5 342 000 | 8 851 829 | 7 527 999 |

(iii) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour dépréciation de créances clients s'élèvent à 676 milliers d'euros. Elles sont calculées de manière individuelle, et pour certaines catégories de clients en fonction de l'ancienneté des créances.

La société Hubwoo S.A. a recours à l'affacturage pour ses créances commerciales sur ses clients « Acheteurs » depuis 2009, et l'affacturage pour les créances commerciales émises par le Groupe en Europe sur ses clients « Vendeurs » est utilisé depuis 2008.

Les opérations liées à ces contrats sont comptabilisées en « Autres créances » et représentent un solde débiteur de 1.471 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 790 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(iv) Autres créances :

Les autres créances sont essentiellement constituées du solde débiteur lié à l'affacturage, lequel s'élève à 1.471 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 790 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(v) Valeur mobilières de placement :

La valeur brute des valeurs mobilières de placement correspond à leur prix d'acquisition ou de souscription, déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Elles sont éventuellement dépréciées par référence au cours moyen du mois précédent la clôture de l'exercice, tandis que les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Par ailleurs, la Société Hubwoo S.A. détient 0,70 % de son capital :

- 464.684 actions, pour une valeur d'achat de 152 milliers d'euros, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité,
- 137.125 actions, pour une valeur d'achat de 290 milliers d'euros, dans le cadre de l'autocontrôle.

Ces 601.809 actions sont maintenues à l'actif car, conformément à l'objectif du programme de rachat, la Société n'a pas vocation à annuler les actions achetées.

La valeur nette de ces actions au 31 décembre 2010 s'établit ainsi à 193 milliers d'euros (contre 184 milliers d'euros au 31 décembre 2009), après constatation d'une provision pour dépréciation de 249 milliers d'euros.

(vi) Ecart de conversion actif :

Les écarts de conversion figurant à l'actif du bilan correspondaient à la réévaluation de créances libellées en devises (essentiellement en USD et en GBP).

(vii) Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 180 milliers d'euros au 31 décembre 2010, correspondant principalement à des frais de maintenance.

(viii) Etat des créances :**en Euros**

| ETAT DES CREANCES | Montant Brut | 1 an au plus | plus d'un an |
|---|------------------|------------------|-----------------|
| Autres immobilisations financières | 497 432 | | 497 432 |
| Créances Clients | 2 452 390 | 2 452 390 | |
| Personnel et comptes rattachés | 72 382 | 72 382 | |
| Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée | 233 258 | 233 258 | |
| Débiteurs divers ⁽¹⁾ | 1 757 538 | 1 757 538 | |
| Charges constatées d'avances | 179 811 | 179 811 | |
| TOTAL GENERAL | 5 192 811 | 4 695 379 | 497 432 |

⁽¹⁾ : dont Affacturage pour 1.471 milliers d'euros et Fournisseurs débiteurs pour 286 milliers d'euros

(ix) Capitaux propres :**en Euros**

| RUBRIQUES | Solde au 01/01/2010 | Affectation Du résultat 2 009 | Ecart de conversion d'établissement à l'étranger | Augmentation | Diminution | Solde au 31/12/2010 |
|---|------------------------|-------------------------------------|--|-------------------|------------|------------------------|
| Capital Social | 8 511 204 | | | 60 772 | | 8 571 976 |
| Primes d'émission | 13 737 358 | | | 694 814 | | 14 432 172 |
| Primes d'apport | 28 776 204 | | | | | 28 776 204 |
| Réserves : | | | | | | |
| · Réserve légale | 3 811 | | | | | 3 811 |
| · Réserves réglementées | 0 | | | | | 0 |
| · Réserve facultative | 0 | | | | | 0 |
| Report à nouveau | -4 801 150 | -1 820 895 | -64 295 | | | -6 686 340 |
| Résultat de l'exercice précédent avant affectation | 0 | | | | | 0 |
| Résultat de la période | -1 820 895 | 1 820 895 | | -2 820 346 | | -2 820 346 |
| Provisions réglementées | 454 016 | | | 216 663 | | 670 679 |
| Total Capitaux Propres | 44 860 548 | 0 | -64 295 | -1 848 097 | 0 | 42 948 156 |

en Euros

| Composition du Capital Social | Valeur Nominale | Au début de l'exercice | Créés dans l'exercice | Echangées dans l'exercice | En fin D'exercice |
|---|--------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------------|----------------------|
| Nombre d'actions au 1er janvier 2010 | 0,10 euro | 85 112 035 | | | |
| Souscriptions de bons de souscription d'actions (a) | 0,10 euro | | 607 727 | | |
| TOTAL | 0,10 euro | 85 112 035 | 607 727 | 0 | 85 719 762 |

Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires.

(a) Souscriptions de bons de souscription d'actions

La Société a émis, en date du 30 juillet 2007 et en paiement du prix de l'acquisition d'InterSources, un total de 2.412.923 bons de souscription d'actions attachés aux ABSA octroyées aux actionnaires d'InterSources.

Ces bons représentent le paiement d'une dette aux actionnaires d'InterSources, dont le montant maximal de 2.499.977,91 euros était soumis à certaines conditions de performance, de présence et de garantie et pouvait donc être ajusté, à la baisse, jusqu'au 30 juillet 2010. Ces conditions ayant été remplies, aucun ajustement n'a donc eu lieu.

Ces 2.412.923 bons de souscription représentent un maximum de 2.010.760 actions au prix d'émission de 1,2433 euro, lesquelles représentaient un produit d'émission potentiel de 2.499.977,91 euros, dont 1.206.456,00 euros de nominal et 1.293.521,91 euros de prime d'émission (sur la base de la valeur nominale de l'époque).

Ces bons ont été comptabilisés en emprunts et dettes financières divers à l'origine et sont convertis en capitaux propres lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 607.727 actions nouvelles suite à l'exercice de 729.280 bons de souscription, représentant un produit d'émission de 755.586,98 euros dont 60.772,70 euros de nominal et 694.814,28 euros de prime d'émission.

(b) Options de souscription d'actions

Conformément aux articles L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, les plans d'options consentis par le Conseil d'Administration faisant usage des autorisations attribuées par les différentes Assemblées Générales, ainsi que leur exécution au titre de l'exercice écoulé, sont les suivants :

- les plans n°1 à 9 sont caducs, et il n'existe plus d'options exerçables au titre de ces plans au 31 décembre 2010,
- il subsiste 184.091 options de souscription d'actions au titre des plans 10A, 10B et 10C qui courent jusqu'au 12 septembre 2012. Le prix de souscription est de 0,77 euro,
- il subsiste 131.991 options de souscription d'actions au titre des plans 11A et 11B qui courent jusqu'au 28 mars 2013. Le prix de souscription est de 0,57 euro,
- il subsiste 64.342 options de souscription d'actions au titre du plan 12 qui court jusqu'au 11 juin 2013. Le prix de souscription est de 0,57 euro,
- il subsiste 1.071.429 options de souscription d'actions au titre du plan 13 qui court jusqu'au 3 mai 2014. Le prix de souscription est de 0,28 euro,
- il subsiste 786.375 options de souscription d'actions au titre du plan 14 qui court jusqu'au 24 septembre 2014. Le prix de souscription est de 0,39 euro,
- il subsiste 481.789 options de souscription d'actions au titre du plan 15 qui court jusqu'au 3 décembre 2014. Le prix de souscription est de 0,38 euro,

L'attribution des options de souscription d'actions est soumise à des conditions de présence, mais ne prévoit pas de conditions de performance.

Aucun nouveau plan n'a été attribué par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010.

Aucune option n'a été exercée au titre des différents plans au cours de l'exercice 2010.

(x) Provisions réglementées :

Les frais d'acquisition de la société Hubwoo Belgium N.V. (groupe InterSources) d'une valeur de 670 milliers d'euros sont amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées.

Le montant des amortissements au 31 décembre 2010 est de 464 milliers d'euros.

Les frais d'acquisition de la société AchatPro S.A. d'une valeur de 413 milliers d'euros sont amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées.

Le montant des amortissements au 31 décembre 2010 est de 207 milliers d'euros.

L'échéancier des provisions réglementées au 31 décembre 2010 est le suivant :

en Euros

| Acquisition | Frais d'acquisition à amortir sur 5 ans | Amortissements | | | |
|---------------------|---|--------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | | dérogatoires au 31/12/10 | 2011 | 2012 | 2013 |
| Hubwoo Belgium N.V. | 670 235 | 464 139 | 134 047 | 72 049 | |
| AchatPro S.A. | 413 079 | 206 540 | 82 616 | 82 616 | 41 307 |
| Total | 1 083 314 | 670 679 | 216 663 | 154 665 | 41 307 |

(xi) Provisions pour risques et charges :

Le montant des provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

en Euros

| Rubriques | Solde ouverture | Dotation | Reprise (provision utilisée) | Reprise (provision non utilisée) | Solde de clôture |
|-----------------------------|-----------------|----------------|------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Risques liés au Personnel | 261 000 | 498 000 | -60 000 | -65 000 | 634 000 |
| Risque de change | 401 | 25 275 | | -401 | 25 275 |
| Total des provisions | 261 401 | 523 275 | -60 000 | -65 401 | 659 275 |

(xii) Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.485 milliers d'euros et correspondent à des produits liés à l'activité de Place de Marché dont la réalisation totale ou partielle est postérieure au 31 décembre 2010.

(xiii) Etats des dettes :

en Euros

| ETAT DES DETTES | Montant brut | 1 an au plus | plus d'1 an, | |
|--|-------------------|-------------------|----------------|---------------|
| | | | moins de 5 ans | plus de 5 ans |
| Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine | 0 | 0 | | |
| Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾ | 10 111 867 | 10 111 867 | | |
| Avances et acomptes reçus | 0 | 0 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 688 933 | 1 688 933 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 835 740 | 835 740 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 613 189 | 613 189 | | |
| Etat : taxe sur la valeur ajoutée | 453 669 | 453 669 | | |
| Etat : autres impôts, taxes et assimilés | 179 675 | 179 675 | | |
| Autres dettes | 20 000 | 20 000 | | |
| Produits constatés d'avance | 1 485 434 | 1 485 434 | | |
| TOTAL GENERAL | 15 388 507 | 15 388 507 | 0 | 0 |

(1) : dont Comptes-courants auprès des filiales pour 9.943 milliers d'euros et dette liée aux BSA InterSources pour 169 milliers d'euros

La Société a émis, en date du 30 juillet 2007, en paiement du prix de l'acquisition d'InterSources 2.412.923 bons de souscription d'actions attachés aux ABSA octroyées aux actionnaires d'InterSources.

Ces bons représentent le paiement d'une dette aux actionnaires d'InterSources, dont le montant maximal de 2 499 977,91 euros était soumis à certaines conditions de performance, de présence et de garantie et pouvait donc être ajusté, à la baisse, jusqu'au 30 juillet 2010. Les conditions ayant été remplies, aucun ajustement n'a donc eu lieu sur le montant de cette dette.

Au vu des informations disponibles, le montant maximal de la dette avait déjà été comptabilisé à la clôture de l'exercice 2007.

Ces 2.412.923 bons de souscription représentent un maximum de 2.010.760 actions au prix d'émission de 1,2433 euro, lesquelles représentent un produit d'émission potentiel de 2.499.977,91 euros (dont 1.206.456,00 euros de nominal et 1.293.521,91 euros de prime d'émission sur la base de la valeur nominale de l'époque, soit 0,60 euro par action).

Ces bons ont été comptabilisés en emprunts et dettes financières divers à l'origine et sont convertis en capitaux propres lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 607.727 actions nouvelles suite à l'exercice de 729.280 bons de souscription, représentant un produit d'émission de 755.586,98 euros dont 60.772,70 euros de nominal et 694.814,28 euros de prime d'émission.

Les bons non encore exercés sont exerçables jusqu'au 9 juillet 2011 et représentent les nombres maximaux d'actions et les produits maximaux d'émission suivants :

| Périodes d'exercice | Du 10 juillet 2010 au 9 juillet 2011 | Total |
|---------------------------------------|---|------------|
| Nombre de BSA | 162 637 | 162 637 |
| Nombre maximal d'actions | 135 515 | 135 515 |
| Produit maximal d'émission (en Euros) | 168 511,24 | 168 511,24 |

(xiv) Détail des produits à recevoir :

en Euros

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Produits à recevoir | 231 257 |
| <hr/> | |
| Clients et comptes rattachés | 231 257 |
| Clients factures à établir | 231 257 |
| <hr/> | |
| Autres créances | 0 |
| Fournisseurs avoirs à recevoir | 0 |
| Produits divers à recevoir | 0 |

(xv) Détail des charges à payer :

en Euros

| | |
|--|------------------|
| Charges à payer | 2 096 469 |
| <hr/> | |
| Dettes fournisseurs & comptes rattachés | 911 599 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 911 599 |
| <hr/> | |
| Dettes fiscales et sociales | 1 184 870 |
| Personnel - dettes pour congés payés | 446 614 |
| Provisions primes | 243 711 |
| Charges sociales sur congés payés | 207 270 |
| Charges sociales / provisions primes | 107 601 |
| Etat - charges à payer | 105 902 |
| Etat - taxe apprentissage | 22 663 |
| Etat - formation continue | 51 109 |
| Diverses charges à payer | 0 |

IV. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

(i) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est composé de trois sources principales :

- des commissions forfaitaires ou fixes sur les transactions, comptabilisées sur le mois de la transaction,
- des frais d'accès et de maintenance étalés sur la période de référence,
- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Par ailleurs, la Société facture à ses différentes filiales (directes et indirectes) des prestations de gestion et d'assistance ainsi que des redevances d'usage de nom commercial et de technologies.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2010 se décompose comme suit :

en Euros

| | 2010 | 2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Accès, maintenance, commissions et services | 11 872 609 | 11 635 441 |
| Facturations faites aux filiales (directes et indirectes) | 3 684 932 | 1 904 650 |
| TOTAL | 15 557 541 | 13 540 091 |

L'augmentation du chiffre d'affaires provient essentiellement des facturations faites aux filiales (directes et indirectes) conformément à la Convention Générale Intra-groupe.

(ii) Transferts de charges d'exploitation :

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 48 milliers d'euros pour l'exercice 2010 contre 40 milliers d'euros pour l'exercice 2009. Ils correspondent aux avantages en nature octroyés aux salariés du groupe.

(iii) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se compose principalement des éléments suivants :

- charges de personnel de restructuration, correspondant à des compléments de charges relatives à la restructuration initiée fin 2009 : 100 milliers d'euros,
- diverses pénalités et amendes : 66 milliers d'euros,
- charges exceptionnelles liées à d'anciens litiges soldés au cours de l'exercice 2010 : 60 milliers d'euros,
- produits exceptionnels liés à l'annulation de charges antérieures : 37 milliers d'euros,
- valeur nette comptable des immobilisations cédées : 63 milliers d'euros,
- produit de cession des éléments d'actif cédés : 63 milliers d'euros,

(iv) Impôt sur les sociétés :

La répartition du montant global des impôts sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

en Euros

| | 2010 | | 2009 | | | |
|-------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| | montant avant impôt | Impôts sur les sociétés | montant après impôt | montant avant impôt | Impôts sur les sociétés | montant après impôt |
| Résultat d'exploitation | 1 056 160 | 14 928 | 1 041 232 | -2 039 809 | 22 387 | -2 062 196 |
| Résultat financier | -3 673 319 | | -3 673 319 | -2 237 174 | | -2 237 174 |
| Résultat exceptionnel | -188 259 | | -188 259 | 2 478 475 | | 2 478 475 |
| Résultat net | | | -2 820 346 | | | -1 820 895 |

Le montant figurant au compte de résultat sur la ligne « Impôt sur les sociétés » correspond à des retenues à la source appliquées par des clients étrangers sur leurs règlements.

Par ailleurs, les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges génèrent les montants suivant de créances d'impôts différés au 31 décembre :

en Euros

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Bases actives d'imposition différée | | |
| provision pour dépréciation des titres de participation | 8 312 000 | 5 431 000 |
| provision pour dépréciation des créances rattachées | 5 342 000 | 4 360 000 |
| Provision pour dépréciation des créances clients | 675 630 | 598 372 |
| Provision pour dépréciation de TVA étrangère | 29 381 | 4 767 |
| Provision pour litiges salariés | 634 000 | 261 000 |
| Provision pour pertes de change | 25 275 | 401 |
| Ecart de conversion passif | | |
| Plus value latentes sur OPCVM | | |
| Organic | 18 000 | 18 000 |
| Bases passives d'imposition différée | | |
| Ecart de conversion actif | -25 275 | -401 |
| Base fiscale différée nette | 15 011 011 | 10 673 139 |
| Montant correspondant d'impôts sur les sociétés à 33,33% | 5 003 170 | 3 557 357 |

Enfin, la Société est fiscalement déficitaire, et les déficits reportables s'établissent à 61,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

V. AUTRES INFORMATIONS

(i) Engagements au 31/12/2010 :

en milliers d'Euros

| Obligations contractuelles | Paielements dus par période | | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | Total | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans |
| Contrats de location financement | 2 075 | 1 040 | 1 035 | |
| Contrats de location simple | 3 874 | 775 | 3 099 | |
| Total | 5 949 | 1 815 | 4 134 | 0 |

| Autres engagements | Montants des engagements par période | | | |
|----------------------------|---|------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | Total | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans |
| Nantissements et garanties | 463 | 5 | | 458 |
| Total | 463 | 5 | 0 | 458 |

Comme décrit dans la note sur les immobilisations incorporelles et corporelles, plusieurs contrats de location financement ont été signés par la Société comme mentionné dans la note « III. NOTES SUR LE BILAN – (i) Immobilisations incorporelles et corporelles ».

Diverses garanties ont été accordées dans le cadre du bail des locaux du siège social pour un total de 458 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, la Société a signé différents contrats d'affacturage au cours des exercices 2009 et 2008.

Au 31 décembre 2010, les créances commerciales ainsi cédées représentent une valeur brute totale de 1.789 milliers d'euros, venant en garantie de financements obtenus pour 318 milliers d'euros, et le solde net lié à l'affacturage est comptabilisé en autres créances.

Enfin, Hubwoo a signé en novembre 2007 un accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) avec SAP AG, portant sur une coopération de développement commercial et de support technique aux clients.

Cet accord met en œuvre une collaboration commerciale dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur processus de décision d'externaliser une partie de leur fonction Achats.

Ce contrat a été conclu initialement le 12 novembre 2007 pour une première période de cinq années. Plusieurs amendements ont été signés depuis, sans toutefois modifier la durée du contrat. Le contrat et ses amendements représentent ainsi un engagement financier net pour Hubwoo de 3,2 millions d'euros réparti sur cinq ans. Le solde de cet engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 0,5 millions d'euro jusqu'à fin 2012. Cet engagement représente une dette conditionnelle pour Hubwoo.

(ii) Effectif salarié :

Au 31 décembre 2010, l'effectif salarié de la Société est de 45 personnes (49 personnes au 31 décembre 2009).

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2010 est de 45 salariés (54 au cours de l'exercice 2009).

(iii) Engagements de retraite :

La Société est redevable directement envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite.

Les engagements de l'entreprise ont fait l'objet d'une évaluation et s'élèvent à 181 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les engagements sont calculés selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés en activité et de leur dernier salaire connu.

(iv) Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le DIF permet à chaque salarié de bénéficier à sa demande et avec l'accord de l'entreprise de 20 heures de formation par an cumulables sur six ans et plafonnées à 120 heures. Le nombre d'heures acquis au 31 décembre 2010 par le personnel de Hubwoo, et n'ayant pas fait l'objet de demande de formation, est de 3.616 heures, dont 2.799 heures au titre des droits acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2010.

(v) Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration :

(a) Rémunérations du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, dont le Président du Conseil d'Administration, perçoivent des jetons en présence depuis 2008.

Un plafond maximum de 60.000,00 euros de jetons de présence pour l'exercice 2010 avait été fixé par l'assemblée générale du 17 juin 2010, mais le Conseil d'Administration n'a décidé d'attribuer des jetons de présence qu'à hauteur de 20.000,00 euros pour l'exercice 2010.

Le plafond maximum de 20.000,00 euros de jetons de présence fixé pour l'exercice 2009 par l'assemblée générale du 18 juin 2009 a ainsi été attribué en totalité.

(b) Rémunérations des Directeurs Généraux

Les Directeurs Généraux successifs ont bénéficié ou bénéficient d'un contrat de travail conclu avec l'une des filiales du groupe. Au titre de leur contrat de travail ils ont perçu une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable. Ils ont également bénéficié de paiements fondés sur des actions.

Au cours des exercices 2009 et 2010, les montants des rémunérations des Directeurs Généraux, ainsi que des paiements fondés sur des actions qui leur ont été alloués, sont les suivants (tels qu'ils ressortent du détail figurant dans le rapport de gestion) :

en milliers d'Euros

| | 2010 | 2009 |
|---|-------------|-------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 445 | 390 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 | 256 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| TOTAL | 445 | 645 |

(vi) Honoraires des commissaires aux comptes :

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée dans la présente annexe aux comptes sociaux. Elle figure cependant dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Hubwoo.

(vii) Liste des filiales (détenues directement) et des participations (Article R123-197 2° du Code de Commerce) :

en Euros

| Dénomination | Capital social | Quote part | Val. brute Titres | Prêts, Avances (net) | Chiffre d'affaires |
|--------------------------------------|--|------------|-------------------|----------------------|--------------------|
| Siège Social | Capitaux Propres hors capital social et résultat net | détenue | Val. nette Titres | Cautions | Résultat net |
| - Hubwoo Ireland Ltd (CC-Chemplorer) | 2 250 784 | 100% | 25 000 000 | 0 | 11 566 404 |
| Dublin - Ireland | 3 697 251 | | 25 000 000 | 0 | 3 456 393 |
| - Trade-Ranger Inc (*) | 7 | 100% | 1 | 1 684 140 | 0 |
| Houston - Texas - USA | -572 989 | | 1 | 0 | 300 401 |
| - Hubwoo Belgium N.V. (InterSources) | 5 566 871 | 100% | 12 170 235 | 0 | 774 952 |
| Louven – Belgium | -3 689 146 | | 3 858 235 | 0 | -505 552 |
| - Achat Pro S.A. | 1 100 699 | 100% | 3 313 079 | 0 | 2 832 320 |
| Paris - France | -1 140 090 | | 3 313 079 | 0 | 425 742 |

(*) Montants en USD convertis au taux de 1,3362 USD pour 1 euro

Aucune de ces sociétés n'a versé de dividende au cours des deux derniers exercices.

(viii) Eléments concernant les entreprises liées et les participations (Article R123-197 6° du Code de Commerce) :

| En milliers d'euros | Filiales | Autres entreprises liées |
|--|----------|--------------------------|
| Immobilisations | | |
| - Titres de participation (net) | 32 606 | |
| - Créances rattachées à des participations (net) | 1 684 | 9 150 |
| Créances | | |
| - Créances clients et comptes rattachés | | |
| - Autres créances | | |
| Dettes | | |
| - Dettes financières | 8 412 | 1 531 |
| - Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | |
| - Autres dettes | | |
| Produits d'exploitation | | |
| | 3 154 | 771 |
| Charges d'exploitation | | |
| | 0 | 178 |
| Produits financiers | | |
| | 197 | 221 |
| Charges financières | | |
| | 210 | 24 |

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales (directes ou indirectes) dans le cadre de la Convention Générale Intra-groupe Hubwoo comprend :

- La rémunération du droit d'usage du nom commercial, des solutions technologiques, des savoirs et des noms associés à hauteur de 1.286 milliers d'euros. Cette rémunération correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires contributif de chaque entité, tel qu'il ressort des comptes consolidés du Groupe Hubwoo en IFRS.
- La facturation de services fournis par la Maison Mère à ses filiales dans divers domaines, pour un montant de 1.556 milliers d'euros. Ces services sont refacturés au prorata du chiffre d'affaires contributif de chaque entité, tel qu'il ressort des comptes consolidés du Groupe Hubwoo en IFRS, après application d'une marge.
- La refacturation de coûts supportés par la Maison Mère mais directement attribuables à une de ses filiales (directes ou indirectes) pour un montant de 1.083 milliers d'euros. Ces services sont refacturés à l'entité concernée sans aucune marge.

Par ailleurs, les comptes-courants auprès des filiales sont porteurs d'intérêts calculés sur la base de l'EURIBOR 12 mois, majoré d'une marge fixe de 1,5%.

(ix) Transactions avec les parties liées (Article R123-198 11° du Code de Commerce) :

L'identification des parties liées conformément à la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées » et les montants relatifs aux transactions avec ces parties liées figurant tous deux dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Hubwoo, ces éléments ne sont pas repris dans la présente annexe aux comptes sociaux.

(x) Evénements survenus après la clôture de l'exercice :

(a) Augmentation de capital

La Société Hubwoo S.A. a annoncé le 8 février 2011 le lancement d'une augmentation de capital pour un montant de 4,2 millions d'euros (prime d'émission incluse). L'offre consistait en une augmentation de capital par émission d'un maximum de 16.807.932 nouvelles actions (hors clause d'extension) avec maintien du droit préférentiel de souscription à raison de 10 actions nouvelle pour 51 actions anciennes, au prix de 0,25 euros.

La souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 Février 2011 au 2 Mars 2011. A l'issue de la période de souscription, le Conseil d'Administration du 10 mars 2011 a alors décidé d'exercer la faculté d'extension, portant ainsi le nombre d'actions nouvelles émises à 17.000.000. Après exercice de la faculté d'extension, la levée de fonds s'élève ainsi à 4,25 Millions d'euros (prime d'émission incluse).

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des nouvelles actions sur Euronext Paris sont intervenus le 14 Mars 2011.

(xi) Identité de la société consolidante :

Hubwoo S.A.
11-15, rue Saint Georges 75009 Paris
RCS Paris 377 945 233

7.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Hubwoo S.A.

Siège social : 11-15, rue Saint Georges - 75009 Paris

Capital social : €.10 272 046

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hubwoo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les titres de participation, les créances rattachées à des participations et le fonds commercial figurent au bilan pour une valeur nette respective de 32.171 milliers d'euros, 8.852 milliers d'euros et 11.240 milliers d'euros. Les notes III (i) « Immobilisations incorporelles et corporelles » et III (ii) « Immobilisations financières » de l'annexe exposent les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 26 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi
Associé

Levallois-Perret, le 26 avril 2011

Denjean & Associés

Mark Bathgate
Associé

7.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Hubwoo S.A.

Siège social : 11-15, rue Saint Georges - 75009 Paris

Capital social : €.10 272 046

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Conventions générales régissant les relations intra-groupe

Une nouvelle version de la convention globale régissant les relations intra-groupe visées ci-après a été mise en place avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette nouvelle version vient annuler et remplacer la version précédente de 2007.

Cette convention globale a fait l'objet d'autorisations du Conseil d'Administration lors de ses délibérations en date du 24 septembre 2010 et du 2 décembre 2010.

Personnes morales concernées :

Hubwoo S.A. et ses filiales

Les prestations concernées et leurs modalités financières sont les suivantes :

A. Convention d'assistance et de prestations de services

Nature et objet :

Les honoraires d'assistance (« Management fees ») sont basés sur le montant total des dépenses engagées pour les besoins du Groupe, affecté aux filiales au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque filiale de Hubwoo S.A., et diminution faite, des dépenses engagées et comptabilisées pour les besoins du Groupe par chaque filiale.

En cas de montant net positif, une marge de 8% est appliquée par Hubwoo S.A., tandis qu'aucune marge n'est constatée en cas de montant net négatif.

Modalités :

Les montants des « Management fees » faisant l'objet de facturations ou d'avoirs par Hubwoo S.A. à ses filiales s'établissent comme suit au titre de l'exercice 2010 :

| | Euros |
|--|--------------|
| CC-Chemplorer Ltd | 1.972.038 |
| Hubwoo Germany GmbH | (309.691) |
| Hubwoo USA LP | (205.852) |
| Hubwoo USA Inc | 350.536 |
| Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.) | (149.446) |
| InterSources India Pvt | (6.436) |
| InterSources (UK) Ltd | (354.467) |
| AchatPro S.A. | 510.849 |

B. Convention de gestion et d'avance de trésorerie

Nature et objet :

La convention prévoit la mise en commun de la trésorerie disponible au sein du Groupe par des avances financières, entre entités du Groupe, autant que de besoin.

Les avances financières sont portées en compte courant et rémunérées au taux Euribor 12 mois Moyen majoré d'une marge de 1,50 points (soit 3,03 % au titre de 2010).

Modalités :

Au titre de cette convention, le montant des intérêts en 2010 s'établit comme suit :

| | Intérêts facturés à Hubwoo S.A. (Euros) | Intérêts facturés par Hubwoo S.A. (Euros) |
|--|--|--|
| CC-Chemplorer Ltd | 210.459 | Néant |
| Trade Ranger Inc | Néant | 148.153 |
| Hubwoo USA LP | Néant | 210.885 |
| Hubwoo USA Inc | 23.703 | Néant |
| Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.) | Néant | 48.627 |
| InterSources India Pvt | Néant | 10.223 |

C. Convention de redevance d'usage de marque et de technologie

Nature et objet :

La redevance d'usage du nom Hubwoo et d'utilisation de la technologie développée au sein du Groupe, est facturée à hauteur de 5% du chiffre d'affaires de chaque entité du Groupe, tel que ce chiffre d'affaires ressort des contributifs de chaque entité au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Modalités :

Le montant des redevances d'usage facturées par Hubwoo S.A. en 2010 s'établit comme suit :

| | Euros |
|--|---------|
| CC-Chemplorer Ltd | 578.300 |
| Hubwoo USA LP | 299.450 |
| Hubwoo USA Inc | 86.200 |
| Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.) | 38.800 |
| InterSources (UK) Ltd | 141.350 |
| AchatPro S.A. | 141.600 |

D. Convention Spécifique de Services de Support Client

Nature et objet :

Les coûts de la fonction Global Customer Support (GCS) sont majorés d'une marge de 8%, affectés au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque filiale de Hubwoo S.A., et sont facturés par Hubwoo S.A. après déduction sur ce montant affecté des coûts de la fonction Global Customer Support (GCS) déjà comptabilisés par chaque filiale.

Modalités :

Le montant des coûts de la fonction GCS faisant l'objet de facturations ou d'avoirs par Hubwoo S.A. à ses filiales s'établit comme suit au titre de l'exercice 2010 :

| | Euros |
|--|-------------|
| CC-Chemplorer Ltd | 885.446 |
| Hubwoo Germany GmbH | (349.141) |
| Hubwoo USA LP | 84.270 |
| Hubwoo USA Inc | 85.837 |
| Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.) | (1.020.350) |
| InterSources India Pvt | (63.757) |
| InterSources (UK) Ltd | 218.153 |
| AchatPro S.A. | (91.452) |

E. Convention Spécifique de Prestations de Services

Nature et objet :

Les coûts supportés par une filiale pour le compte d'une autre filiale et spécifiquement identifiés, sont refacturés sur la base du coût réel.

Modalités :

Au titre de cette convention, le montant des charges et produits facturés en 2010 s'établit comme suit :

| | Charges facturés à Hubwoo S.A. (Euros) | Produits facturés par Hubwoo S.A. (Euros) |
|--|--|---|
| CC-Chemplorer Ltd | Néant | 23.498 |
| Hubwoo USA LP | 49.146 | 443.358 |
| Hubwoo USA Inc | 128.506 | 13.725 |
| Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.) | Néant | 24.821 |
| InterSources (UK) Ltd | Néant | 337.293 |

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de licence pour les solutions SAP en matière de BPO, conclue avec SAP AG, administrateur d'Hubwoo S.A.

Nature et objet :

Il a été conclu avec SAP AG, un accord global sous la forme d'une convention de licence pour les solutions SAP en matière de BPO (Business Process Outsourcing) permettant une coopération en matière de développement commercial, de définition des solutions et du support technique aux clients. Ce contrat a été conclu le 12 novembre 2007 pour une première période de cinq années.

Modalités :

A ce titre, la charge constatée sur l'exercice 2010 s'élève à 1.387.146 euros et le solde net de cet engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 0,5 millions d'euros pour les deux années restant à courir.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 17 juin 2010, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 16 avril 2010.

Indemnité de non-concurrence accordée au Directeur Général

Nature et objet :

Lors de sa réunion du 25 mars 2009, le comité des rémunérations a proposé les conditions de rémunération pour Greg Mark, pressenti alors pour devenir le nouveau Directeur Général du groupe Hubwoo, lesquelles incluent sous certaines conditions une indemnité équivalente à une année de sa rémunération fixe sous réserve du respect d'un engagement de non concurrence d'une durée d'une année à compter de la cessation de ses fonctions.

Modalités :

Aucune charge n'a été enregistrée sur l'exercice 2010 à ce titre.

Paris La Défense, le 26 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi
Associé

Levallois-Perret, le 26 avril 2011

Denjean & Associés

Mark Bathgate
Associé

7.4. Conventions et engagements réglementés conclus depuis le 1^{er} janvier 2011

La société tient à préciser qu'aucune convention ou engagement réglementé n'a été conclu depuis le 1^{er} janvier 2011.

8. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

8.1. Organes de direction

Composition du Conseil d'Administration

Les statuts prévoient que les nombres minimum et maximum de membres du Conseil d'Administration sont définis par les dispositions légales en vigueur, qui sont à ce jour de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus. Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de six (6) années par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre. Tout membre du Conseil sortant est rééligible.

Président du Conseil d'Administration

La Présidence du Conseil d'Administration du groupe Hubwoo a été assurée en 2010 par :

- **Monsieur Gregory A. Mark (11-15, rue Saint Georges – 75009 Paris – France)**

Monsieur Gregory A. Mark est Président Directeur Général de la société depuis le 4 décembre 2009, après en avoir été Directeur Général à partir du 27 mars 2009.

Monsieur Gregory A. Mark a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration du 27 mars 2009 en remplacement d'un administrateur démissionnaire. Cette cooptation a ensuite été ratifiée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2009. Le mandat initial ayant été confié par l'Assemblée Générale du 26 juin 2008 pour une durée de 6 ans, il arrivera donc à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Autres membres du Conseil d'Administration

Les membres suivants du Conseil d'Administration ont été nommés le 3 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2012 :

- **Monsieur Alain Andréoli (11-15, rue Saint Georges – 75009 Paris – France)**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Alain Andréoli : President and CEO de Grass Valley.

- **EVONIK DEGUSSA (Rellinghauser Strade 1 - 11- 45128 Essen – Allemagne) représentée par Monsieur Hartmut Muller**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Hartmut Muller : Managing Director de Infracor GmbH.

- **SAP AG (Dietmar Hopp Allee 16 – 69190 Walldorf – Allemagne) représentée par Monsieur Bernd-Uwe Pagel**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Bernd-Uwe Pagel : Senior Vice Président, Outsourcing & On Demand Ecosystem de SAP AG.

- **Monsieur Edgar Misrahi (Apax Partners Midmarket SAS – 45, avenue Kleber – 75784 Paris Cedex 16 – France) (jusqu'en novembre 2010)**

Monsieur Edgar Misrahi a présenté la démission de son mandat d'administrateur de la société en novembre 2010.

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Edgar Misrahi : Président de APAX PARTNERS MIDMARKET SAS.

- **BPCE (ex Banque Fédérale des Banques Populaires) (5, rue Masseran – 75007 Paris – France) représentée par Monsieur Bernard Gouraud, jusqu'en septembre 2010**

La démission de BPCE de son mandat d'administrateur de la société a été actée en septembre 2010.

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Bernard Gouraud : Directeur de l'Informatique et des Technologies de BPCE.

Direction générale

La direction générale du groupe Hubwoo a été assurée en 2010 par :

- **Monsieur Gregory A. Mark**

Gregory A. Mark est directeur général du groupe Hubwoo depuis le 27 mars 2009.

8.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

8.2.1. Intérêts des dirigeants et membres du conseil dans le capital d'un client ou d'un fournisseur significatif de l'émetteur

La société SAP a fourni à Hubwoo un ensemble de logiciels qui constitue sa plate-forme Internet. Un accord de partenariat commercial conclu entre SAP et Hubwoo a été signé le 13 novembre 2007. La société SAP AG détient directement et indirectement (au travers de SAP Belgium) 3.841.087 actions de la société, représentant 4,48% du capital et 4,51% des droits de vote au 31 décembre 2010.

La note 28 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010 présente les transactions avec les parties liées dont fait partie SAP AG.

8.2.2. Intérêt des administrateurs au capital de l'émetteur

Les administrateurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives.

Les administrateurs portent à la connaissance du Président toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

Les administrateurs mettent au nominatif tout titre Hubwoo qu'ils détiennent et s'abstiennent d'effectuer des opérations sur les titres Hubwoo pendant les 45 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la société.

Ils doivent déclarer, sans retard, chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant les actions Hubwoo au Président du Conseil d'Administration.

8.2.3. Conflits pouvant exister entre la société et les administrateurs

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Hubwoo, de l'une quelconque des personnes visées au point 5.11 du présent Document de référence, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

8.3. Les Comités

Le Conseil d'Administration a mis en place 3 Comités spécifiques (Comité des rémunérations, Comité stratégique, et Comité d'audit) dont la composition est présentée dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

9.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le présent rapport établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Il indique en outre les limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Conseil d'Administration de la société n'ayant pas encore étudié le « code de gouvernance pour les entreprises moyennes et petites » publié par Middlednext en décembre 2009, la société continue à se référer pour l'élaboration du présent rapport aux règles de la bonne gouvernance telles que définies dans le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, modifié par les recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont le Conseil d'Administration a pris acte lors de sa réunion du 16 janvier 2009. Ce code est consultable sur le site internet dédié : <http://www.code-afep-medef.com>.

Lorsque la société a écarté des dispositions de ce code, il en est fait mention dans le présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes :

- présenteront leurs observations sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenus dans le présent rapport, et sur la présentation qui en est faite.
- attesteront que le rapport comporte les informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, sans toutefois en vérifier la sincérité.

Il est tout d'abord rappelé que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la Société ont pour objet :

d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
d'autre part, de garantir le bon fonctionnement des processus internes de la société, et enfin, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, reflètent avec sincérité et fidélité l'activité et la situation de la Société, tant pour les informations communiquées aux organes sociaux de la Société que pour celles communiquées dans le cadre de l'information périodique prévue par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour l'organisation et la mise en œuvre de ces procédures, la Société a pour objectif d'appliquer le Cadre de Référence sur le dispositif de contrôle interne complété de son guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites établis sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers et disponibles sur le site internet de cette dernière (<http://www.amf-france.org>).

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Composition du Conseil d'Administration

Les statuts prévoient que les nombres minimum et maximum de membres du Conseil d'Administration sont définis par les dispositions légales en vigueur, qui sont à ce jour de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus. Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de six (6) années par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre. Tout membre du Conseil sortant est rééligible.

Président du Conseil

- **Monsieur Gregory A. Mark**

Monsieur Gregory A. Mark est Président Directeur Général de la société depuis le 4 décembre 2009, après en avoir été Directeur Général à partir du 27 mars 2009.

Monsieur Gregory A. Mark a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration du 27 mars 2009 en remplacement d'un administrateur démissionnaire. Cette cooptation a ensuite été ratifiée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2009. Le mandat initial ayant été confié par l'Assemblée Générale du 26 juin 2008 pour une durée de 6 ans, il arrivera donc à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Autres membres du Conseil

Les membres suivants du Conseil d'Administration ont été nommés le 3 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2012 :

- **Monsieur Alain Andréoli**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Alain Andréoli : President and CEO de Grass Valley.

- **EVONIK DEGUSSA représentée par Monsieur Hartmut Muller**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Hartmut Muller : Managing Director de Infracor GmbH.

- **SAP AG représentée par Monsieur Bernd-Uwe Pagel**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Bernd-Uwe Pagel : Senior Vice Président, Outsourcing & On Demand Ecosystem de SAP AG.

- **Monsieur Edgar Misrahi (jusqu'en novembre 2010)**

Monsieur Edgar Misrahi a présenté la démission de son mandat d'administrateur de la société en novembre 2010.

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Edgar Misrahi : Président de APAX PARTNERS MIDMARKET SAS.

- **BPCE (ex Banque Fédérale des Banques Populaires) (jusqu'en septembre 2010) représentée par Monsieur Bernard Gouraud**

La démission de BPCE de son mandat d'administrateur de la société a été actée en septembre 2010.

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Bernard Gouraud : Directeur de l'Informatique et des Technologies de BPCE.

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil sont la connaissance de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et de ses différents Comités, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le sens des responsabilités et d'indépendance à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes. A ce titre, il existe depuis 2007 une Charte du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A. ayant pour objet de définir les principes applicables aux Membres du Conseil, leurs devoirs (notamment en termes d'indépendance) et le fonctionnement du Conseil. Le règlement intérieur est par ailleurs annexé à cette Charte.

Aucun des membres du Conseil d'Administration n'est considéré comme indépendant selon la définition AFEP/MEDEF.

Règles de fonctionnement du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur annexé à la Charte de Conseil, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Le Président du Conseil d'Administration est élu en son sein et est obligatoirement une personne physique. En principe, le mandat de Président court pour la durée du mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale et s'assure que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

b) Chaque administrateur (sauf pour les représentants permanents des personnes morales) doit être propriétaire d'au moins une action de la société Hubwoo S.A.

c) Conformément aux statuts de la Société, le nombre des membres du Conseil personnes physiques et des représentants permanents de personnes morales, âgées de plus de 65 ans, ne pourra à l'issue de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

d) Convocation et tenue des réunions :

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an aux fins d'arrêter les comptes semestriels et les comptes annuels. A cette occasion, le Directeur Général présente au Conseil un rapport comportant notamment des éléments de reporting en matière d'activité du groupe Hubwoo sur le semestre écoulé, sur le niveau de charges, un point sur le budget, etc.... D'autres réunions peuvent également intervenir sur des sujets spécifiques ou d'importance.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se déroulent à l'endroit indiqué dans la convocation et peuvent se tenir, si nécessaire, par système de visioconférence ou de télécommunication suivant les conditions réglementaires applicables.

Les administrateurs sont convoqués aux réunions par le Président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour et anime les débats.

Les convocations sont adressées par voie électronique puis, s'il y a lieu, par voie postale ou par courriel à chacun des membres du Conseil d'administration et au(x) membre(s) du Comité d'entreprise délégué(s) auprès du Conseil. Les Commissaires aux comptes sont également convoqués lorsque l'ordre du jour fait apparaître un sujet relatif aux comptes que ceux-ci soient semestriels ou annuels ou pour d'autres sujets d'importance.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres du Conseil en fonction sont effectivement présents (physiquement ou par visioconférence ou conférence téléphonique organisée dans les conditions réglementaires).

Toute réunion débute par la signature d'une feuille de présence par tous les membres du Conseil présents avec indication, s'il y a lieu, des membres représentés.

Les décisions au Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, le Président de séance n'ayant pas voix prépondérante en cas de partage.

Un membre du Conseil ne peut se faire représenter que par un autre administrateur sous réserve de justifier d'un mandat écrit.

En cas de procuration, un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil.

A la suite de la réunion, il est dressé un procès-verbal des délibérations, qui est signé lors de la réunion suivante par le Président et un des administrateurs.

Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Ses demandes sont adressées au Président du Conseil d'Administration.

Fréquence des réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2010 aux dates suivantes :

| date de réunion | Nombre d'administrateurs | | taux de présence |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------|
| | présents | nommés à la date de réunion | |
| 19 mars 2010 | 4 | 6 | 66.67% |
| 11 juin 2010 | 4 | 6 | 66.67% |
| 27 août 2010 | 4 | 6 | 66.67% |
| 24 septembre 2010 | 5 | 5 | 100.00% |
| 2 décembre 2010 | 3 | 4 | 75.00% |

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel des travaux de ses réunions tenues en 2010 à l'examen des comptes (annuels et semestriels), à la stratégie du groupe, à l'évolution de son actionnariat, au suivi des mesures de réorganisation, ainsi qu'à la structure financière et à la situation de liquidité du Groupe Hubwoo.

Aucun ordre du jour du Conseil d'Administration ne contient en 2010 de point consacré à un débat sur son fonctionnement.

Comités spécifiques

a) Le Comité des rémunérations

La composition du Comité des rémunérations est la suivante :

MM. Alain Andréoli, Bernd-Uwe Pagel, et Edgard Misrahi (démissionnaire en novembre 2010)

Le Comité des rémunérations a pour mission d'assister le Conseil dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, la politique de rémunération des principaux dirigeants du groupe Hubwoo, la politique et l'attribution de stock-options et d'actions gratuites. Sur la base des travaux du comité, le Conseil examine, modifie et valide notamment la liste des attributaires suggérés en terme de stock options.

Les modalités attachées aux rémunérations variables des dirigeants sont proposées par le comité au Conseil d'Administration pour approbation. La part variable ainsi approuvée est sujette à l'atteinte d'objectifs de performance, qui est mesurée après chaque fin d'exercice. Cette rémunération variable est liée :

- à hauteur de 60%, à la réalisation d'objectifs Groupe.
- à hauteur de 40%, à la réalisation d'objectifs individuels.

Les travaux effectués par le Comité des rémunérations font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a pris acte lors de sa réunion du 16 janvier 2009 de la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence

sur les rémunérations des mandataires sociaux et en conséquence le rapport de gestion inclut les différents tableaux de présentation de cette recommandation. Il précise également les raisons du maintien du contrat de travail du Directeur Général.

b) Le Comité stratégique

La composition du Comité stratégique est la suivante :
jusqu'au 19 mars 2010 : MM. Alain Andréoli, Edgard Misrahi, et Bernd-Uwe Pagel
depuis le 19 mars 2010 : MM. Gregory A. Mark, Alain Andréoli, et Edgard Misrahi (démissionnaire en novembre 2010)

Le Comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, le développement et la stratégie à mettre en place au niveau du groupe (organisation, management, projet de croissance externe, etc.). Ce comité peut être également consulté dans le cadre du budget annuel et l'examen de projets d'investissement.

Les travaux effectués par le Comité stratégique font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

c) Le Comité d'audit

La composition du Comité d'audit est la suivante :
jusqu'au 19 mars 2010 : MM. Bernard Gouraud, et Hartmut Müller.
depuis le 19 mars 2010 : MM. Bernd-Uwe Pagel et Edgard Misrahi (démissionnaire en novembre 2010)

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, les questions financières, comptables et de contrôle des risques. Le Comité procède également à un examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et de l'audit interne ainsi que sur toute question contribuant à la fiabilité et l'exactitude des comptes.

Les travaux effectués par le Comité d'audit font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne, parmi ses objectifs, s'occupe de la gestion des risques existants pouvant empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs. Afin de réduire son exposition à ces risques, la démarche suivie par le Groupe inclut les étapes suivantes :

- recensement des risques,
- analyse des risques
- gestion et suivi des risques

L'identification des risques est effectuée en fonction de critères de matérialité (financière, sur l'image) et de probabilité d'occurrence, et a conduit au recensement exhaustif des risques présentés dans la partie « Principaux risques et incertitudes » du rapport de gestion. Ces risques sont revus régulièrement par le Conseil d'Administration.

La formalisation dans une cartographie des risques de l'identification des risques a été initiée fin 2010 avec pour objectif de soumettre cette cartographie des risques au Conseil d'Administration pour validation.

En complément des procédures de contrôle interne, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques dans les domaines suivants :

- Risques liés aux technologies et risques lié à la sécurité.

Le Groupe a recours, pour la maintenance de ses serveurs, à des prestataires extérieurs, sous le contrôle d'une cellule interne dédiée à son environnement informatique. Cette cellule est en charge d'assurer l'intégrité des serveurs et de procéder aux développements nécessaires pour répondre aux dernières évolutions technologiques.

Par ailleurs, un plan de secours incluant un centre de données secondaire pouvant assurer la reprise d'activité en cas de défaillance du centre de données principal a été défini par la société, et sa mise en place est en cours de finalisation et de test.

- Risques financiers

La gestion du risque de liquidité et du risque client est assurée à travers une diversification des clients et sous-traitants et grâce à un suivi régulier de la trésorerie. Ce dernier inclut notamment une revue hebdomadaire des créances clients, effectuée par la direction financière et le contrôle de gestion.

Par ailleurs, la société n'a qu'un recours limité à des financements externes, utilisant des financements en crédit bail pour son matériel informatique et des contrats d'affacturage visant à obtenir des financements garantis par des créances clients. La société limite le risque associé à ces financements par la diversité des contreparties, par la durée courte des financements obtenus (3 ans au maximum pour les financements en crédit bail), ainsi que par l'absence de clause de « covenant ».

Enfin, le Groupe n'a pas jugé utile la mise en place d'une politique de taux de change, considérant que les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

- Risques liés aux rapprochements capitalistiques.

Le Groupe a mis en place une politique d'intégration des équipes des sociétés acquises, notamment à travers la centralisation des équipes sur des sites communs dans chaque pays et l'homogénéisation des procédures, aussi bien dans le suivi financier que des procédures d'achat et de suivi des prestations. Ainsi, les salariés des entités françaises (Hubwoo S.A. et AchatPro S.A.) sont regroupés au siège social de la société, et les équipes issues des différentes filiales américaines ont été regroupées.

La société a par ailleurs souscrit des polices d'assurance afin de limiter son exposition aux risques, et ce dans les domaines suivants :

- responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;

Mission du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le Directeur Général, les dirigeants et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- conformité des opérations aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- bon fonctionnement des processus internes de la société ;
- fiabilité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne, aussi bien conçues et appliquées soient-elles, ne peuvent toutefois pas représenter une garantie absolue d'élimination totale des risques. Le Groupe recherche continuellement le meilleur équilibre possible entre son niveau de contrôle interne et le risque résiduel correspondant, en veillant à ne pas alourdir inutilement ses modes opératoires.

Organisation des procédures de contrôle interne

Le Directeur Général, sous le contrôle du Conseil d'Administration, les différents Comités mis en place tant au niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau opérationnel, et les compétences ainsi rassemblées assurent la promotion d'une culture de contrôle interne adaptée à l'activité du groupe Hubwoo.

L'équipe de direction du Groupe, sous l'autorité du Directeur Général a pour responsabilité de mettre en place les orientations décidées par le Directeur Général et le Conseil d'Administration et de s'assurer de leur bonne application dans toutes les sociétés du Groupe. L'équipe de direction établit le plan stratégique, met en place et suit les principaux plans opérationnels et les budgets, développe les projets transverses et détermine les orientations en matière de politique des ressources humaines.

L'efficacité du contrôle interne fait partie des principaux objectifs des organes de direction du siège qui s'appuient à cet effet sur les directions concernées des filiales et des zones.

Le contrôle financier du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier (Chief Financial Officer) qui doit notamment s'assurer de la fiabilité des informations financières communiquées.

La direction administrative et financière est organisée autour de pôles de compétences en matière de financements-trésorerie, comptabilité-consolidation et contrôle de gestion.

La direction juridique et des assurances est placée sous la responsabilité du Directeur Général. Elle a notamment pour mission de s'assurer de la conformité des opérations aux lois et réglementations.

La direction des ressources humaines est responsable de l'application des réglementations sociales et des normes éthiques du groupe. À travers ses structures et ses outils de reporting, elle assiste le management pour la définition de l'allocation des ressources et le développement des compétences (revue des performances, système de paye et d'évaluation). Cette direction est placée sous la responsabilité du Directeur Général.

La direction des systèmes d'information étudie, approuve et contrôle les principaux projets informatiques du groupe et développe les possibilités de partage. Elle s'appuie sur des ressources internes et externes, par pays et par zone géographique.

Mise en œuvre des procédures de contrôle interne

Les principes comptables, le plan de comptes du Groupe et les processus de reporting et consolidation sont définis et appliqués de manière identique au sein du Groupe, afin de garantir l'homogénéité des données comptables du groupe.

Les directives des ressources humaines décrivent en détail les règles, principes et bonnes pratiques au sein du groupe afin d'assurer une permanence et cohérence des méthodes au sein des organisations.

À chaque niveau de l'organisation existent des procédures ou des modes opératoires qui permettent de contrôler l'application et la mise en œuvre de seuils d'autorisations, relatifs aux :

- embauches,
- indemnités de licenciement,
- enveloppes budgétaires,
- investissements et désinvestissements,
- engagements à long terme,
- opérations financières et signatures bancaires.

Les budgets, en cohérence avec le plan stratégique sont élaborés aux différents niveaux opérationnels. Après approbation par le Conseil d'Administration, le Budget présenté par le Directeur Général est décliné dans chaque pays et dans chaque direction fonctionnelle. Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe.

Des situations prévisionnelles sont régulièrement établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctives requises.

Les revues d'activité mensuelles par l'équipe de direction permettent d'appréhender l'évolution économique et financière des activités, d'évaluer les décisions opérationnelles, d'analyser les écarts entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. Des rapports synthétiques présentant les principales informations financières et de gestion sont mis à la disposition du Directeur Général.

Au niveau des zones et des entités du Groupe, des contrôleurs de gestion sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

Procédures de contrôle interne liées au traitement de l'information financière

Les états financiers sont élaborés sur la base des informations communiquées par les responsables financiers des différentes filiales. Ces données sont transmises selon un format unique, grâce à un système comptable intégré reprenant une nomenclature des comptes et un système de reporting communs à toutes les organisations, à l'exception de quelques filiales non significatives.

Le système comptable unifié et intégré assure la conformité des informations avec le référentiel Groupe (principes comptables et plan de comptes) pour le reporting de gestion, la consolidation des comptes et la préparation de l'information périodique prévue par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Des instructions détaillées sont transmises par le Chief Financial Officer à chaque étape des processus de consolidation et de reporting.

Le service de consolidation s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant d'analyser les données consolidées ainsi obtenues (modifications de périmètre, change, opérations exceptionnelles...).

Pouvoirs du Directeur général

Les fonctions de Directeur Général de la société Hubwoo S.A. et donc du Groupe Hubwoo sont à ce jour exercées par Monsieur Gregory A. Mark, et ce depuis le 27 mars 2009.

Par application des dispositions légales et statutaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directeur Général est chargé de diriger et d'animer le Groupe Hubwoo suivant ce qui est notamment indiqué dans le présent rapport.

En outre, conformément à la Charte du Conseil d'Administration, le Directeur Général doit consulter le Conseil d'Administration de Hubwoo S.A. aux fins d'autoriser préalablement les opérations suivantes :

- approbation du budget annuel et de ses modifications ;
- décision d'investissement non prévue au budget et dont le montant excéderait 300.000,00 euros (hors TVA) ou la contre-valeur de 300.000,00 euros (hors TVA) en devises, que l'investissement soit en une ou plusieurs tranches ou en une série d'investissements liés entre eux ;
- tout projet d'acquisition ou de rapprochement avec toute société ;
- toute opération de fusion, scission, dissolution, liquidation, modification de la nationalité de la société ou toute autre opération de restructuration juridique à laquelle Hubwoo S.A. et/ou ses filiales serai(en)t partie(s).

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de convocation et de déroulement des assemblées générales sont détaillées à l'article 17 des statuts et ne prévoient pas de modalités spécifiques qui s'ajouteraient aux modalités prévues par la loi.

Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les Informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport de gestion, notamment dans sa section « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ».

9.2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A.

Hubwoo S.A.

**Siège social : 11-15, rue Saint Georges - 75009 Paris
Capital social : €.10 272 046**

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hubwoo S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 26 avril 2011

Levallois-Perret, le 26 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denjean&Associés

Jean Pierre Valensi
Associé

Mark Bathgate
Associé

10. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

10.1. Capital social

Caractéristiques générales de l'action Hubwoo



| | |
|--------------------|--|
| Mnémonique | HBW |
| Code ISIN | FR0004052561 |
| Code Boursorama | HBW |
| Code Reuters | HBWO.PA |
| Code Bloomberg | HBW:FP |
| Marché de cotation | Eurolist Compartiment C Euronext Paris (France) |

10.1.1. Capital souscrit

Valeur nominale du titre : 0,10 euros.

Le nombre d'actions autorisées au 31 décembre 2010 est de 122.577.343 actions, correspondant :

- au nombre d'actions émises et entièrement libérées au 31 décembre 2010, soit 85.719.762 actions ;
- ainsi qu'au nombre d'actions qui pourraient être émises en vertu d'autorisations de l'Assemblée Générale toujours en vigueur (détaillées en section 5.20 du présent Document de référence), à hauteur de 36.857.581 actions.

La variation du nombre d'actions en circulation depuis le 1^{er} janvier 2010 est la suivante :

- Nombre d'actions en circulation au 1^{er} janvier 2010 : 85.112.035 actions
- Nombre d'actions émises depuis le 1^{er} janvier 2010 suite à l'exercice de bons de souscription d'actions: 607.727 actions
- Nombre des actions en circulation au 31 décembre 2010 est de 85.719.762 actions.

Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées.

Le montant du capital social au 31 décembre 2010 s'élève à 8.571.976,20 euros.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement, sûreté, ou privilège sur le capital social.

10.1.2. Titres émis non représentatifs du capital

La société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

10.1.3. Historique du capital sur la période couverte par les informations financières

| Description de l'Opération | Nombre d'actions émises | Montant des apports au capital social |
|---|-------------------------|---------------------------------------|
| Capital au 1er janvier 2008 | 52 511 225 | 31 506 735,00 € |
| Augmentation de capital en numéraire de juin 2008 assortie d'une prime d'émission de 500.000,40 € (décidée par l'AGM du 26 juin 2008) | 8 333 334 | 5 000 000,40 € |
| Augmentation de capital depuis le 1er juillet 2008 liée à l'exercice de BSA attribués aux anciens actionnaires de INTERSOURCES | 531 838 | 319 102,80 € |
| réduction du nominal décidée par l'assemblée générale du 15 décembre 2008, de 0,60 € par action à 0,10 € par action | - | 30 688 198,50 € |
| Total au 31 décembre 2008 : | 61 376 397 | 6 137 639,70 € |
| Augmentation de capital sur le 1er semestre 2009 liée à l'exercice de BSA attribués aux anciens actionnaires de INTERSOURCES | 72 624 | 7 262,40 € |
| Augmentation de capital en numéraire de juillet 2009 assortie d'une prime d'émission de 2.300.000,00 euros (décidée par le CA des 2 et 9 juin 2009 sur délégation de l'AGM du 15 décembre 2008) | 23 000 000 | 2 300 000,00 € |
| Augmentation de capital sur le 2eme semestre 2009 liée à l'exercice de BSA attribués aux anciens actionnaires de INTERSOURCES | 663 014 | 66 301,40 € |
| Total au 31 décembre 2009 : | 85 112 035 | 8 511 203,50 € |
| Augmentation de capital sur le 1er semestre 2010 liée à l'exercice de BSA attribués aux anciens actionnaires de INTERSOURCES | 19 549 | 1 954,90 € |
| Augmentation de capital sur le 2nd semestre 2010 liée à l'exercice de BSA attribués aux anciens actionnaires de INTERSOURCES | 588 178 | 58 817,80 € |
| Total au 31 décembre 2010 : | 85 719 762 | 8 571 976,20 € |

Capital au 1^{er} janvier 2008 : 52.511.225 actions soit 31.506.735,00 euros

Par délibération de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2008, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de 5.000.000,00 euros assortie d'une prime d'émission de 500.000,40 euros, réservées à COFIBRED et représentant un total de 8.333.334 actions nouvelles.

Suite à l'exercice au cours de l'exercice 2008 de bons de souscription d'actions attribués aux anciens actionnaires de la société InterSources N.V., le capital a été augmenté de la somme de 319.102,80 euros assortie d'une prime d'émission de 342.131,38 euros, suite à la création de 531.838 actions nouvelles.

Par délibération de l'assemblée générale du 15 décembre 2008, il a été décidé la réduction du capital, pour cause de pertes antérieures, en ramenant celui-ci à un montant de 6.137.639,70 euros par voie de réduction du nominal de l'action de telle sorte que celui-ci s'établisse à 0,10 euro contre 0,60 euro auparavant.

Suite à l'exercice au cours du 1^{er} semestre 2009 de bons de souscription d'actions attribués aux anciens actionnaires de la société InterSources N.V., le capital a été augmenté de la somme de 7.262,40 euros assortie d'une prime d'émission de 83.031,02 euros, suite à la création de 72.624 actions nouvelles.

Selon des délibérations en date du 8 juillet 2009 et agissant dans le cadre de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2008, le Conseil d'administration a constaté le résultat de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 9 juin 2009. Le capital a ainsi été augmenté d'un montant nominal de 2.300.000,00 euros assorti d'une prime d'émission de 2.300.000,00 euros par suite de la création de 23.000.000 actions nouvelles.

Suite à l'exercice au cours du 2^{ème} semestre 2009 de bons de souscription d'actions attribués aux anciens actionnaires de la société InterSources N.V., le capital a été augmenté de la somme de 66.301,40 euros assortie d'une prime d'émission de 758.023,91 euros, suite à la création de 663.014 actions nouvelles.

Suite à l'exercice au cours du 1^{er} semestre 2010 de bons de souscription d'actions attribués aux anciens actionnaires de la société InterSources N.V., le capital a été augmenté de la somme de 1.954,90 euros assortie d'une prime d'émission de 22.350,37 euros, suite à la création de 19.549 actions nouvelles.

Suite à l'exercice au cours du 2^{ème} semestre 2010 de bons de souscription d'actions attribués aux anciens actionnaires de la société InterSources N.V., le capital a été augmenté de la somme de 58.817,80 euros assortie d'une prime d'émission de 672.463,91 euros, suite à la création de 588.178 actions nouvelles.

Capital au 31 décembre 2010 : 85.719.762 actions soit 8.571.976,20 euros

10.1.4. Capital autorisé non émis

- Nombre d'actions émises au 31 décembre 2010 : 85.719.762 actions
- Nombre d'actions représenté par les options de souscriptions d'actions en circulation, au 31 décembre 2010 : 2.720.017 actions
- Nombre d'actions représenté par les bons de souscriptions d'actions en circulation, au 31 décembre 2010 : 82.060 actions
- Nombre total d'actions potentiel au 31 décembre 2010 : 88.521.839 actions

L'état des délégations consenties par les différentes assemblées générales est le suivant :

- L'assemblée générale du 3 mai 2007 avait consenti deux délégations d'augmentations de capital auxquelles s'appliquent un plafond commun en nombre d'actions de 8% du capital social (12^{ème} et 13^{ème} résolutions). Ces délégations avaient une durée de 26 mois et sont donc arrivées à expiration le 2 juillet 2010.
- L'assemblée générale du 15 décembre 2008 avait consenti une délégation d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise d'un montant nominal maximal de 300.000,00 euros pour une durée de 18 mois (11^{ème} résolution). Le plafond d'augmentation de capital ainsi décidé est strictement indépendant du plafond d'augmentation de capital décidé par l'assemblée générale du 3 mai 2007. Cette délégation est arrivée à expiration le 15 juin 2010.
- L'assemblée générale du 15 décembre 2008 a consenti une délégation d'augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 3.000.000,00 euros pour une durée de 26 mois (4^{ème} résolution). Le plafond d'augmentation de capital ainsi décidé est strictement indépendant du plafond d'augmentation de capital décidé par l'assemblée générale du 3 mai 2007. Cette délégation est valable jusqu'au 15 février 2011.
- L'assemblée générale du 17 juin 2010 a consenti une délégation d'augmentations de capital à laquelle s'applique un plafond en nombre d'actions de 8% du capital social (12^{ème} résolution). Cette délégation a une durée de 38 mois et est donc valable jusqu'au 16 août 2013.
- L'assemblée générale du 17 juin 2010 a consenti trois délégations d'augmentations de capital (13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolutions) auxquelles s'appliquent un plafond commun de 2.300.000 euros en montant nominal maximal global d'augmentation de capital immédiat ou à terme (16^{ème} résolution). Les délégations des 13^{ème} et 14^{ème} résolutions ont une durée de 26 mois et arriveront donc à expiration le 16 août 2012, tandis que celle de la 15^{ème} résolution a une durée de 18 mois et arrivera donc à expiration le 16 décembre 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, une seule de ces délégations a été utilisée :

- Le Conseil d'Administration a utilisé la délégations d'augmentations de capital consenti par l'assemblée générale du 17 juin 2010 dans sa 13^{ème} résolution et a ainsi émis 17.000.000 actions nouvelles. Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sont intervenus le 14 mars 2011, représentant une augmentation du capital social de 1.700.000,00 euros. .

10.2. Droits de vote

Il n'existe pas, à ce jour, de droit de vote multiple.

10.3. Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement

A la connaissance de la Société, aucune personne ne contrôle directement ou indirectement la société Hubwoo S.A.

10.3.1. Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option

Néant

10.3.2. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe à la connaissance de la Société, aucun accord ou pacte qui auraient été conclus entre actionnaires de la Société et qui seraient en vigueur à ce jour.

10.4. Franchissements de seuils déclarés sur 2010

Néant

10.5. Franchissements de seuils déclarés depuis le 1^{er} janvier 2011

Information et Décision n°211C0133 du 4 février 2011

Par courrier reçu 4 février 2011, la société anonyme Apax Partners (45, avenue Kléber, 75116 Paris) et la société en commandite par actions Altamir Amboise (45, avenue Kléber, 75116 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 2 février 2011, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HUBWOO S.A. et détenir de concert 3.824.385 actions HUBWOO représentant autant de droits de vote, soit 4,46% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'action HUBWOO sur le marché.

11.AUTRES INFORMATIONS

11.1. Informations concernant l'émetteur

11.1.1. Histoire et évolution de la société

Chronologie

2010 : Changement de dénomination sociale pour Hubwoo en lieu et place de Hubwoo.com

2009 : Augmentation de capital
Création d'un établissement permanent autonome dans la capitale des Philippines, Manille

2008 : Acquisition de la société blueSolutions Inc.
Augmentation de capital réservée à Cofibred et acquisition d'AchatPro

2007 : Augmentation de capital et acquisition d'Intersources

2005 : Acquisition de Trade-Ranger

2004 : Rapprochement de Hubwoo-Avisium et de cc-chemplorer

2003 : Rapprochement de Hubwoo.com et Avisium

2002 : Hubwoo.com et Avisium adhèrent à l'association ONCE (Open Network for Commerce Exchange)

2001 : cc-markets et chemplorer s'associent pour constituer une place de marché commune

2000 : Signature d'un partenariat avec SAP
Hubwoo.com est coté au nouveau marché de la Bourse de Paris
SAP entre dans le capital de la société
Création d'Avisium

1999 : Début de l'activité d'opérateur et d'animateur de places de marché privatives pour les achats hors production par la société LOGIFIRST rebaptisée Hubwoo.com

1990 : Création de LOGIFIRST

Rappel historique

Le Groupe Hubwoo est le résultat de plusieurs acquisitions principales réalisées par Hubwoo S.A.

Fin 1999, Logifirst, société détenue majoritairement par STACI, spécialiste de la logistique Business to Business, est rebaptisée Hubwoo. Elle débute une nouvelle activité, celle d'opérateur et d'animateur de places de marché privatives pour les achats hors production.

Avisium est créée en mars 2000 et développe au départ une plate-forme de gestion électronique des achats à destination des PME-PMI. Avisium engage dès 2001 une re-focalisation sur le segment des grands comptes.

En mars 2000, Hubwoo S.A. signe un contrat de partenariat opérationnel avec SAP, leader mondial des solutions e-business. Pour renforcer cette relation, SAP devient actionnaire de Hubwoo en mai 2000 à hauteur de 5% du capital. Hubwoo est introduit au nouveau marché cette année là, devenant ainsi le premier opérateur de places de marché coté en Europe.

En avril 2001, cc-markets créé par BASF, Degussa, Henkel et SAP en novembre 2000, et Chemplorer, fondée par Bayer, Chemfidence et Deutsche Telekom en octobre 2000, combinent leurs activités en fondant la place de marché cc-chemplorer.

Le 31 juillet 2003, Hubwoo S.A. et Avisium S.A. se rapprochent pour former le nouveau groupe Hubwoo-Avisium, premier opérateur de places de marché en Europe, en termes de chiffre d'affaires et de nombre de clients.

Le 29 juin 2004, l'assemblée générale des actionnaires d'Hubwoo-Avisium approuve à l'unanimité le rapprochement avec cc-chemplorer en transférant 100 % des parts de cc-chemplorer à Hubwoo. La fusion avec cc-Chemplorer renforce la position de leader dans le « digital content » en Allemagne. Elle consolide la présence du Groupe dans le secteur de la chimie, lui permettant de devenir le leader européen de l'e.procurement, en particulier dans le SRM et la gestion de contenu.

Le 17 mai 2005, le groupe Hubwoo acquiert les actifs de Trade-Ranger, société basée aux Etats-Unis et devient le leader mondial des solutions électroniques d'achat et de la gestion de fournisseurs en ligne. Trade-Ranger apporte au Groupe une dimension mondiale grâce à l'accès au marché américain et l'apport de clients prestigieux dans le secteur pétrolier. L'intégration des plateformes technologiques des différentes activités permet des synergies et des économies d'échelle qui se reflètent dans les résultats actuels.

Le 30 juillet 2007, le Groupe finalise l'acquisition d'Intersources N.V. Conformément au plan stratégique, l'apport de l'offre de services d'Intersources permet à Hubwoo de renforcer son activité de solutions «Source-to-Pay» soutenue par sa plateforme technologique «on-demand».

Le 3 janvier 2008, le Groupe Hubwoo renforce son offre de services dédiés en solutions d'achats électroniques aux Etats-Unis avec le rachat de blueSolutions Inc. qui dispose d'une solide expertise des progiciels de gestion intégrés SAP et de différents autres systèmes mainframe.

Le 26 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires approuve l'augmentation de capital réservée à COFIBRED afin de financer l'acquisition et l'intégration d'AchatPro, et de soutenir le développement du Groupe. Cette acquisition permet à Hubwoo d'intégrer une équipe de talents et d'experts en matière d'e-procurement et de bénéficier d'un fort potentiel de développement, en particulier dans le domaine de l'esourcing.

11.1.2. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination sociale de la société est "Hubwoo" depuis l'Assemblée Générale du 17 juin 2010 qui a décidé de modifier la dénomination sociale de la société mère pour adopter celle de Hubwoo au lieu et place de Hubwoo.com. La dénomination sociale de la société correspond ainsi à sa dénomination commerciale utilisée depuis février 2008 : Hubwoo.

11.1.3. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 377 945 233

11.1.4. Date de constitution et durée de vie

La société Hubwoo S.A. a été constituée le 9 mai 1990 pour une durée de 99 ans.

11.1.5. Siège social et forme juridique

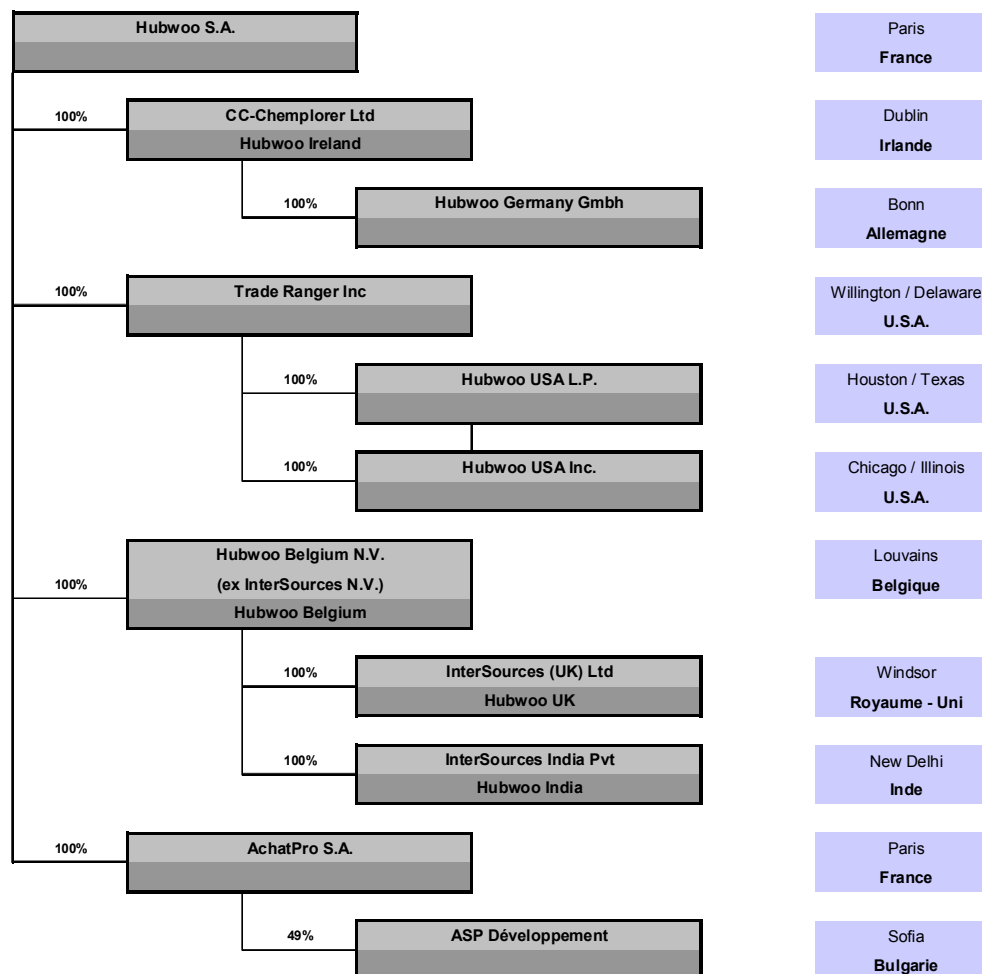
11-15, rue Saint Georges
PARIS (75009)
Téléphone. : +33 (0)1 53 25 55 00
Site Internet : www.hubwoo.com

Société anonyme à conseil d'administration de droit français régie par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales.

11.2. Organigramme du Groupe

La société Hubwoo S.A. est la société mère du groupe Hubwoo et facture à ses filiales des prestations de gestion et d'assistance ainsi que des redevances d'usage de nom commercial et de technologies.

Le groupe Hubwoo se compose des entités suivantes au 31 décembre 2010 :



* société en cours de liquidation

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de la société ASP Développement qui est consolidée par mise en équivalence. Par ailleurs, Hubwoo S.A. a ouvert en 2009 un établissement permanent autonome dans la capitale des Philippines, Manille.

11.3. Propriétés immobilières et équipements

L'activité de Hubwoo ne nécessite pas d'investissements matériels importants à l'exception de matériels informatiques. Ces derniers sont, pour l'essentiel, financés par voie de crédit bail.

Les Immobilisations corporelles sont présentées en Note 14 des notes annexes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2010.

11.4. Recherche et Développement, brevets, licence

Hubwoo propose aux grandes entreprises des solutions personnalisables de SRM (gestion de la relation fournisseurs) qui sont en perpétuelle évolution, afin d'améliorer sans cesse les processus d'achat et d'approvisionnement, de connexion aux fournisseurs, d'accès aux catalogues électroniques personnalisés et de transactions électroniques de ses clients.

Le montant des investissements enregistrés en immobilisations incorporelles s'est élevé à 1,7 million d'euros en 2010, 1,3 million d'euros en 2009, 1,8 million d'euros en 2008, 1,8 million d'euros en 2007, et 1,7 million d'euros en 2006.

Les champs d'amélioration portent sur les sept modules de l'offre du Groupe :

- solution de l'analyse des dépenses basée sur l'application SAP BusinessObjects™ Spend Performance Management et services associés
- solution de sourcing basée sur l'application SAP Sourcing et services associés
- solution de gestion de contrats basée sur l'application SAP CLM et services associés
- solution de e.Procurement hébergé, basée sur l'application SAP SRM et permettant aux professionnels de gérer en ligne leur commandes et approvisionnements,
- système de gestion de catalogues électroniques,
- solution de Gestion des factures et services associés
- « The Business Network », hub transactionnel qui traite et transmet les commandes électroniques des acheteurs vers leurs fournisseurs,
- ensemble cohérent et homogène de solutions hébergées, « on-demand », destinées à optimiser les processus sur toute la chaîne « Source to Pay » pour les acheteurs et les fournisseurs : gestion des commandes pour les Fournisseurs, Sourcing Guide pour les Acheteurs, etc.

La sécurisation optimale de l'infrastructure, construite autour de « The Business Network », le puissant Hub de transactions, permet le traitement d'opérations internationales 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Il garantit en outre, la fiabilité absolue du suivi des transactions et des processus de contrôle.

Les solutions à-la-demande d'approvisionnement de bout en bout de Hubwoo comprennent les modules suivants :

Analyse des dépenses – Notre solution eAnalyze constitue le point de départ du processus qui en partant du Sourcing va au Paiement ; elle permet une visibilité améliorée de vos achats et l'établissement d'une feuille de route pour l'amélioration des fonctions de Sourcing. Grâce à un accès direct à des informations détaillées et précises sur vos dépenses, vous parvenez à mieux identifier les opportunités de Sourcing et à améliorer la conformité.

Sourcing – Notre solution eSource vous aide à gérer votre processus de Sourcing dans différents services via une seule et même application. Grâce à des outils de gestion collaborative de projets, vous pouvez mettre en oeuvre l'ensemble de vos activités de Sourcing (création d'enchères et d'appels d'offres, soumission d'offres en ligne, évaluation et optimisation des offres et attribution des marchés).

Gestion de contrats – Notre solution eContract offre une visibilité complète sur les contrats de l'entreprise grâce à une base de données électronique centralisée contenant tous les types de contrats. La gestion du cycle de vie de vos contrats est plus efficace, ce qui permet de raccourcir les cycles de négociation, de minimiser les risques et d'améliorer la conformité.

Approvisionnement – Notre solution eBuy vous permet de mieux maîtriser vos dépenses en engageant les utilisateurs dans un processus unique de requêtes ou de commandes en ligne de services et de biens hors-production. Elle prévoit des circuits d'approbation en fonction de profils d'utilisateurs différents et l'application de règles de gestion variées.

Gestion des factures – Notre solution eInvoice organise la génération, le traitement et la validation électroniques des factures dans un cadre sécurisé et conforme à la législation et permet aux acheteurs et aux fournisseurs de gérer ensemble le processus de facturation.

The Business Network – Notre solution de Hub collaboratif automatise et rationalise les transactions entre acheteurs et fournisseurs via un hub centralisé afin d'accélérer l'intégration des fournisseurs et la réduction des coûts, grâce à une technologie puissante développée par Hubwoo qui vient compléter les applications SAP du Sourcing au Paiement.

Gestion de contenu – Notre solution eContent met à la disposition des utilisateurs finaux des catalogues de produits conformes aux contrats négociés. Grâce à des circuits d'approbation transparents pour les différents partenaires commerciaux, elle permet d'automatiser le processus de gestion de contenu et d'accéder facilement à des catalogues en ligne personnalisés assortis de fonctionnalités de recherche.

Les partenaires

L'envergure des solutions proposées par Hubwoo explique l'intervention sur chaque projet de différents partenaires dont les rôles sont complémentaires. Ils interviennent aussi bien en amont du projet dans le cadre du processus de « re-engineering achats » par exemple, que pendant son déploiement, à travers des prestations techniques, des prestations d'accompagnement du changement, des prestations d'intégration des fournisseurs étrangers, etc.

Ces partenariats permettent à Hubwoo d'offrir à ses clients des solutions globales et très rapidement opérationnelles.

Dans les faits, les partenaires de Hubwoo sont principalement de deux natures : les partenaires technologiques et les partenaires intégrateurs.

Partenaires technologiques

Hubwoo a développé des partenariats technologiques forts en particulier avec SAP, Microsoft et Crossgate.

SAP

Les relations étroites entre Hubwoo et SAP reposent sur un partenariat qui date de début 2000 puisque les différentes sociétés (Hubwoo, Avisium, cc-chemplorer), dès leur création et donc, bien avant leur rapprochement, avaient toutes fait le choix de développer leurs solutions à partir de produits SAP. Les rapprochements successifs renforcent encore ce partenariat, faisant de Hubwoo le partenaire opérateur de places de marché de SAP en Europe.

Le système d'information Hubwoo est fondé sur la solution technique « mySAP SRM » qui est l'environnement regroupant les produits SAP, notamment le progiciel de gestion intégré R/3, les applications de gestion de la relation client, de commerce électronique et d'e.procurement (« SAP / SRM – EBP »). Hubwoo dispose également des solutions lui permettant d'atteindre un niveau d'interopérabilité maximum avec ses partenaires et fournisseurs et de s'interconnecter à tout type de places de marché. Hubwoo est en lien étroit avec les équipes de R&D de SAP en Allemagne et a été associé à SAP comme Strategic Development Partner.

Un contrat de partenariat opérationnel unit SAP et Hubwoo, qui bénéficie ainsi de la couverture commerciale SAP (coopération commerciale et marketing en particulier). Très récemment, SAP a choisi Hubwoo pour opérer le portail fournisseurs (SAP Supplier Network – SSN) dédié à ses clients.

Avec sa position d'actionnaire, SAP est également un partenaire capitalistique.

Crossgate

Hubwoo utilise les technologies Crossgate comme plate-forme de communication assurant l'intégration et facilitant les relations commerciales entre place de marché, acheteurs et fournisseurs. Crossgate fournit :

- des logiciels d'intégration qui permettent d'intégrer, d'assembler et d'optimiser les ressources informatiques existantes pour augmenter la productivité des processus métiers ;
- une plate-forme d'intégration innovante qui comprend la technologie d'intégration de Crossgate d'ores et déjà éprouvée avec les nouvelles générations de fonctionnalités dans un seul et même outil. Celui-ci permet aux entreprises d'acquérir plus d'efficacité, d'agilité et de contrôle sur leur métier.

Partenaires intégrateurs

Pour répondre à des projets de grande envergure, Hubwoo intervient en collaboration étroite avec ses partenaires, Bristlecone, Accenture, IBM et autres leaders du monde de l'intégration de systèmes.

11.5. Opérations avec des apparentés

Nombre de filiales

Au 31 décembre 2010, la société contrôle directement ou indirectement, au travers de structures holding, 9 sociétés.

ASP Development, société dans laquelle le groupe détient seulement une participation de 49%, est contrôlée par un partenaire économique qui détient une participation 51%, et n'est donc pas une filiale mais une entreprise associée.

Rôle de la mère vis-à-vis de ses filiales

La société Hubwoo S.A. exerce un pouvoir de contrôle de la gestion et des choix technologiques sur l'intégralité du Groupe. Les filiales ont une autonomie limitée dans leur gestion quotidienne, car toutes les fonctions des organes de Direction sont transversales.

Organisation économique du groupe

Toutes les sociétés du groupe ont une activité similaire.

Les sociétés ont des liens forts en termes de technologies, politique commerciale et marketing, ainsi qu'en gestion et contrôle financier.

Fonctions des dirigeants dans les filiales

Les dirigeants de la société mère exercent des fonctions de Direction au sein de certaines des Filiales directes et indirectes :

Monsieur Gregory A. Mark

- Président Directeur Général de Hubwoo S.A.
- Président Directeur Général de AchatPro S.A.
- Administrateur de Trade-Ranger Inc
- Administrateur de Hubwoo USA LP
- Administrateur de Hubwoo USA Inc

Transactions avec des parties liées

Les sociétés représentées au Conseil d'Administration et constituant les parties liées sont les suivantes :

- Evonik / Degussa AG
- SAP AG

Par ailleurs, la société BPCE était représentée au Conseil d'Administration jusqu'en septembre 2010 et la société APAX France y était représentée jusqu'en novembre 2010. Elles exerçaient donc à ce titre une influence notable sur le Groupe.

La note 28 des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 présente les transactions commerciales, conclues à des conditions courantes, avec les parties liées.

11.6. Statuts

Les statuts présentés dans le présent Document de Référence sont les statuts à jour des délibérations du conseil d'administration du 10 mars 2011 et disponibles au greffe du tribunal de commerce. Ils intègrent les modifications intervenues sur le capital social depuis le 31 décembre 2010, dont notamment l'augmentation de capital portant sur 17.000.000 actions nouvelles constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 mars 2011.

ARTICLE 1er - FORME

La société est de forme anonyme ; elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 - OBJET

Cette société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers,

- toute activité de gestion de places de marchés virtuelles sur Internet et toutes prestations s'y rapportant ;
- la fourniture de contenu pour toutes places de marché, la mise en place et la gestion de catalogues électroniques de produits et de services ; à cet effet le négoce de tous produits ou services ;
- toutes prestations de services, études et conseils liés à la fonction approvisionnement, ou en matière de gestion des flux d'information, des flux physiques, des flux financiers ...
- et plus généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La société a pour dénomination sociale : "HUBWOO ".

ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège social est fixé à PARIS (75009) – 11/15, rue Saint Georges.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 10.272.045,50 euros, divisé en 102.720.455 actions de 0,10 euro de nominal chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Messieurs Jan Verschueren, Sabri El Bedoui, Maja Milic, Timothy Seth, Mats Anderson, Cor Houkes, Cyril Dargent, Axel Northun, Tomas Lund, Jonas Westfelt, Patrick Werner, Jan Tannlund, Kent Belenius et les sociétés Web Trade AB, Cave Canem AB et Bricad Associates SARL sont bénéficiaires d'avantages particuliers résultant de l'émission (à la suite de l'apport en nature d'une partie des actions de la société de droit belge Intersources NV) à leur profit effectué d'actions à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions assorti de droits particuliers par rapport à ceux qui assortissent les bons de souscription d'actions qui sont attachés aux actions qui ont été émises en faveur des autres actionnaires de la société Intersources NV.

ARTICLE 7 - LIBERATION DES ACTIONS

1° - Toute souscription d'actions en numéraire est obligatoirement accompagnée du versement du quart au moins du montant nominal des actions souscrites et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est payable en une ou plusieurs fois aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le conseil d'administration en conformité de la loi. Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires quinze jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, soit par lettres recommandées avec demande d'avis de réception, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

2° - A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le conseil d'administration, les sommes exigibles seront productives, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, d'un intérêt de retard, calculé jour par jour à partir de la date d'exigibilité, au taux de l'intérêt légal majoré de deux points, le tout sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 8 - FORME DES TITRES

8.1 Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions revêtant la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

La propriété des actions revêtant la forme au porteur résulte de leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

8.2 La société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

ARTICLE 9 - TRANSMISSION ET INDIVISIBILITE DES ACTIONS

1°/ I. Les cessions d'actions s'effectuent librement.

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

II. En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit, s'opère librement.

III. Sauf cas prévu par la réglementation, la transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est soumise aux mêmes conditions que celles des droits de souscription. Il en est de même de la transmission de tout droit à la souscription, de valeurs mobilières permettant, même de manière indirecte, la souscription d'une quotité du capital de la société.

2°/ Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

3°/ Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

ARTICLE 10 – CONSEIL D’ADMINISTRATION

1° - La société est administrée par un conseil d’administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont définis par les dispositions légales en vigueur.

2° - Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins d’une action.

3° - La durée des fonctions des administrateurs est de six années, le mandat expirant à l’issue de l’assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice au cours duquel le mandat expire.

L’administrateur nommé en remplacement d’un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

4° - Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d’administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 65 ans, ne pourra, à l’issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

ARTICLE 11 – ORGANISATION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Le conseil d’administration nomme, parmi ses membres, un président, qui doit être une personne physique.

Le président du conseil d’administration représente le conseil d’administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l’assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s’assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil peut décider la création de comités chargés d’étudier les questions que le conseil ou son président soumet pour avis à leur examen. Le conseil d’administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

ARTICLE 12 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Le conseil d’administration se réunit aussi souvent que l’intérêt de la société l’exige. Il est convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l’urgence, par le président ou par un tiers de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur la convocation.

La présence en personne ou, lorsque la loi l’autorise, au travers de moyens de visioconférence ou de télécommunication fixés par décret, de la moitié au moins des administrateurs en fonction est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance n’est pas prépondérante.

ARTICLE 13 – POUVOIRS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Le conseil d’administration détermine les orientations de l’activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d’actionnaires et dans la limite de l’objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d’administration procède aux contrôles et vérifications qu’il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l’accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu’il estime utiles. Ses demandes sont adressées au président du conseil d’administration.

ARTICLE 14 - DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

1) La direction générale de la société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration qui porte alors le titre de « président-directeur général » soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration qui porte alors le titre de « directeur général ».

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale précitées aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12 des statuts. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par la réglementation.

Ce mode d'exercice demeure en application jusqu'à décision contraire prise aux mêmes conditions.

Le changement des modalités d'exercice de la direction générale de la société n'entraîne pas de modification des présents statuts.

Le conseil est tenu de se réunir à l'effet de délibérer sur un changement éventuel de modalité d'exercice de la direction générale soit à la demande du président du conseil d'administration ou du directeur général, soit à la demande d'un tiers de ses membres.

2) Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions légales, réglementaires ou statutaires relatives au directeur général lui sont applicables et il prend le titre de président directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale de la société, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat et l'étendue de ses pouvoirs. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de soixante-cinq ans. Lorsqu'il atteint cette limite d'âge en cours de fonctions, lesdites fonctions cessent de plein droit et le conseil d'administration procède à la nomination d'un nouveau directeur général. Ses fonctions de directeur général se prolongent cependant jusqu'à la date de réunion du conseil d'administration qui doit procéder à la nomination de son successeur. Sous réserve de la limite d'âge telle qu'indiquée ci-avant, le directeur général est toujours rééligible.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire du directeur général, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de directeur général.

3) Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Si le directeur général n'est pas également administrateur, il peut assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

4) Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques au maximum chargées d'assister le directeur général avec le titre de « directeur général délégué » dont il détermine l'étendue et la durée des pouvoirs, étant entendu qu'à l'égard des tiers les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs de représentation de la société que le directeur général.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués conservent leurs fonctions et leurs pouvoirs jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général, sauf décision contraire du conseil d'administration.

5) Le directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués peuvent être autorisés à consentir des substitutions de pouvoirs dans la limite des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

6) Des rémunérations fixes ou proportionnelles, ou à la fois fixes et proportionnelles, peuvent être allouées par le conseil d'administration au président du conseil d'administration, au directeur général, à tout directeur général délégué et, d'une façon générale, à toute personne chargée de fonctions ou investie de délégations ou mandats quelconques.

ARTICLE 15 – CENSEURS

L'assemblée générale ordinaire ou le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisi(s) parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, chargés de veiller à l'application des statuts et de présenter, le cas échéant, des observations à l'assemblée générale des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de trois ans. Elle prend fin à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du ou des censeur(s). Les censeurs sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Les censeurs ont accès aux mêmes informations que les administrateurs. Les conventions qu'ils passent avec la société sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux conventions passées avec des administrateurs.

Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans que toutefois leur présence soit nécessaire pour la validité des délibérations.

ARTICLE 16 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale désigne des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixées par la loi.

ARTICLE 17 - ASSEMBLEES GENERALES

1°/ Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2°/ L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la loi.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par tout mandataire spécialement désigné à cet effet.

La participation aux assemblées générales sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote par correspondance et les procurations au-delà de la date limite prévue par la réglementation.

Sauf décision contraire des intéressés, en cas de démembrement du droit de propriété, le droit de vote est exercé par l'usufruitier tant dans les assemblées ordinaires que les assemblées extraordinaires.

3°/ Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

4°/ Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

ARTICLE 18 - EXERCICES SOCIAUX

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 19 - REPARTITION DES BENEFICES

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes ; notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues par le Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les Commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au

présent alinéa. Dans ce cas, le conseil d'administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

ARTICLE 20 - DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

ARTICLE 21 - LIQUIDATION

1° - Sous réserve du respect des prescriptions légales impératives en vigueur, la liquidation de la société obéira aux règles ci-après, observation faite que les articles L.237-14 à L.237-31 du Code de commerce ne seront pas applicables.

2° - Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire nomment aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, parmi eux ou en dehors d'eux, un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les fonctions et la rémunération.

Cette nomination met fin aux fonctions des administrateurs, du directeur général et s'il y a lieu, des directeurs généraux délégués et des censeurs et, sauf décision contraire de l'assemblée, à celles des Commissaires aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire peut toujours révoquer ou remplacer les liquidateurs et étendre ou restreindre leurs pouvoirs.

Le mandat des liquidateurs est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

3° - Les liquidateurs ont, conjointement ou séparément, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'ils aviseront, tout l'actif de la société et d'éteindre son passif.

Le ou les liquidateurs peuvent procéder, en cours de liquidation, à la distribution d'acomptes et, en fin de liquidation, à la répartition du solde disponible sans être tenus à aucune formalité de publicité ou de dépôt des fonds.

Les sommes revenant à des actionnaires ou à des créanciers et non réclamées par eux seront versées à la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'année qui suivra la clôture de la liquidation.

Le ou les liquidateurs ont, même séparément, qualité pour représenter la société à l'égard des tiers, notamment des administrations publiques ou privées, ainsi que pour agir en justice devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

4° - Au cours de la liquidation, les assemblées générales sont réunies aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sans toutefois qu'il soit nécessaire de respecter les prescriptions des articles L.237-23 et suivants du Code de commerce.

Les assemblées générales sont valablement convoquées par un liquidateur ou par des actionnaires représentant au moins le dixième du capital social.

Les assemblées sont présidées par l'un des liquidateurs ou, en son absence, par l'actionnaire disposant du plus grand nombre de voix. Elles délibèrent aux mêmes conditions de quorum et de majorité qu'avant la dissolution.

5° - En fin de liquidation, les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire statuent sur le compte définitif de la liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent, dans les mêmes conditions, la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs négligent de convoquer l'assemblée, le Président du Tribunal de Commerce, statuant par ordonnance de référé peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation.

Si l'assemblée de clôture ne peut délibérer, ou si elle refuse d'approuver les comptes de la liquidation, il est statué par décision du Tribunal de Commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

6° - Le montant des capitaux propres subsistant, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Lors du remboursement du capital social, la charge de tous impôts que la société aurait l'obligation de retenir à la source sera répartie entre toutes les actions indistinctement en proportion uniformément du capital remboursé à chacune d'elles sans qu'il y ait lieu de tenir compte des différentes dates d'émission ni de l'origine des diverses actions.

ARTICLE 22 - CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre la société et les actionnaires eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des présents statuts, ou généralement au sujet des affaires sociales, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

11.7. Contrats importants

11.7.1. Accord mondial SAP

En novembre 2007, Hubwoo a signé un accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) avec SAP AG, portant sur une coopération de développement commercial et de support technique aux clients.

Hubwoo élargit ainsi son offre avec la solution E-Sourcing de SAP. Celle-ci regroupe une gamme d'outils pour faciliter le processus, depuis le Sourcing jusqu'à la gestion du contrat. Ces outils comprennent des solutions de pilotage des Achats (analyse des dépenses, gestion des catégories d'achats et contrôle de la conformité), de gestion du Sourcing (gestion de projets, outils de traitement des requêtes, appels d'offres et enchères, évaluation et attribution des offres) ainsi que de gestion de la vie des contrats (rédaction, négociation, approbation, exécution, suivi) et enfin de qualification et suivi des fournisseurs (évaluation de la performance, suivi et rapport).

Cet accord met en œuvre une collaboration commerciale dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur processus de décision d'externaliser une partie de leur fonction Achats.

Avec le programme BPO "Services Powered by SAP", Hubwoo propose une utilisation standardisée des solutions SAP. L'étroite collaboration et la certification des services par SAP permettent aux clients de Hubwoo de réduire les risques importants souvent associés à l'externalisation de processus métier ainsi que de diminuer les coûts opérationnels et ceux liés à la migration des processus.

Ce contrat a été conclu initialement le 12 novembre 2007 pour une première période de cinq années. Plusieurs amendements ont été signés depuis, sans toutefois modifier cette période de cinq années. Le contrat et ses amendements représentent ainsi un engagement financier net pour Hubwoo de 3,2 millions d'euros réparti sur cinq ans. Le solde de cet engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 0,5 millions d'euro jusqu'à fin 2012.

11.7.2. Partenariat Bristlecone

Hubwoo a signé en septembre 2010 une alliance mondiale stratégique avec Bristlecone, qui fait partie du groupe Mahindra. Ensemble, les deux sociétés offrent une solution complète du process « Analyze to pay », dans toutes les régions du monde et quel que soit le modèle du projet : sur site, hébergé, outsourcing, et modèles hybrides. Cette alliance offre une flexibilité supplémentaire et complète aux clients et élargit le portefeuille produits.

Le contrat de partenariat n'emporte aucun engagement financier prédéterminé. Seules les conventions commerciales spécifiques conclues à l'avenir, dans le cadre de ce partenariat, donneront lieu à des charges et/ou des produits pour le Groupe, à des conditions de marché courantes.

11.7.3. Partenariat IBM

Hubwoo a été choisi par IBM comme partenaire stratégique pour son offre d'externalisation des Achats. Les solutions de Hubwoo permettent un déploiement rapide des technologies Achats pour les clients internationaux. En regroupant ainsi leurs offres, Hubwoo et IBM répondent aux principaux défis des organisations en matière de maîtrise complète des Achats, de leviers de sourcing, et d'efficacité des processus et de contrôle.

La collaboration entre IBM et Hubwoo permet aux clients de bénéficier des solutions d'achats électroniques à la demande, ainsi que des services achats performants grâce aux leviers qu'apporte l'expertise reconnue d'IBM en matière de sourcing et de category management.

Un contrat avec un premier client commun a été signé en octobre 2008 et d'autres sont en cours de discussion. Cette alliance mondiale est une suite naturelle aux accords que IBM et Hubwoo ont tous deux déjà signé avec SAP.

11.8. Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de Hubwoo, situés à Paris (75009) – 11-15, rue Saint Georges. Sont notamment consultables au siège social :

- les statuts de la Société,
- l'ensemble des informations financières relatives aux trois derniers exercices (les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion et les rapports des commissaires aux comptes).

Tous les documents destinés aux actionnaires sont disponibles sur le site internet de la société (www.hubwoo.com) :

- Documents de référence
- Communiqués
- Etats financiers
- Calendrier des publications
- Notes d'opération

Les informations publiées par la Société depuis le 1^{er} janvier 2010 et disponibles sur son site internet (www.hubwoo.com) sont les suivantes :

| Informations publiées depuis le 1er janvier 2010 | date de publication |
|--|---------------------|
| communiqué de presse sur les résultats annuels 2010 | 31 mars 2011 |
| Augmentation de capital - Note d'opération | 8 février 2011 |
| Augmentation de capital - Résumé de la note d'opération | 8 février 2011 |
| Actualisation du document de référence 2009 | 8 février 2011 |
| communiqué de presse sur les informations financières du 4 ^{ème} Trimestre 2010 | 27 janvier 2011 |
| Bilan 2 ^{ème} semestre 2010 du contrat de liquidité | 7 janvier 2011 |
| communiqué de presse sur les informations financières du 3 ^{ème} Trimestre 2010 | 28 octobre 2010 |
| Rapport financier semestriel au 30 juin 2010 | 31 août 2010 |
| communiqué de presse sur les résultats semestriels 2010 | 31 août 2010 |
| communiqué de presse sur les informations financières du 2 ^{ème} Trimestre 2010 et du 1 ^{er} Semestre 2010 | 29 juillet 2010 |
| Bilan 1 ^{er} semestre 2010 du contrat de liquidité | 7 juillet 2010 |
| Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 | 24 juin 2010 |
| Avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte annuelle du 17 juin 2010 | 2 juin 2010 |
| Avis de réunion d'une Assemblée Générale Mixte en date du 17 juin 2010 | 12 mai 2010 |
| communiqué de presse sur les informations financières du 1 ^{er} Trimestre 2010 | 29 avril 2010 |
| Document de Référence 2009 - Rapport Financier Annuel 2009 | 28 avril 2010 |
| communiqué de presse sur les résultats annuels 2009 | 30 mars 2010 |
| communiqué de presse sur les informations financières du 4 ^{ème} Trimestre 2009 | 28 janvier 2010 |
| Bilan du contrat de liquidité sur le 2 ^{ème} semestre 2009 | 11 janvier 2010 |

12. TABLES DE CONCORDANCE

12.1. Table de concordance du Document de référence

La présente table de concordance permet d'identifier dans le présent Document de référence les rubriques requises conformément au règlement européen n° 809/2004.

| Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004 | section correspondante du document de référence | pages |
|---|---|---------|
| 1. Personnes responsables | | |
| 1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence | 1.1. Responsable du Document de référence | 5 |
| 1.2. Déclaration des personnes responsables du document de référence | 1.2. Attestation du responsable du Document de référence | 5 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | | |
| 2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux | 2.1. Commissaires aux comptes titulaires | 7 |
| | 2.2. Commissaires aux comptes suppléants | 7 |
| 2.2. Fin de mandat des contrôleurs légaux | 2.1. Commissaires aux comptes titulaires | 7 |
| | 2.2. Commissaires aux comptes suppléants | 7 |
| 3. Informations financières sélectionnées | | |
| 3.1. Informations historiques | 3.1. Chiffres clés (Données financières établies aux normes comptables IFRS) | 8-9 |
| 3.2. Informations intermédiaires | Néant | |
| 4. Facteurs de risque | 5.2. Principaux risques et incertitudes | 17-22 |
| 5. Informations concernant l'émetteur | | |
| 5.1. Histoire et évolution de la Société | | |
| 5.1.1. Raison sociale et nom commercial | 11.1.2. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur | 133 |
| 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement | 11.1.3. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | 133 |
| 5.1.3. Date de constitution et durée de vie | 11.1.4. Date de constitution et durée de vie | 133 |
| 5.1.4. Siège social et forme juridique | 11.1.5. Siège social et forme juridique | 133 |
| 5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités | 11.1.1. Histoire et évolution de la société | 132-133 |
| 5.2. Investissements | | |
| 5.2.1. Description des principaux investissements réalisés | 5.5. Dépenses en matière de Recherche & Développement | 24 |
| | 11.3. Propriétés immobilières et équipements | 135 |
| | 11.4. Recherche et Développement, brevets, licence | 135-137 |
| 5.2.2. Description des investissements en cours | Néant | |
| 5.2.3. Description des investissements futurs | Néant | |
| 6. Aperçu des activités | | |
| 6.1. Principales activités | | |
| 6.1.1. Nature des activités | 4.1. Principales activités | 10-11 |
| 6.1.2. Nouveaux produits ou nouveaux développements | 4.1. Principales activités | 10-11 |
| 6.2. Principaux marchés | 4.2. Principaux marchés | 12 |
| 6.3. Evénements exceptionnels influençant les principales activités et les principaux marchés | 4.3. Evénements exceptionnels influençant les principales activités et les principaux marchés | 12 |
| 6.4. Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication | 4.4. Degré de dépendance | 12 |
| 6.5. Eléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle | Néant | |
| 7. Organigramme | | |
| 7.1. Description sommaire du Groupe | 11.2. Organigramme du Groupe | 134 |
| 7.2. Liste des filiales importantes | 11.2. Organigramme du Groupe | 134 |
| 8. Propriétés immobilières, usines et équipements | | |
| 8.1. Immobilisations corporelles importantes | 11.3. Propriétés immobilières et équipements | 135 |
| 8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles | Néant | |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | | |
| 9.1. Situation financière | 5.1. Présentation des états financiers | 13-16 |
| 9.2. Résultat d'exploitation | 5.1. Présentation des états financiers - EBITDA et Résultat opérationnel courant | 14 |
| 9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation | 5.1. Présentation des états financiers - Chiffre d'affaires consolidé 2010 | 13 |
| 9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net | 5.1. Présentation des états financiers - Chiffre d'affaires consolidé 2010 | 13 |
| 9.2.3. Facteurs d'influence sur les opérations | 5.2. Principaux risques et incertitudes | 17-22 |
| 10. Trésorerie et capitaux | | |
| 10.1. Capitaux de l'émetteur | 5.1. Présentation des états financiers - Capitaux propres | 14-15 |
| 10.2. Source et montant des flux de trésorerie | 5.1. Présentation des états financiers - Trésorerie | 15 |
| 10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement | 5.1. Présentation des états financiers - Structure de financement | 15-16 |
| 10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux | Néant | |
| 10.5. Sources de financement attendues afin de financer les principaux investissements futurs | 5.1. Présentation des états financiers - Structure de financement | 15-16 |
| 11. Recherche et développement, brevets et licences | 11.4. Recherche et Développement, brevets, licence | 135-137 |
| 12. Information sur les tendances | | |
| 12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice | 5.3. Evénements importants survenus depuis la cloture de l'exercice | 23 |
| 12.2. Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives | 5.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir | 23-24 |

| Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004 | section correspondante du document de référence | pages |
|--|---|---------------------|
| 13. Prévisions ou estimations du bénéfice | | |
| 13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles une prévision ou une estimation a été fondée | Néant | |
| 13.2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants | Néant | |
| 13.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques | Néant | |
| 13.4. Prévision de bénéfice incluse dans un prospectus antérieur | Néant | |
| 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale | | |
| 14.1. Composition | 5.11. Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux 8.1. Organes de direction | 35 114-115 |
| 14.2. Conflits d'intérêts | 8.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance | 115 |
| 15. Rémunération et avantages | | |
| 15.1. Rémunérations et avantages en nature | 5.10. Rémunérations des mandataires sociaux | 31-34 |
| 15.2. Retraites et autres avantages | 5.10. Rémunérations des mandataires sociaux | 31-34 |
| 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | | |
| 16.1. Mandats des membres du Conseil d'administration | 5.11. Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux | 35 |
| 16.2. Contrats de service avec les membres des organes d'administration | 11.7.1. Accord mondial SAP | 147 |
| 16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations | 8.3. Les Comités 9.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 116 117-124 |
| 16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise | | |
| 17. Salariés | | |
| 17.1. Nombre de salariés | 5.9. Information en matière de responsabilité sociale et environnementale - Informations sociales requises par l'article R225-104 du Code de Commerce - Effectifs | 29 |
| 17.2. Participations des mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur et stock-options | 5.10. Rémunérations des mandataires sociaux | 31-34 |
| 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur | Néant | |
| 18. Principaux actionnaires | | |
| 18.1. Identification des principaux actionnaires | 5.6. Capital social - Répartition du capital social | 25 |
| 18.2. Existence de droits de vote différents | 10.2. Droits de vote | 131 |
| 18.3. Contrôle de l'émetteur | 10.3. Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement 10.4. Franchissements de seuils déclarés sur 2010 10.5. Franchissements de seuils déclarés depuis le 1er janvier 2011 | 131 131 131 |
| 18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle | 10.3. Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement 6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010 - Note 28. Transactions avec les parties liées 7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2010 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations (Article R123-197 6° du Code de Commerce) | 131 84-86 106 |
| 19. Opérations avec des apparentés | | |
| 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | | |
| 20.1. Informations financières historiques | 6.1. Informations financières historiques | 42 |
| 20.2. Informations financières pro forma | Néant | |
| 20.3. Etats financiers | 6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010 | 43-88 |
| 20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles | | |
| 20.4.1. Attestation de vérification des informations historiques annuelles | 6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 89-90 |
| 20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux | Néant | |
| 20.4.3. Sources des informations non vérifiées par les contrôleurs légaux | Néant | |
| 20.5. Date des dernières informations financières | | |
| 20.5.1. Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées | 6.1.1. Date des dernières informations financières | 42 |
| 20.6. Informations financières intermédiaires et autres | | |
| 20.6.1. Informations trimestrielles ou semestrielles vérifiées | Néant | |
| 20.6.2. Informations trimestrielles ou semestrielles non vérifiées | Néant | |
| 20.7. Politique de distribution des dividendes | | |
| 20.7.1. Montant des dividendes par action | 5.13. Rappel des dividendes antérieurement distribués | 36 |
| 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage | Néant | |
| 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale | Néant | |

| Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004 | section correspondante du document de référence | pages |
|---|---|-----------|
| 21. Informations complémentaires | | |
| 21.1. Capital social | 10.1. Capital social | 127-130 |
| 21.1.1. Montant du capital souscrit | 10.1.1. Capital souscrit | 127 |
| 21.1.2. Actions non représentatives du capital | 10.1.2. Titres émis non représentatifs du capital | 127 |
| 21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale d'actions autodétenues | 5.16. Bilan des opérations sur les actions propres | 37 |
| 21.1.4. Montant des valeurs mobilières donnant accès au capital | 5.6. Capital social - Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux | 27 |
| 21.1.5. Informations sur les conditions régissant les droits d'acquisition sur titres émis mais non libérés | 5.6. Capital social - Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux | 27 |
| 21.1.6. Informations sur le capital de membres du Groupe objet d'une option | Néant | |
| 21.1.7. Historique du capital | 10.1.3. Historique du capital sur la période couverte par les informations financières | 128-129 |
| 21.2. Acte constitutif et statuts | | |
| 21.2.1. Objet social | 11.6. Statuts - Article 2 Objet | 139 |
| 21.2.2. Résumé des statuts | 11.6. Statuts | 139-146 |
| 21.2.3. Description des droits et privilèges | Néant | |
| 21.2.4. Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires | Néant | |
| 21.2.5. Description des conditions de convocation aux assemblées | 11.6. Statuts - Article 17 Assemblées Générales | 143-144 |
| 21.2.6. Dispositions des statuts relatives au contrôle de la Société | 11.6. Statuts | 139-146 |
| 21.2.7. Disposition fixant les seuils au-dessus duquel toute participation doit être rendue publique | 11.6. Statuts - Article 20 Déclaration de franchissement de seuils | 145 |
| 21.2.8. Description de conditions régissant les modifications de capital | 11.6. Statuts | 139-146 |
| 22. Contrats importants | 11.7. Contrats importants | 147 |
| 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | | |
| 23.1. Déclarations d'experts | Néant | |
| 23.2. Informations provenant de tiers | Néant | |
| 24. Documents accessibles au public | 11.8. Documents accessibles au public | 148 |
| 25. Informations sur les participations | 6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010 - Note 4. Périmètre de consolidation 7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2010 - Liste des filiales (détenues directement) et des participations (Article R123-197 2° du Code de Commerce) | 58 106 |

12.2. Informations relatives au rapport financier annuel de la société

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et requis par l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le tableau ci-après reprend les éléments du rapport financier :

| Rubrique du Rapport Financier Annuel | section correspondante du document de référence | pages |
|--|--|---------|
| Attestation du responsable du Document de référence | 1.2. Attestation du responsable du Document de référence | 5 |
| Rapport de gestion | 5. Rapport de gestion | 13-41 |
| Comptes consolidés | 6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010 | 43-88 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 89-90 |
| Comptes annuels | 7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2010 | 91-107 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux | 7.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 108-109 |
| Honoraires des Commissaires aux Comptes | 6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010 - Note 30. Honoraires des commissaires aux comptes | 88 |
| Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société | 9.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 117-124 |
| Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration | 9.2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A. | 125-126 |

Hubwoo

Société anonyme au capital de 10.272.045,50€
Siège social : PARIS (75009) – 11-15, rue Saint Georges
377 945 233 RCS PARIS
(www.Hubwoo.com)